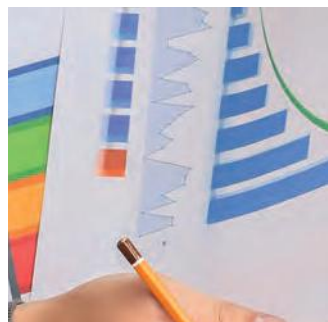
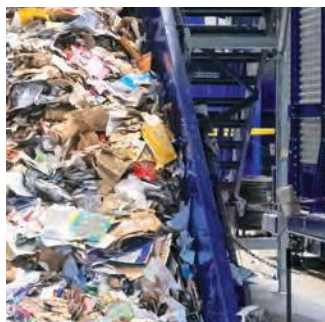
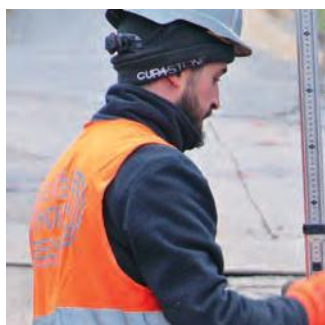
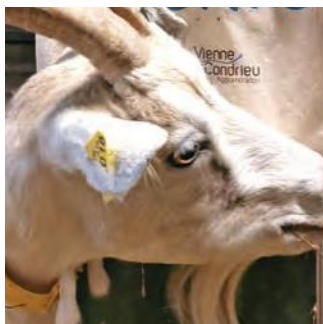
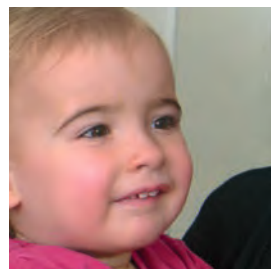


Ampuis | Chasse-sur-Rhône |
Chonas-l'Amballan | Chuzelles
| Condrieu | Échalas | Estrablin |
Eyzin-Pinet | Jardin | Les Côtes-d'Arey
| Les Haies | Loire-sur-Rhône |
Longes | Luzinay | Meyssiez |
Moidieu-Détourbe | Pont-Évêque
| Reventin-Vaugris | Sainte-Colombe |
Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Saint-Romain-en-Gal
| Saint-Romain-en-Gier | Saint-Sorlin-de-Vienne
| Septème | Serpaize | Seyssuel |
Trèves | Tupin-et-Semons | Vienne
| Villette-de-Vienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Vienne
Condrieu
Agglomération



4 PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

10 SERVICES TRANSVERSAUX

23 ACCESSIBILITÉ

26 ÉCONOMIE

33 TOURISME

37 JAZZ À VIENNE

43 PETITE ENFANCE

47 COHÉSION SOCIALE

56 AMÉNAGEMENT URBAIN

62 CYCLE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT

67 CYCLE DE L'EAU - EAU POTABLE

70 CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

72 VOIRIE

76 ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS

80 ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BIODIVERSITÉ

85 TRANSPORTS ET MOBILITÉ

91 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

95 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

97 RAPPORT FINANCIER



édito

Mesdames, Messieurs,

À travers ce rapport d'activité pour l'année 2022, vous pourrez prendre connaissance de manière détaillée du travail réalisé par les services de la Communauté d'Agglomération dans tous ses domaines d'intervention, un travail mené en lien étroit avec les élus du bureau communautaire qui ont chacun une délégation.

2022 aura vu l'intégration à Vienne Condrieu Agglomération des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne. Avec le stade nautique Françoise Clavery Bouysson agrandi et réhabilité, c'est une politique globale d'accès à la natation sur le territoire que nous pouvons mettre en place.

Après une vaste concertation de la population dans le cadre de la démarche « 3 P », les élus communautaires ont arrêté cette année le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Énergie Territorial et le Plan de Mobilité. Ces 3 documents de planification comportent chacun des objectifs à atteindre et sont accompagnés de plan d'action. Le prime air bois pour le remplacement des appareils de chauffage au bois non performant, mise en place cette année, en est un exemple concret.

La nouvelle Délégation de Service Public de transports est entrée en service en avril avec la mise en place d'un nouveau service de transport à la demande avec la Navette L'va et une nouvelle offre de covoiturage qui rémunère le conducteur et qui est gratuite pour le passager. En septembre a été mis en service le nouveau réseau de bus urbain avec une offre renforcée et plus attractive.

Parmi les principales réalisations, 2022 aura vu la livraison de l'ensemble de la maison du Jazz, accueillant les bureaux de Jazz à Vienne et de nouveaux espaces réceptifs très appréciés des festivaliers.

Ce ne sont là que quelques exemples mais ils illustrent la pluralité et le dynamisme de notre action.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus et des services de Vienne Condrieu Agglomération pour leur travail et leur implication au service de notre territoire.

Thierry Kovacs,

Président de Vienne Condrieu Agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex

Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication :

Claudine Perrot-Berton

Rédactrice en chef : Brigitte Caruana

Rédaction : Les services de l'Agglo

Conception graphique : Catherine Ornon

Impression : Alpha Communication

Imprimé à 300 exemplaires

sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)



- Le territoire, son fonctionnement
- Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération
 - Compétences obligatoires
 - Compétences facultatives
- Les élus

L'Agglo

L'Agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo avec la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez.

C'est un espace de solidarité et de projet de développement qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, et d'autres dites facultatives ou complémentaires.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.

Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Depuis juillet 2020, le bureau communautaire est composé :

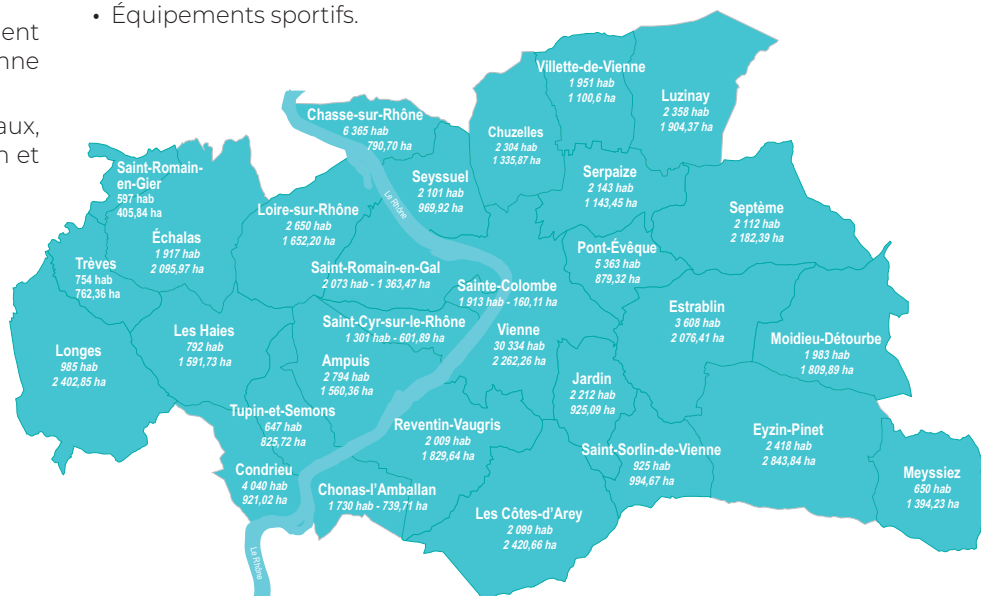
- du Président
Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire.
Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.
- de 15 Vice-Présidents et de 16 conseillers délégués
Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commission, en bureau et en conseil communautaire.

■ Les commissions thématiques :

- sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,
- ouvertes aux conseillers municipaux, ce sont des instances de proposition et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 18 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie
- Agriculture
- Tourisme
- Aménagement et planification
- Habitat
- Petite enfance
- Emploi et insertion
- Cohésion sociale
- Voirie
- Eau et assainissement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Climat, air, énergie et biodiversité
- Gestion des déchets
- Mobilités
- Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Équipements sportifs.



Info

1^{er} janvier 2018

date de création

30 communes membres

18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

Vienne

Sous-préfecture : ville centre

419 km² superficie

93 128 habitants en 2022

Population totale en vigueur au 31 décembre 2022

Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

■ Compétences obligatoires

- **Développement économique**
 - > Actions de développement économique ;
 - > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
 - > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace communautaire**
 - > Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;
 - > Transports publics de personnes (services réguliers et à la demande), transports scolaires, vélo, covoiturage et autopartage, plan de mobilité ;
 - > Plan local d'urbanisme ;
 - > Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- **Équilibre social de l'habitat**
 - > Politique du logement d'intérêt communautaire ;
 - > Programme Local de l'Habitat ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
 - > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
 - > Actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **Politique de la ville**
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - > Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- **Accueil des gens du voyage** (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Eau**
- **Assainissement des eaux usées**
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

■ Compétences facultatives

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire** (voiries communales et véloroute ViaRhôna).
- **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - > Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
 - > Équipements sportifs des collèges et lycées.
 - > Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.
 - Piscine de Villette-de-Vienne
 - Piscine de Loire-sur-Rhône
 - > Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aérodrome situé à Reventin-Vaugris.
 - > Boulodrome à Vienne.
 - > Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris.
 - > Piste de bi-cross à Pont-Évêque.
 - > Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
 - > Création, gestion et coordination sur le territoire de l'Agglo :
 - des relais d'assistantes maternelles,
 - des établissements d'accueil du jeune enfant,
 - des lieux d'accueil parents/enfants,
 - des ludothèques et actions autour du jeu,
 - L'information des familles et les actions d'accompagnement en direction des parents des jeunes enfants,
 - > Élaboration et coordination du schéma petite enfance.
 - > Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.
 - > Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.

■ Autres compétences facultatives

• Aménagement du territoire

- > Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.
- > Politiques contractuelles de développement local.
- > Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération.
- > Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

• Environnement

- > Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité.
- > Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.
- > Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.
- > Lutte contre la pollution.
- > Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines.
- > Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- > Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

• Transports et déplacements

- > Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants.
- > Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

- > Schéma de développement touristique.
- > Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

- > Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération.
- > Soutien et organisation de manifestations et événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

- > Participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours.
- > Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

- > Soutien technique et /ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- > Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

- > Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.



Le président et les membres du bureau

Les 15 Vice-présidents

Les membres du bureau



Claudine Perrot Berton

1^{re} Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle

► Maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Denis Peillot

2^e Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique

► Maire d'Estrablin



Le Président

Thierry Kovacs

Président

► Maire de Vienne

► Vice-Président du Conseil régional délégué à l'environnement et à l'écologie positive



Martine Faïta

3^e Vice-Présidente en charge du Développement économique, Conseillère départementale de l'Isère

► Maire de Pont-Évêque



Christophe Bouvier

4^e Vice-Président en charge des Finances, Conseiller régional

► Maire de Chasse-sur-Rhône



Annick Guichard

5^e Vice-Présidente en charge de la Petite enfance

► Maire de Trèves



Philippe Marion

6^e Vice-Président en charge de la Politique sociale de l'habitat, de la réussite éducative et de la jeunesse, Conseiller départemental du Rhône

► Maire de Condrieu



Virginie Ostojic

7^e Vice-Présidente en charge des Équipements sportifs d'intérêt communautaire

► Maire de Saint-Romain-en-Gier



Nicolas Hyvernat

8^e Vice-Président en charge des Transports et de la mobilité

► Maire de Chuzelles



Alain Clerc

9^e Vice-Président en charge de l'Assainissement

► Maire de Septème



Christian Janin

10^e Vice-Président en charge de la Commande publique

► Maire d'Eyzin-Pinet



Frédéric Belmonte

11^e Vice-Président en charge de l'Agriculture

► Maire de Seyssuel



Richard Bonnefoux

12^e Vice-Président en charge de la Voirie

► Maire d'Ampuis



Christophe Charles

13^e Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville, Vice-Président du Département de l'Isère

► Maire de Luzinay



Luc Thomas

14^e Vice-Président en charge de l'Aménagement et de la planification

► Maire de Saint-Romain-en-Gal



Max Kechichian

15^e Vice-Président en charge de l'Eau potable

► Maire de Serpaize

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Karinne David

► Ampuis

Christine Kowalski

► Chonas-l'Amballan

Isabelle Maurin

► Chuzelles

Julie Bonnefoy

► Échalas

Réfija Babacic

► Estrablin

Nadège Nivon

► Eyzin-Pinet

Patrice Ambrosioni

► Jardin

Joëlle Paolucci

► Les Haies

Sandrine Silvestre

► Les Côtes-d'Arey

Nathalie Journoud

► Loire-sur-Rhône

Didier Teste

► Longes

Annie Bec

► Luzinay

Gilbert Vaucherot

► Meyssiez

Céline Messina

► Moidieu-Détourbe

Edith Ruchon (à compter de novembre 2021)

► Reventin-Vaugris

Roger Simon

► Saint-Romain-en-Gier

Laurent Soy

► Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Marie-Thérèse Morand

► Sainte-Colombe

Christiane Laurent

► Saint-Romain-en-Gal

Marcelle Delphis

► Saint-Sorlin-de-Vienne

Anne-Sophie Roche-Brunel

► Septème

Janine Crivelli

► Serpaize

Virginie Novotny

► Seyssuel

Michel Charmet

► Trèves

Christophe Gonon

► Tupin-et-Semons

Hélène Perdielle

► Villette-de-Vienne

Les 16 conseillers délégués et autres membres du bureau



Évelyne Ziboura
Conseillère déléguée en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambroisie
► Maire de Jardin (jusqu'en novembre 2022)



Christian Borel
Conseiller délégué en charge du Tourisme
► Maire des Côtes-d'Arey



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières
► Maire de Saint-Sorlin-de-Vienne



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire
► Adjointe au Maire de Vienne



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit
► Maire de Loire-sur-Rhône



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales
► Maire de Sainte-Colombe



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets
► Maire de Villette-de-Vienne



Alain Orenzia
Conseiller délégué en charge de la téléalarme
► Adjoint au Maire de Reventin-Vaugris



Fabien Kraehn
Conseiller délégué en charge du Commerce
► Maire d'Échalas



Martin Daubrée
Conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
► Maire de Tupin-et-Semons



Charles Todaro
Conseiller délégué en charge de l'Emploi et de l'insertion
► Maire de Meyssiez



Thierry Sallandre
Conseiller délégué en charge des Modes doux de déplacements
► Maire de Les Haies



Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement
► Maire de Moidieu-Détourbe



Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
► Maire de Chonas-l'Amballan



Lucien Bruyas
Conseiller délégué en charge des Circuits courts
► Maire de Longes



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles
► Adjoint au Maire de Vienne

Les 19 autres conseillers communautaires



Jacques Boyer
Conseiller communautaire
► Vienne



Erwann Binet
Conseiller communautaire
► Vienne



Dalila Brahmi
Conseillère communautaire
► Pont-Évêque



Michèle Cédric
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Jean-Yves Curtaud
Conseiller communautaire
► Vienne



Patrick Curtaud
Conseiller communautaire, Vice-Président du Département de l'Isère
► Vienne



Florence David
Conseillère communautaire
► Vienne



Hilda Dermidjian
Conseillère communautaire
► Vienne



Annie Dutron
Conseillère communautaire
► Vienne



Anny Gelas
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Claude Luciano
Conseiller communautaire
► Vienne



Catherine Martin
Conseillère communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Daniel Paraïse
Conseiller communautaire
► Vienne



Brigitte Pham-Cuc
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Paul Phily
Conseiller communautaire
► Pont-Évêque



Sophie Pornet
Conseillère communautaire
► Vienne



Dominique Roux
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Pierre-Marie Charlemagne
Conseiller communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Béatrice Tranchant
Conseillère communautaire
► Condrieu

Les services transversaux sont :

- La direction des ressources humaines composée de 8 collaborateurs
- Le service expertises internes composé de 2 collaborateurs
- Le secrétariat général composé de 2 collaborateurs
- La direction des finances composée de 6 collaborateurs
- La direction de la maintenance et patrimoine composée de 10 collaborateurs
- La direction de la maîtrise d'ouvrage composée de 3 collaborateurs
- La direction de la commande publique composée de 5 collaborateurs
- La direction des Politiques territoriales composée de 3 collaborateurs
- La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 9 collaborateurs
- La direction de la communication composée de 5 collaborateurs



Les élus référents



Claudine Perrot Berton
Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle



Christophe Bouvier
Vice-Président en charge des Finances



Christian Janin
Vice-Président en charge de la Commande publique



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit



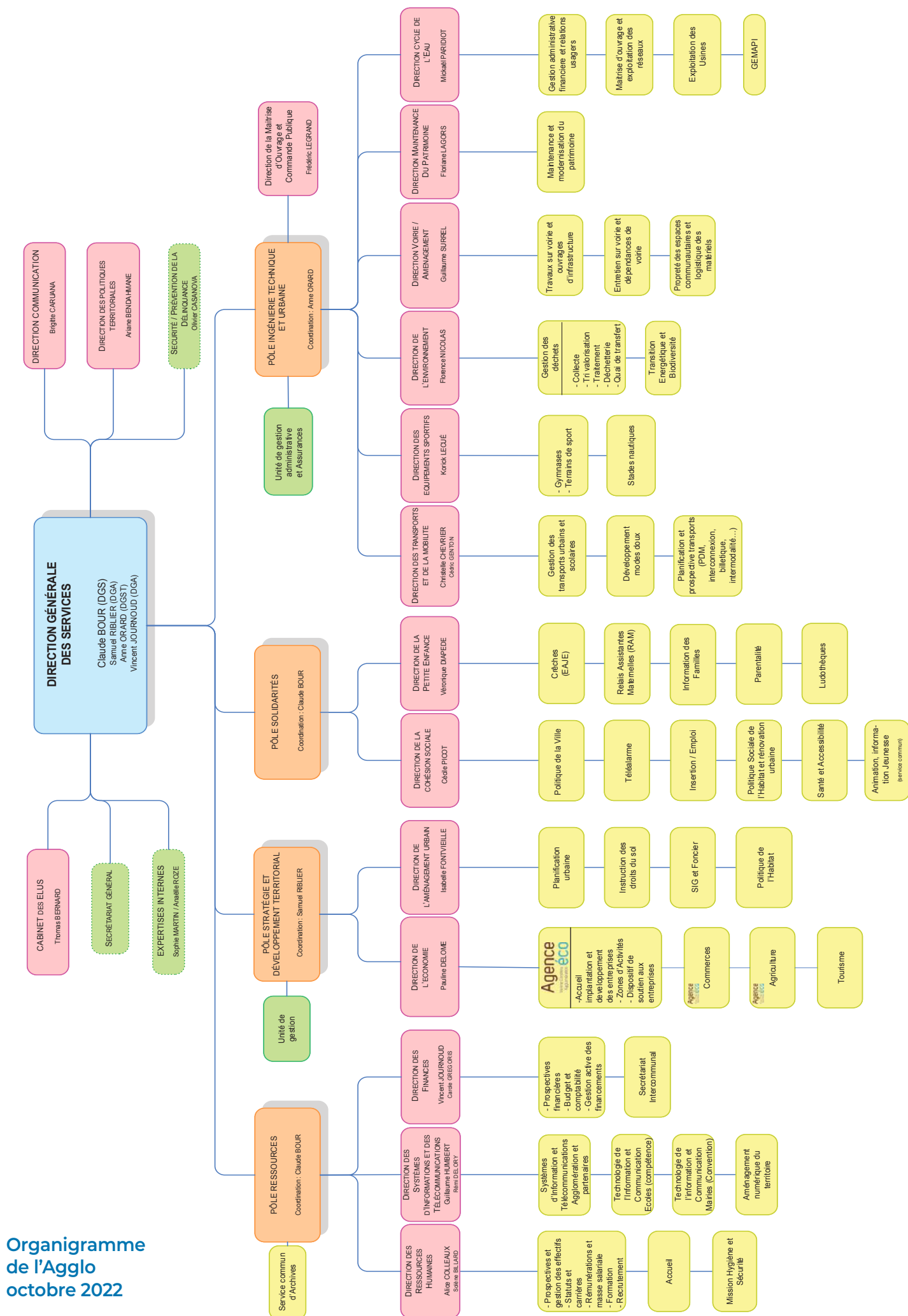
Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement



Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles



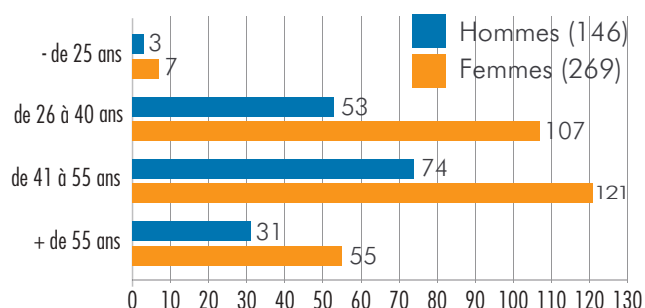
Ressources humaines

Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

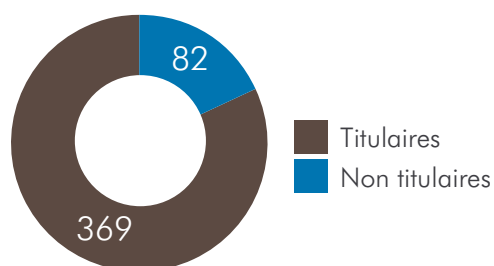
La direction des ressources humaines est composée de 7 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 3 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie et 1 assistante. Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission Hygiène et sécurité.

■ Nombre d'agents sur emploi permanent : 451

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :



Répartition contractuels / titulaires :



Chiffres clés

112 stagiaires écoles accueillis.

68 procédures de recrutements réalisées

1 552 arrêtés administratifs rédigés

Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés dont	13
Direction de la communication	5
Pôle ressources	30
Finances	6
Ressources Humaines	8
Systèmes d'information et Télécommunications	9
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	7
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	28
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	18
Développement économique	6
Politiques territoriales	3
Unité de gestion	1
Pôle Solidarités	195
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE)	14
Petite Enfance	169
Service commun jeunesse	5
Téléalarme	7
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	185
Commande publique et maîtrise d'ouvrage	8
Équipements sportifs	35
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	17
Transports et déplacements	7
Cycle de l'eau	50
Environnement	54
Maintenance et patrimoine	10
Unité de gestion	4

Chiffres établis au 31 décembre 2022

Nombres d'arrivées et de départs en 2021 sur emplois permanents

- 39 départs (retraites, mutation, fin de contrat...)
- 58 arrivées sur emplois permanents

Expertises internes

Le service expertises internes, rattaché à la Direction Générale des Services, est composé de 2 chargées de mission.

Le service expertises internes est rattaché à la Direction Générale des Services. Il assure une fonction de conseil et d'expertise en matière juridique et organisationnelle auprès de la direction générale, des services de Vienne Condrieu Agglomération, des Établissements Publics rattachés à Vienne Condrieu Agglomération et des communes.

Il sollicite autant que de besoins des conseils juridiques externes.

Ce service intervient dans le suivi de projets transversaux, les dossiers d'administration générale, les transferts de compétences, le schéma de mutualisation des services et les conventions qui en découlent, les procédures de délégation de service public, les contrats et conventions, le conseil juridique. Il participe également à la passation des marchés publics en appui au service commande publique.

Au titre de l'année 2022, le service expertises internes est intervenu notamment sur les dossiers suivants :

■ Gouvernance et continuité d'action durant la crise sanitaire de la COVID 19

Le service a poursuivi la veille juridique dans le cadre de la crise sanitaire qui a continué d'impacter le fonctionnement des instances de l'Agglo. Le régime d'exception créé pour lutter contre l'épidémie liée au Covid-19 a pris fin le 31 juillet 2022 marquant le retour au droit commun.

■ Transfert à l'Agglo des piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne

Les piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne ont été transférées à l'Agglo au 1^{er} janvier 2022. Le travail s'est poursuivi sur l'année 2022 avec le comité de pilotage en charge de ce dossier, les équipes des équipements sportifs et le service expertises internes pour définir les modalités de fonctionnement de ces équipements pour l'année en cours. Avec la réouverture du nouveau stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal en 2023, un travail de réflexion globale a également été mis en place sur l'ensemble des équipements de l'Agglo et s'est traduit par un projet d'établissement.

Le service expertises internes a travaillé en étroite collaboration avec les services de l'Agglo (service des équipements sportifs, RH...) sur les points suivants :

- Rédaction du projet d'établissement du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal en vue de sa réouverture et dans le cadre de la gestion de nouvelles piscines: définition des nouvelles offres proposées par l'Agglo, lien avec les associations...
- Réunions du comité de pilotage des élus pour une présentation du projet d'établissement,
- Organisation des plannings 2022 et projection 2023 : organisation des équipes, recrutements à prévoir, réunion d'échanges avec les agents,
- Rédaction de notes aux élus sur l'organisation, les plannings, les tarifs...
- Suite du transfert des piscines de Villette-de-Vienne et de Loire-sur-Rhône (transfert des contrats des syndicats en charge auparavant des piscines à l'Agglo, avenants à la convention de partenariat conclue avec les communes partenaires, facturation des partenaires...),
- Passation de nouveaux marchés publics pour l'ensemble des piscines de l'Agglo.

■ Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a opéré un contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'Agglomération pour les exercices 2018 à 2021. Ce contrôle a pris fin en 2022 avec la réception du rapport d'observations provisoires en mars puis la réception du rapport d'observations définitives en août. Le service a travaillé en lien étroit avec le DGS pour préparer la délibération du conseil communautaire sur le rapport définitif et sa présentation aux élus.

■ Délégations de service public (DSP)

Le service a travaillé sur les dossiers suivants :

Publication et suivi de l'ensemble de la procédure de passation des DSP suivantes :

- DSP pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage 2023- 2027 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023),
- DSP base de loisirs 2022-2030 : DSP déclarée finalement sans suite à l'issue des négociations et prolongation de la DSP actuelle par avenant pour deux saisons supplémentaires.

Suivi de la fin des procédures suivantes :

- DSP eau secteur Amballon 2022-2028,
- DSP eau commue des Côtes-d'Arey 2022-2028 (DSP déclarée finalement sans suite à l'issue des négociations et reprise en régie au 1^{er} avril 2023).

Suivi des contrats suivants :

- DSP Transports,
- DSP gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

■ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le service expertises internes a préparé, réuni et animé la CCSPL. La commission s'est réunie 2 fois et a examiné les rapports d'activités des délégataires des délégations de services publics, les rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et les rapports d'opportunité sur le lancement des DSP.

■ Assistance juridique aux services

Le service expertises internes a travaillé avec les services sur différents sujets :

- Montage et/ou relecture et suivi de conventions,
- Relecture d'avenants,
- Relecture des comptes-rendus des conseils communautaires,
- Délibération sur le pacte financier et fiscal,
- Réponse à des demandes juridiques des services de l'Agglo et des communes,
- Suivi de pré-contentieux et de contentieux,
- Référént télérecours (plateforme d'échanges des courriers et pièces dans le cadre des contentieux administratifs),
- Recherche et veille juridiques.

■ **Réforme de la publicité des actes** : une importante réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales a pris effet le 1^{er} juillet 2022 (issue de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021).

Le service a travaillé avec le DGS et le secrétariat général pour mettre à jour les pratiques avec la nouvelle réglementation dont la principale mesure est l'affichage des actes exclusivement sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité afin de les rendre exécutoires en remplacement de l'affichage papier.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : poursuite de la mise en conformité avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé : réunion de lancement avec les directeurs, audits avec les différentes directions de l'Agglo.

Mutualisation du logiciel C-MAGIC (logiciel « d'accompagnement à la fiscalité locale ») avec l'ensemble des communes de l'Agglo : passation d'un marché avec l'Agglo et d'une convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel dans chaque commune.

Renfort du service commande publique notamment concernant :

- Le Lancement de tous les marchés de l'EPIC Jazz à Vienne et de l'OT
- L'organisation des commissions, avenants, reconduction des marchés de Jazz à Vienne
- Le lancement et passation des contrats de DSP, organisation des commissions DSP
- L'appui juridique sur différentes problématiques rencontrées par le service marchés.

Chiffres clés



41 conventions traitées

235 dossiers traités

4 délégations de service public traitées



Finances

La direction des finances est composée de 6 collaborateurs : 1 directeur, 1 directrice adjointe, 1 responsable d'exécution budgétaire et comptable et 3 agents comptables.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses.

■ Faits marquants

- **Mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques** : la Trésorerie devient le service de gestion comptable (SGC), arrivée de la conseillère aux décideurs locaux avec mise à disposition d'un bureau au siège de l'Agglo, accueil de proximité à Condrieu.
- **Travaux préparatoires à la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI)**, avec en point d'orgue un séminaire des élus le 14 mai et l'introduction d'un chapitre sur les perspectives pluriannuelles d'investissement dans le débat d'orientation budgétaire 2023.
- **Contentieux relatif à la réforme de la taxe d'habitation** : dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité sur le fondement d'une inégalité de traitement entre collectivités. Saisi, le Conseil constitutionnel a décidé de suivre la position du Gouvernement enjoignant au territoire de procéder à une retenue sur l'attribution de compensation pour assurer le rééquilibrage entre la surcompensation des communes de l'ex-CCRC et la sous-compensation de l'EPCI.
- **Réunion de la commission intercommunale des impôts directs** le 5 juillet sur la révision des secteurs de tarification servant au calcul de la valeur locative des locaux professionnels.
- **Gestion du financement du centre de vaccination** et calcul du partage des coûts nets entre l'Agglo et les communes de Vienne et Condrieu.
- **Réunions avec les unités comptables des services** (nomenclature des marchés, bons de commande, gestion des avoirs, écritures de fin d'année).
- **Lancement de missions d'optimisation fiscale relatives aux taxes sur les carburants et sur l'électricité** et participation au groupe projet destiné à travailler sur la réduction des consommations d'énergie.

■ Autres participations :

- Élaboration de la réponse au rapport de la chambre régionale et territoriale des comptes rédigée par le Directeur général des services,
- Intégration des piscines de Loire-sur-Rhône et Vilette-de-Vienne dans les compétences de l'Agglo,
- Étude relative à la tarification incitative dans le domaine des déchets pilotée par la direction environnement,
- Lancement de la réflexion sur le partage de la taxe d'aménagement avec les services concernés,
- Mutualisation et formation relatives au logiciel d'optimisation des bases fiscales et de gestion des commissions des impôts directs C Magic, pilotées par les expertises internes et le SIG.



Le budget de Vienne Condrieu Agglomération a été voté le 25 janvier 2022, avec un programme d'investissement qui atteint un niveau record et qui peut être financé sans recours excessif à l'emprunt grâce au maintien d'une épargne nette significative et à une recherche de financements extérieurs efficace.

- Délibérations ce même jour sur le pacte financier et fiscal et l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire, suite au travail de préparation effectué avec les élus l'année précédente.
- Extension de l'exonération de cotisation foncière des entreprises à l'ensemble des librairies indépendantes votée au Conseil du 27 septembre.
- Élaboration du rapport quinquennal sur les attributions de compensation adopté au Conseil du 13 décembre.

Et comme chaque année à l'automne, préparation du débat d'orientation budgétaire adopté par le Conseil communautaire le 13 décembre 2022 et élaboration du budget primitif de l'année suivante. L'équilibre financier a été difficile à trouver compte tenu des incertitudes sur les recettes et de la hausse générale des charges, notamment dans le domaine de l'énergie. Mais à la suite d'un travail approfondi, une épargne nette qui préserve la capacité d'action en investissement a pu être préservée.

Chiffres clés

19 070 mandats et titres émis dont **12 654** sur le budget principal et **4 497** sur les budgets eau et assainissement

12 691 factures enregistrées et traitées

Maintenance du patrimoine

La direction maintenance du patrimoine composée de 10 collaborateurs : 1 directrice, 2 techniciens, 7 agents.

La direction entretient et gère la maintenance de 87 bâtiments dont l'Agglo est propriétaire. Elle assure aussi l'entretien et les contrôles relevant du locataire dans les 9 bâtiments dont l'Agglo est locataire. Elle réalise les interventions de dépannages, réparations en électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc. dans tous les bâtiments. Il s'agit de dépannages suite à des dysfonctionnements signalés par les occupants des sites mais aussi de petits chantiers pour accompagner les projets des services.

Courant 2022, le patrimoine de l'Agglo a été enrichi de la Maison du Jazz à Vienne, de la piscine de Loire-sur-Rhône avec le logement du gardien, de la piscine de Villette-de-Vienne ainsi que de quelques locaux qui devront être démolis dans les années futures dans le cadre de la stratégie de maîtrise foncière de l'Agglo.

Les missions de ménage du bâtiment Antarès ont été transférées à la direction Maintenance du Patrimoine. 5 nouveaux marchés de maintenance, notamment pour les blocs de secours, le contrôle d'accès, les alarmes incendie et intrusion ont été mis en place.

La direction a été chargée de l'animation d'un groupe de travail interservices « Énergies » visant à identifier, proposer des actions à court, moyen, long terme pour diminuer les consommations énergétiques et mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique.

■ Parmi les interventions de la direction Maintenance du patrimoine en 2022

- remplacement des luminaires des bâtiments Ellipse et de la Téléalarme par des leds
- remplacement de la chaudière de la crèche Tesselle et Marteline
- poursuite de l'harmonisation des cylindres de portes des bâtiments afin de garantir la sécurité des accès



Rénovation des lanterneaux sur la toiture de l'EAJE « Les Cèdres »

Chiffres clés



En plus du siège de l'Agglo, le service assure l'entretien de :

- 24** structures petite enfance
- 15** établissements sportifs
- 2** stations d'épuration
- 7** bâtiments du service environnement
- 17** bâtiments des services économique, tourisme et foncier
- 11** bâtiments transports
- 11** bâtiments jeunesse ou cohésion sociale
- 19** bâtiments techniques

- remises en état des systèmes de désenfumage dans des équipements sportifs
- remises en état de chaufferies dans des crèches
- aménagement du parvis de la crèche Petit Martin afin de sécuriser les accès.

Les efforts importants réalisés par le service depuis 2020 en matière de maintenance, tant préventive que curative permettent de remettre à niveau les installations vieillissantes, de limiter les pannes et de participer à la maîtrise des consommations énergétiques. Les résultats commencent à être visibles, avec une diminution de 21 % des dépenses de maintenance curative par rapport à 2021.

Remise en état de divers bacs à sable pour trois équipements petite enfance



EAJE « Grain d'Aile » : remplacement des stores bannes

Maîtrise d'ouvrage

Le directeur de la maîtrise d'ouvrage et de la commande publique ainsi que 2 techniciens interviennent au sein du service maîtrise d'ouvrage.

Le service de la maîtrise d'ouvrage est en charge d'opérations d'investissement concernant essentiellement le domaine du bâtiment.

■ Chantiers livrés au 31 décembre 2022

- **Désamiantage et démolition** d'anciens locaux de l'entreprise ADP en bordure du chemin de l'aérodrome à Reventin-Vaugris
- **Démolition** de la maison du gardien de la gare d'Estressin
- **Mise en œuvre** de film anti-éblouissement sur façade vitrée du gymnase de L'Isle pour les compétitions de Volley-Ball et badminton
- **Création de 4 terrains de Beach Volley** sur le complexe sportif du gymnase de Saint-Romain-en-Gal
- **Création d'un nouvel accès piétons** pour l'établissement d'accueil des jeunes enfants « Les Cèdres » à Vienne
- **Création d'un local vélo** place du temple à Vienne
- **Sécurisation** de l'accueil de la maison de la mobilité à Vienne
- **Traitement acoustique** de la maison du Festival
- **Sécurisation des accès** de l'établissement d'accueil des jeunes enfants le « petit Martin » à Vienne
- **Réfection des ouvrages de clôture et espaces extérieurs** de l'EAJE Grain-d'Aile

■ Chantiers en cours au 31/12/22

- **Extension et modernisation** du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal
- **Réhabilitation du rez de chaussée** du bâtiment ELLIPSE pour la création d'un hôtel d'entreprises et le relogement du SCOT (études de conception et appel d'offres travaux)



Charpente du nouveau bassin

■ Études préalables 2022

- **Rénovation énergétique** du siège de Vienne Condrieu Agglomération (estimation, programme, montage financier)
- **Réaménagement des espaces extérieurs** de l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) la clé des champs à Vienne (faisabilité, programme)
- **Création de compteurs électriques individuels** pour les locataires du bâtiment de bureaux ELLIPSE (faisabilité, programme, chiffrage travaux)
- **Démolition** maison Nouzet à Chasse-sur-Rhône (repérage amiante, estimation budgétaire)
- **Étude de faisabilité** pour la création d'un nouvel équipement petite enfance rue Pipet à Vienne
- **Diagnostic technique** des piscines de Villette-de-Vienne et Loire sur Rhône suite à transfert de compétence à l'Agglo
- **Lutte contre les effets de la canicule** dans les établissements petite enfance : instrumentation, diagnostic, étude de solutions alternatives à la climatisation
- **Économie d'énergie** : proposition d'un schéma directeur de rénovation énergétique

■ Études de conception 2022

- **Extension de la Halte fluviale** de Vienne (études géotechniques sur terre et sur le Rhône, repérage réseaux, repérage amiante, archéologie préventive)
- **Réaménagement du relais petite enfance** et de l'établissement d'accueil des jeunes enfants à Malissol (études de conception et appel d'offres travaux)
- **Réhabilitation du local gardien de la déchèterie de Saint-Alban à Vienne** (conception et appel d'offres travaux)
- **Réfection du mur de soutènement et clôture mitoyenne** du gymnase de Pont-Evêque (consultation travaux)
- **Parking en ouvrage Saint-Germain** (étude de conception, consultation travaux, projet suspendu compte tenu du coût)
- **Poursuite des études de conception pour la restructuration du site ferroviaire « les clés du Rhône »** à Saint-Romain-en-Gal (études d'AVP, dépôt autorisation d'urbanisme, première phase d'archéologie préventive)
- **Réaménagements intérieurs, ravalement façade et création d'une fresque** pour l'établissement d'accueil des jeunes enfants « Les petits marins » à Chasse-sur-Rhône
- **Étude pour mise en accessibilité** de la piscine de Loire-sur-Rhône
- **Études en vue de l'extension de la station GNV** (gaz naturel véhicules) de la plateforme de mobilité territoriale à Pont-Evêque
- **Rénovation des réseaux d'eaux pluviales et de ventilation** du stand de tir de Reventin-Vaugris (études, lancement appel d'offres, projet suspendu)

Politiques territoriales

La direction des Politiques territoriales est composée de 3 collaborateurs : 1 directrice et 2 chargées de mission, l'une dédiée aux politiques contractuelles, la seconde en charge de l'évaluation, de la concertation et de l'accompagnement du Conseil de Développement.

La Direction des Politiques territoriales a plusieurs missions. Elle s'implique dans des chantiers transversaux de la collectivité. Elle suit certains partenariats avec des acteurs privés. Elle supervise les politiques contractuelles et le financement des projets de l'Agglo et du territoire. Elle fait vivre les démarches d'évaluation et de concertation de l'Agglo. Elle accompagne le Conseil de Développement dans ses travaux et réflexions.

■ Politiques contractuelles

Via l'animation d'un travail de réseau avec les partenaires et des échanges transversaux avec les différents services de l'Agglo, la direction des Politiques territoriales œuvre au bon positionnement des projets du territoire et notamment ceux de Vienne Condrieu Agglomération, dans les différents dispositifs financiers mis en œuvre par les partenaires financiers tels que l'Europe, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Isère et du Rhône. Dans ce cadre, 7 subventions ont été notifiées en 2022 pour les projets stratégiques de l'Agglo, pour un montant total de subvention de 784 800 €.

En parallèle, toutes les communes du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la recherche de financements.

En 2022, 329 contacts ont été pris entre les communes et la direction Politiques territoriales. La direction a assuré le suivi des financements accordés par l'Etat, la Région et les Départements et s'est assurée de l'inscription des projets des communes dans les différents dispositifs de ces derniers. Suite aux changements de postes au sein de la direction, tous les maires de l'Agglo ont été sollicités pour une rencontre permettant un état des lieux de leurs projets et de leurs besoins d'accompagnement dans la recherche de subventions. Entre novembre et décembre 2022, 10 maires ont été rencontrés, parfois accompagnés d'une partie de leur équipe municipale et/ou de leurs services. Les autres rendez-vous ont été planifiés sur le début d'année 2023.

■ Démarche 3P et santé environnementale

Au titre de son implication dans les chantiers transversaux de la collectivité, la direction des Politiques territoriales a été missionnée pour coordonner l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Mobilité (PDM) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), afin de favoriser les synergies et de renforcer la cohérence entre ces trois documents stratégiques étroitement liés.

En 2022, les programmes d'actions de chaque schéma ont été définis de manière coordonnée.

Une grande démarche de concertation a été organisée par la direction Politiques territoriales de décembre 2021 à mars 2022. Les nombreuses contributions recueillies ont été étudiées par les services concernés et les plans d'actions affinés au regard des éléments issus de cette concertation. Le bilan de la concertation ainsi que les projets de plans d'actions ont été présentés lors de l'intercommission du 13 avril 2022. Ces derniers ont ensuite été validés par les commissions thématiques dédiées. Les 3 schémas ont été arrêtés par le conseil communautaire : le 28 juin pour le PLH, le 27 septembre pour le PCAET et le 8 novembre pour le PDM. À noter qu'en lien avec la démarche de coordination PDM, PLH, PCAET, la direction des Politiques territoriales a piloté

une expérimentation autour de la santé environnementale dans le cadre du 3^e Programme Régional Santé Environnement. En 2021, les pistes d'actions à mener ont été définies. Elles ont été questionnées lors des ateliers de la concertation 3P et considérées dans l'élaboration des 3 schémas stratégiques.

En 2022, un programme d'actions a été défini, entre autres à partir des actions du PCAET, du PLH et du PDM permettant à l'Agglo d'être « attentive aux déterminants environnementaux de la santé ». Ce programme constitue l'Axe 4 du Plan Local de Santé 2021-2027 adopté en novembre 2022.

■ Partenariats autour du photovoltaïque

Le service des Politiques territoriales a continué le suivi du partenariat avec Engie sur la zone du Rocher 100 % photovoltaïque.

Enfin, un nouveau partenariat a été initié avec Valenergie autour de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.

■ Démarche d'évaluation de l'Agglo

Le Projet d'Agglomération et le Pacte de Gouvernance, entre l'Agglo et les communes membres pour la mandature 2020-2026 affirment le principe d'une exigence de suivi s'appuyant sur la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation « pour s'assurer de la prise en compte des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, pour suivre la mise en œuvre des actions et pour mesurer leur impact » et « destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs. »

Les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2022 :

- Association du Conseil de Développement à la démarche d'évaluation. En 2022, les membres du CdD ont travaillé sur le schéma touristique et ont apporté un regard croisé et citoyen sur les indicateurs d'évaluation retenus par l'Agglo. De nouveaux indicateurs de suivi ont été proposés par l'instance. Le Conseil de Développement a également engagé une réflexion sur les indicateurs relatifs à la réduction des déchets pour alimenter le suivi du futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- Réalisation et édition du 1^{er} Bilan annuel d'évaluation de nos politiques publiques. Ce bilan constitue une brève synthèse des principaux indicateurs sélectionnés par chaque commission pour apporter un regard d'ensemble sur les principaux objectifs de l'Agglo.

Cela a nécessité un travail d'identification des critères de mesure et de recueil des données sur 28 thématiques à présenter dans ce bilan annuel d'évaluation. Un important travail d'accompagnement et de formation des services a été réalisé dans le cadre de la réalisation de ce bilan.

Cette 1^{re} édition a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire et a ensuite été adressée à l'ensemble des adjoints communaux, aux secrétariats de mairie pour pouvoir être consulté par la population, aux services de l'Agglo, aux partenaires institutionnels et aux membres du Conseil de Développement (en parallèle de sa publication sur le site internet de l'Agglo).

Il y a désormais un enjeu à faire évoluer cette démarche d'évaluation et de favoriser son appropriation, notamment en actualisant le référentiel et le bilan annuel au regard de l'évolution des stratégies et actions menées. Cette démarche pourrait devenir un véritable outil de prospective et d'aide à la décision dans un contexte où services et élus doivent de plus en plus prioriser leurs actions et répondre aux attentes exigeantes des citoyens.

■ Démarche de concertation de l'Agglo

L'objectif de l'Agglo est de **développer ses démarches de concertation**, afin d'associer au mieux les citoyens aux politiques menées.

Dans le cadre de la démarche d'élaboration coordonnée du Plan de Déplacements Mobilité (PDM), du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dite « 3P », une concertation grand public a été réalisée sur les enjeux transversaux à ces 3 schémas afin d'élaborer les plans d'actions cohérents et harmonisés...



Initiée en décembre 2021, elle s'est achevée en mars 2022. Pendant les 3 mois de la concertation, l'Agglo, accompagnée par un prestataire extérieur, a organisé 11 événements :

- 4 kiosques citoyens : 460 flyers distribués, 80 échanges et 197 contributions
 - 2 cafés des jeunes / micros-trottoirs : 82 échanges avec 219 personnes et 278 contributions sur le terrain
 - 1 Youtube live avec le Président de l'Agglo : 30 questions posées, un pic à 50 participants en direct et près de 600 vues de la vidéo
 - 4 ateliers participatifs : 74 participants et 247 contributions
- Dans ce cadre, une plateforme de concertation numérique, Vienne Condrieu Concertation, a été créée : 4 questionnaires, 1 boîte à idées et 1 enquête de satisfaction ont été proposés
- 2 867 visiteurs et 1 312 participants ont contribué à une ou plusieurs fonctionnalités
 - 1 888 questionnaires remplis au total (dont 110 au format papier), 157 soutiens et 45 commentaires des idées

Au total, plus de 2 500 contributions ont été recueillies et 1 600 personnes ont participé à cette concertation.

La concertation menée dans le cadre des 3P a été une réussite. Elle a été primée dans le cadre des Trophées de la concertation.

Il a été décidé de conserver cette plateforme de concertation pour faciliter la concertation sur d'autres projets portés par l'Agglo ou par les communes.

En 2022, 3 autres concertations ont été également été organisées.

La 1^{re} portait sur la désignation d'un nom pour l'eau potable du territoire. Un questionnaire a été déposé sur la plateforme numérique. Au total, 523 réponses sont parvenues à l'Agglo, soit via la plateforme, soit via des questionnaires papiers déposés dans les communes.

La seconde avait trait à l'enfance et la jeunesse dans le cadre d'un diagnostic mené par le cabinet Trajectoires pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale. Cette enquête en ligne s'adressait aux parents d'enfants de 0 à 12 ans.

La 3^e concertation a été organisée dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), en plusieurs étapes :

- Une 1^{re} enquête a été réalisée en juillet 2022 sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire, via un questionnaire. Au total, 990 contributions ont été formulées via la plateforme numérique de concertation et une enquête téléphonique.
- Un second questionnaire proposé par le Conseil de Développement pour préparer sa contribution sur l'économie circulaire et sur la réduction des déchets a été proposé en octobre-novembre 2022. 479 questionnaires ont été renseignés.
- En 2023, la concertation sera complétée par la possibilité pour les habitants de prioriser les actions à mener et l'organisation d'une consultation réglementaire.

■ L'accompagnement du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance de démocratie participative prévue par la loi.

L'Agglo a décidé de renforcer le rôle du CdD pour le mandat 2020-2026 et de lui confier de nouvelles missions selon 3 clés d'entrées : accompagner les concertations conduites sur le territoire, contribuer à l'évaluation de la politique publique de l'Agglo, être force de proposition auprès des élus. Les travaux et contributions du CdD visent à répondre à la saisine de l'Agglo : « Comment faire de l'habitant un acteur de la transition écologique ? comment faire pour que le citoyen devienne un écocitoyen ? ».

Un bilan plus complet se trouve en page 96 de ce rapport annuel et un bilan d'activité propre au CdD et détaillé est édité chaque année. Il est disponible sur le site du CdD : cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Chiffres clés

1 600 participants à la concertation 3P ont permis de rassembler plus de 2 500 contributions

329 contacts avec les communes

87 indicateurs présentés dans le Bilan annuel d'évaluation

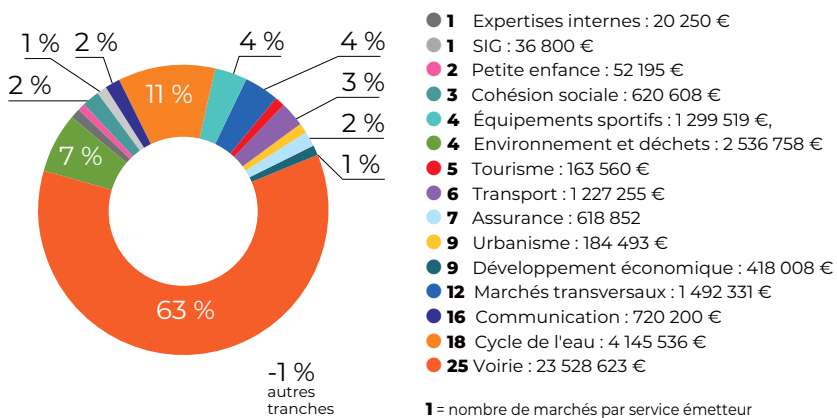
47 réunions du Conseil de Développement

Commande publique

Placé au sein de la direction " Maîtrise d'ouvrage et commande publique ", le service commande publique est mutualisé entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 5 personnes dont 1 responsable de service, 3 instructrices des procédures de commande publique et 1 assistante.

Le service de la commande publique est chargée de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics passés par l'Agglo et la Ville de Vienne. Il apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation des marchés publics, à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme. En fonction des plans de charge, le service peut également compter sur les renforts ponctuels apportés par le service expertises internes.

Montants des marchés engagés par service (en € HT)
pour un total de 37 064 992 €



Chiffres clés

12 marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.

8 consultations pour Jazz à Vienne, soit 10 marchés

22 communes membres ont signé la convention de mutualisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique

37 consultations pour les communes membres, soit 131 marchés

Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction et d'une assistante en renfort.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation des assemblées et de la gestion du courrier.

Chiffres clés

7 conseils

15 bureaux

264 délibérations

2 079 courriers enregistrés

1 séminaire des élus



Informatique

La direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 9 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 7 techniciens informatique.

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

■ Les faits marquants de la direction

- Mise en place des nouveaux éléments de réseau dans la nouvelle Maison du Jazz
- Refonte du réseau informatique d'une commune sous convention.
- Changement du système de téléphonie IPBX de deux communes et de la partie opérateur
- Liaison des sites externes de l'Agglo sur l'IPBX central => diminution de 50% du nombre d'abonnements
- Expérimentation d'un nouveau serveur de messagerie pour une solution souveraine, d'un éditeur français et libre.
- Suivi de la mise en route du logiciel autorisations d'urbanisme en lien avec l'éditeur et les services fonctionnels.
- 100 % des postes administratifs achetés en 2022 ont été des portables afin de faciliter le télétravail.
- Changement de deux systèmes d'impression noir pour des modèles couleurs
- Changement du mode de connexion des sites externes pour des connexions fibre partout où cela a été possible.
- Examen minutieux des sécurités mises en place pour protéger le réseau informatique.

■ Écoles

- Déploiement de 112 systèmes interactifs pour équipement à 100 % des classes élémentaires (Vidéoprojecteur et Ordinateur) dans le cadre d'un appel à projet national
- Grande consultation sur le schéma directeur du numérique dans les écoles.
=> définition du schéma directeur pour les années à venir en lien étroit avec les écoles, les mairies, les enseignants et l'Éducation Nationale.

■ Communes

- Dans le cadre d'une convention de mutualisation, la direction des Systèmes d'Informations et Télécommunication intervient auprès de 13 communes. Dans ce cadre 3 mairies ont vu leur téléphonie changée pour un système sur IP, une infrastructure complète de virtualisation et un nouveau système d'interconnexion VPN sur une autre ont été mis en place.

Chiffres clés

1 519 ordinateurs en gestion
3 283 interventions



Utilisation des outils mis en place par l'Agglo dans une école

Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction de l'Agglomag et du rapport d'activité annuel, gestion des relations presse, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du facebook.

La direction de la communication est composée de 5 collaborateurs : 1 directrice, 3 chargés de communication et 1 assistante.

La communication institutionnelle

■ L'Agglomag

3 numéros de l'Agglomag sont parus en 2022.

■ Le rapport annuel d'activités des services

Le rapport d'activités des services a été édité en septembre 2023.

■ Les opérations les plus marquantes de l'année en communication

- Finalisation de la refonte du site internet pour une mise en ligne dès le 1^{er} janvier 2022
- Organisation de la totalité de la communication des temps forts de l'Agglo : Printemps des fermes, Vélo Village, Semaines d'Informations sur la santé mentale, lancement du schéma numérique dans les écoles, Challenge mobilité
- Mise en place de plan de communication autour des différentes concertations menées par l'Agglo tout au long de l'année
- Mise en page en interne du 1^{er} bilan d'évaluation de l'Agglo
- Suivi du plan de communication autour du chantier du stade nautique Françoise Clavery Bouyson
- Réalisation d'une dizaine de clip vidéos autour du compostage, de la semaine de l'industrie, des concertations, de la nouvelle DSP Transport, du nouveau schéma numérique dans les écoles...
- Poursuite de l'animation du groupe de travail communication composé de représentants élus et techniciens des communes de l'Agglo
- Renouvellement des marchés de distribution de l'Agglomag, d'impression, de sérigraphie, de reportages photos et réalisation vidéo.



Chiffres clés

1 769 nouveaux abonnés en 2021 portant à **13 959** le nombre total d'abonnés Facebook

634 posts ont été publiés

110 communiqués de presse édités

501 supports créés

20 inaugurations et événements

14 conférences de presse organisées

Réduisons nos déchets...

Agissons ensemble !





L'élue référente



Évelyne Ziboura

Conseillère
déléguee en
charge de la Santé,
de l'accessibilité, de
la qualité de l'air et
de la lutte contre
l'ambroisie
(jusqu'en novembre 2022)

Le groupe projet accessibilité est
composé de :

- 1 chargée de mission accessibilité
- 1 équipe projet formée des services
suivants : économie, aménagement
urbain, infrastructures, équipements et
réseaux, environnement, transports et
mobilité, petite enfance

Accessibilité

Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le transport public

L'Agglo a adopté en septembre 2015, son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports qui prévoyait la mise en accessibilité de 76 quais.

La mise en accessibilité des points d'arrêts se fait conformément à la liste prévue dans l'AD'AP. Peut aussi se rajouter à cette liste, la mise en accessibilité d'arrêts, au fil de l'eau, sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, et en fonction des travaux réalisés dans les communes.

Aujourd'hui, le nombre de quais accessibles sur le réseau de bus L'VA est de 169.

En 2022, 9 quais ont été rendus accessibles :

- À Chasse-sur-Rhône : le quai Brassens
- À Eyzin-Pinet, le quai Chez Monsieur, des deux côtés
- À Vienne :
- le quai Denfert Rochereau des deux côtés,

- Le Trente, des deux côtés
- le quai Parmentier, des deux côtés

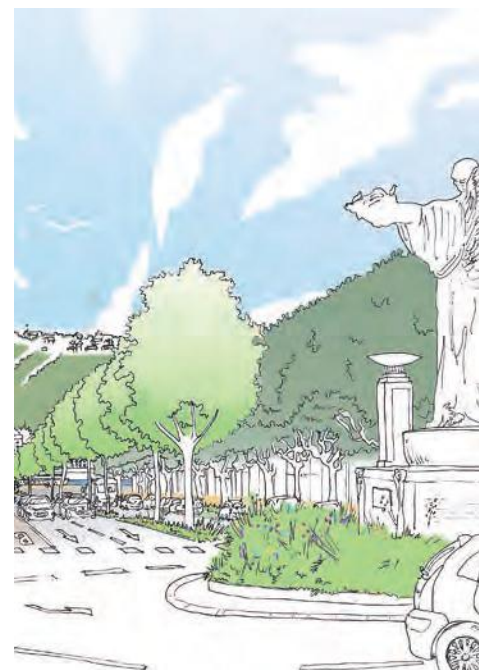
Un nombre important de quais présentent des contraintes fortes, telles que l'absence de trottoirs ou de cheminements adaptés, ou un dénivelé trop fort.

La petite enfance

- En 2022, 22 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans 12 structures petite enfance de l'Agglo. 6 d'entre eux percevaient l'AAEH, et les 16 autres étaient en cours de reconnaissance.

- Un référent santé et accueil inclusif a été recruté.

- Un Projet d'Accueil Personnalisé pour chaque enfant en situation de handicap a été mis en place. Il permet de répondre au mieux au besoin de l'enfant, d'évaluer son accueil et de réajuster si besoin.



Zoom

2 visites de chantiers ont été organisées par la commission le 22 novembre 2022

- Cours Brillier à Vienne : Échanges sur le projet de rénovation de cette voie

- Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal : Visite du chantier.



Mise en accessibilité du quai Brassens à Chasse-sur-Rhône

Chiffres clés

9 quais mis en accessibilité,

22 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans 12 structures petite enfance de l'Agglo

L'environnement

- **Déploiement de conteneurs enterrés**, en substitution des bacs roulants dans le centre ville de Vienne, suppression des bacs roulants, difficiles à manipuler, encombrants et inesthétiques sur les trottoirs déjà restreints dans le centre-ville historique. Leur hauteur permet d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants.
- **Mise en service 2022** : place de la Fûterie, rue Pipet, place Pichat et place Saint-Maurice à Vienne.

Les établissements recevant du public (ERP)

En 2018, l'agglo a achevé l'agenda d'accessibilité programmée, elle n'a plus d'opérations programmées exclusivement dédiées à la mise en accessibilité de ses ERP.

Néanmoins l'agglo maintient un fort niveau d'exigence en matière d'accessibilité pour l'ensemble de ces projets de bâtiment.

- **Le principal chantier en cours est le suivant :**
 - La modernisation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal
- **Les principaux projets à l'étude sont les suivants :**
 - L'agrandissement de la Halte fluviale à Vienne
 - Le réaménagement des locaux de la crèche et du relais à Malissol

L'Agence économique

- L'agence économique informe et oriente les commerces et porteurs de projet de commerce sur les démarches à effectuer pour respecter les normes accessibilité dans les ERP de 5^e catégorie

- L'Agglo cofinance en partenariat avec la Région et les communes les travaux de mise aux normes et de modernisation. (Au total 50 % de subvention pour des dépenses allant de 10 000 à 20 000 € HT).

- Elle réalise des études stratégiques des polarités commerciales dans lesquelles les questions d'accessibilité sont soulevées.

• Habitat

Dans le cadre des deux dispositifs visant à améliorer les conditions d'habitat dans le parc privé, les propriétaires occupants aux revenus modestes bénéficient d'un accompagnement par Soliha Isère ou Rhône. Soliha vérifie l'éligibilité des propriétaires aux dispositifs, organise une visite technique de leur habitation, les conseille dans le choix des artisans et contrôle les devis et la bonne réalisation des travaux. Soliha les accompagne également dans le montage des dossiers de subventions (Anah, Agglo, Département, Caisse de retraite).

Les travaux le plus souvent réalisés sont les suivants :

- Remplacement de la baignoire par une douche avec pose de barre de maintien et siège escamotable
- Pose d'un monte-escalier
- Installation de rampe d'accès

• Voirie

L'accessibilité est totalement intégrée aux travaux de voirie effectués par l'Agglo. De nombreux chantiers (développés dans la partie voirie) ont contribué au développement de l'accessibilité sur le territoire. Parmi ceux ci, les travaux de la rue du Docteur Trenel à Sainte-Colombe, ceux de la rue René Sibille à Pont-Évêque, ceux de la rue du Baviduc, ceux de la voie verte rue de la Bourgeat à Estrablin, ceux de la route de chez Monsieur à Eyzin-Pinet, ceux rue de la Brocard à Ampuis.



Visite du chantier du stade nautique

Le service est composé de 6 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 chargé de mission commerce
- 1 chargée de mission économique - Responsable Pépinière - Animatrice RH
- 1 chargée de mission agriculture
- 1 assistante
- 1 chargée de mission foncier et relation entreprises

Économie

Le printemps
des fermes

Vienne
Condrieu
Agglomération

Les élus référents



Martine Faïta
Vice-Présidente
en charge du
Développement
économique



Frédéric Belmonte
Vice-Président
en charge de
l'Agriculture



Maryline Silvestre
Conseillère
déléguée en charge
de l'Économie
circulaire



Fabien Kraehn
Conseiller délégué
en charge
du Commerce



Lucien Bruyas
Conseiller délégué
en charge des
Circuits courts

L'agence économique

L'agence économique est un service de l'Agglo qui a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. Elle met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur mesure.

■ Implantation des entreprises

L'agence économique dans le cadre de son action facilite l'implantation des porteurs de projets en apportant les réponses à leurs questions (immobilières, foncières, questions pratiques sur le territoire...).

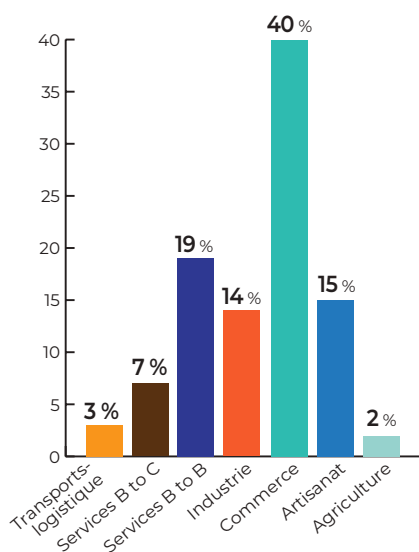
L'accompagnement de projets d'implantation a connu une diminution sur l'année 2022 par rapport à 2021. Ce sont 89 demandes immobilières enregistrées en 2022 (contre 129 en 2021). La baisse la plus forte concerne les projets de commerce.

Sur ces 89 demandes, 36 sont des demandes exogènes.

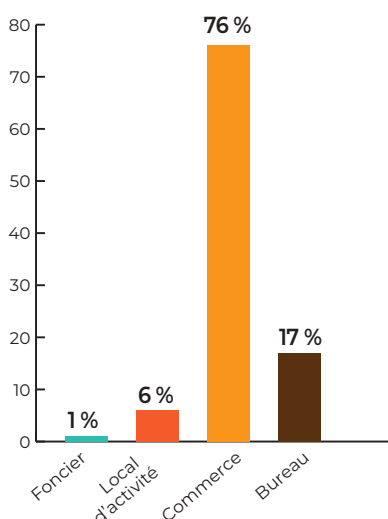
■ La demande immobilière/foncière 2022

Pour ces 89 demandes, la répartition par secteur d'activités et type d'activités est la suivante :

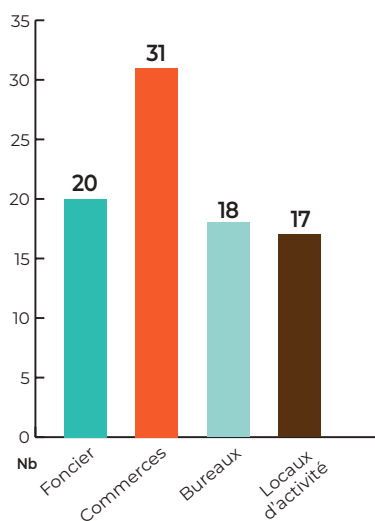
Demande immobilière : profils des entreprises



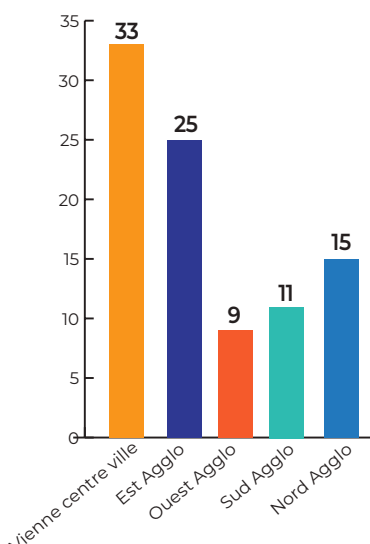
Offre immobilière / foncière 2022 Typologie de l'offre



Typologie des demandes



Localisation de l'offre



Chiffres clés

316 biens disponibles

86 demandes immobilières
accompagnées

105 165 € d'aides
directes

68 dialogues dirigeants

En comparaison de 2021

Le poids de la demande commerce s'affaiblit (habituellement de 60 %). Les profils industriels et artisanaux sont devenus beaucoup plus nombreux.

Concernant l'immobilier, un travail permanent de recensement et de mise à jour de la base de données des locaux est réalisé. En 2022, la base comptabilisait en moyenne 316 biens disponibles (336 en 2021 : portefeuille en baisse). Ce travail se fait en étroite partenariat avec les professionnels de l'immobilier complété par un travail de recensement terrain.

- Le foncier se raréfie
- Peu d'offre complémentaire pour les locaux d'activités
- Le nombre de projets aboutis est en augmentation par rapport à 2021.

■ Quotidien et développement des entreprises

L'agence économique met en œuvre depuis 2005 son « dialogue dirigeant ». Cela consiste à être en relation étroite avec les dirigeants des entreprises du territoire de plus de 20 salariés. De ces discussions naissent un certain nombre de questions auxquelles l'agence économique apporte des réponses concrètes et pratiques. Là encore, elle va jouer pleinement son rôle d'interface entre les entreprises, les collectivités et les partenaires locaux du développement économique. En 2022, ce sont **68 dialogues dirigeants** qui ont été effectués avec les entreprises majeures du territoire. L'ensemble de ces dialogues sont consignés dans une base de données. Le maire de la commune est informé en amont du RDV et reçoit une synthèse de l'entretien.

L'agence éco anime également un club RH pour permettre aux chefs d'entreprises du territoire de partager leurs expériences en matière de ressources humaines, et réfléchir collectivement aux actions de rapprochement écoles-entreprises, qui peuvent être menées pour améliorer le sourcing des candidats. En 2022, **5 réunions se sont tenues**.

■ Création d'entreprises

Ariane, pépinière d'entreprises

La convention de mise à disposition d'une animatrice à mi-temps a été renouvelée avec la CCI Nord Isère pour 2022.

Les outils réseaux sociaux sont utilisés pour faire gagner en visibilité l'outil pépinière, accompagner la prospection auprès des porteurs de projets et promouvoir les entreprises hébergées, mais aussi les actualités autour des sujets de la création et la vie de la communauté Ariane.

• **La page LinkedIn Ariane compte 558 abonnés** (contre 364 en 2021) **et la page Facebook est suivie par 509 abonnés**.

• **Deux entreprises ont rejoint Ariane en 2022** : Effischool et Boussole Marketing. Tandis que Burning Sunset et Studio OxyMORE en sont sorties.

• **Dans le cadre de la quinzaine de l'entrepreneuriat**, une visite de la pépinière a été proposée aux élus de la commission.

■ Commerce

Stratégie :

Le Schéma de développement commercial 2022/2027 est entré en vigueur. Les 10 actions prioritaires 2022 ont été actées par le premier comité des partenaires. Le comité de pilotage composé des maires de l'Agglo a tiré un premier bilan annuel.

Observatoire :

Pour permettre une intervention fine de l'agence économique, il est important de connaître l'appareil commercial. En 2022, l'ensemble des locaux commerciaux a été recensé, soit **1 828 locaux** dont 232 vacants correspondant à un taux de vacance de 12,7 %.

Par ailleurs, **un recensement de la présence en ligne des commerçants** a été effectué. Parmi un échantillon de 523 commerces, 77 % ont revendiqué leur page Google my Business, 61 % ont une page Facebook et 51 % disposent

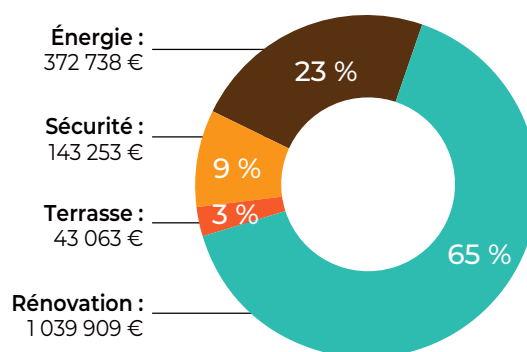
d'un site internet. Par ailleurs, en collaboration avec la ville de Vienne, l'Agglo a poursuivi son abonnement à une prestation de comptage de **flux piétons actifs sur les centre-ville de Vienne (296 000 piétons/semaine), Condrieu (101 000 piétons/semaine) et Pont-Évêque (34 000 piétons/semaine)**.

Aides directes aux entreprises :

En 2022, l'agence éco a accompagné les entreprises dans leurs investissements pour leur point de vente et **38 dossiers ont été attribués**. Le montant sollicité auprès de l'Agglo en 2022 est de 105 165 €, soit une demande moyenne par dossier de 2 767 €. Le montant total de travaux prévus par les commerçants s'élève à 1,6 M€ HT.

L'aide apportée par l'Agglo et l'aide équivalente attribuée par les communes d'implantation ont permis de débloquer 262 222 € supplémentaires de la Région pour les investissements des entreprises du territoire. 83 % des dépenses réalisées grâce à ces subventions ont été réalisées par des entreprises situées à moins de 50km dont 17 % sur le territoire de l'Agglo. 72 % des projets subventionnés correspondaient à des créations d'entreprises.

Typologie d'investissements des aides attribuées en 2022 :



Développement du commerce sur le territoire

Le commerce étant une compétence partagée, les communes ont sollicité l'agence économique pour :

• **Des expertises en matière d'implantation commerciale**, de financement de projets commerciaux et de réglementation.

• La réalisation d'un **appel à projet sur la commune des Côtes-d'Arey** et l'accompagnement au dépôt d'une demande d'aide régionale « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » pour le maintien de la boulangerie des Côtes d'Arey

• La livraison de **trois études stratégiques de développement commercial des centralités** (Échalas, Estrablin, Sainte-Colombe/Saint-Romain-en-Gal)

• **L'accompagnement de la démarche Cœur de ville** avec la commune de Vienne et la participation aux travaux d'étude de l'OPAHU.

- L'accompagnement de la démarche Petite Ville de Demain de la commune de Chasse-sur-Rhône par la poursuite d'une étude commerce, la participation aux ateliers thématiques, et l'appui à la conception de la convention de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

L'Agence économique a poursuivi en 2022 l'accompagnement à la fédération des professionnels avec la réalisation d'un atelier de travail à l'occasion de Jazz à Vienne, la participation à plusieurs temps de travail à l'initiative des communes ou des associations et l'organisation des rencontres professionnelles du commerce à l'attention de l'ensemble des commerçants du territoire.

L'Agglo a attribué 30 000 € aux associations du territoire pour la réalisation de leur projet 2022. Elle a également

mis à disposition des chalets pour les marchés de Noël. L'Agglo a soutenu l'organisation de la Foire de Vienne par une subvention de 14 000 €.

• Prospection et implantation d'enseignes

L'Agence éco a organisé une journée des enseignes lors de Jazz à Vienne, qui a permis l'implantation en centre-ville de Vienne d'une nouvelle enseigne nationale. L'Agglo était présente sur le salon de la franchise de Lyon et en tant que visiteur au salon de la franchise de Paris.

Nouveau en 2022 : des visites de centralités commerciales ont été proposées au groupe de travail commerce à Condrieu et Pont-Évêque.



Zones d'activités

La délibération concernant la mise en œuvre des baux à construction a été approuvée au conseil communautaire de novembre 2022.

En 2022, 4 groupes implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) se sont réunis, étudiant les candidatures de 8 entreprises au total.

Le groupe a émis un avis favorable pour 7 entreprises sur 8.

■ Zone du Rocher (Estrablin)

- 7 lots ont été vendus : Aurely peinture (lot 20), ACFD (lot 1), Moris Isere Auto (lots 15, 16 et 17), Ondyna (lot 5) et PSL Querlioz (lot 3).

■ Zone de Monplaisir (Pont-Évêque)

L'accompagnement de deux projets sur du foncier de l'Agglo se poursuit.

■ Site Industriel Portuaire (Loire-sur-Rhône)

Le comité partenarial de développement s'est réuni une fois en 2022.

■ Zone du Plateau (Trèves)

La commercialisation de la zone s'est poursuivie, avec 3 dossiers validés en groupe implantation.

■ Schéma d'aménagement et de services des zones de Chasse-sur-Rhône

L'Agglo a lancé une démarche d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de services des zones de Chasse-sur-Rhône. L'objectif est à terme de travailler sur la requalification de ces zones, la mutualisation de services, l'optimisation foncière et l'intégration paysagère.

Zoom

Acquisitions

Les élus de l'Agglo ont approuvé une politique foncière active : se mettre en mode acquisition et travaux de manière beaucoup plus forte et travailler à la parcelle. Des discussions avec les propriétaires et des travaux de dépollution, notamment, seront au rendez-vous.

En 2022, l'Agglo a acheté un terrain zone de Leveau (3 870 m²) et un terrain dans la zone de Chasse-sur-Rhône (1 508 m²).

Stratégie d'accueil des entreprises (SAE)

L'élaboration de la SAE s'est poursuivie en 2022 avec 7 réunions du groupe de travail.

■ Espace Saint-Germain

• Programmes tertiaires

Les travaux de la tranche B du programme Apollo se sont achevés. Les dernières implantations d'entreprises (dont certaines sorties de la pépinière) se sont faites.

• Animation

Les animations ont pu reprendre en 2022, dont la fête de Noël des voisins en décembre (gros succès avec une centaine de participations) en association avec un marché de Noël des commerçants d'En Bas de Ma Rue (opération CCI).

■ Promotion économique

• **L'agence éco a proposé à la commission trois visites d'entreprises :** Smurfit Kappa (mars), 3D Process (mai) et ADE Publicité (novembre).

• **La Lettre éco :** la newsletter trimestrielle est adressée à plus de 4 500 destinataires

• **La présence digitale**

Chiffres clés

En nombre d'abonnés

2 100 (+36 %) >  Agence éco

1 372 (+ 56 %) >  Espace Saint-Germain

539 (+85 %) >  Agence éco

559 >  Agence éco

• Le site Internet entreprendre

L'année 2022 a consisté à créer le nouveau site internet, ce qui a généré énormément de travail pour l'équipe (rédaction des pages, choix des contenus et des visuels ; organisation du site...).

• Conférence économique

La conférence est désormais organisée tous les deux ans, elle n'a donc pas eu lieu en 2022. Une soirée à la maison du festival a été proposé aux entreprises majeures du territoire (82 invités).

• **En 2022, la commission économie se sera réunie 4 fois.**

■ Semaine de l'industrie

Pour cette deuxième édition territoriale de la **Semaine de l'Industrie** (événement national en novembre), l'Agence éco et ses partenaires de l'économie, de l'emploi et de l'Éducation Nationale ont concocté un programme complet :

• Des ateliers de sensibilisation et de découverte des métiers

Le PLIE de Vienne Condrieu Agglomération, la Mission Locale Isère Rhodanienne, le Bureau Information jeunesse de Vienne et l'E2C ont organisé toute la semaine des ateliers de découverte métiers via casques virtuels, table ronde, présence en forum. Ce sont près de 100 jeunes qui ont participé. Cette sensibilisation s'est aussi diffusée auprès de 110 élèves du Lycée Galilée via des interventions de l'association AJE.

• 14 visites d'entreprises riches de rencontres

25 visites organisées chez Calor, Condat, Texabri, Smurfit Kappa, Fives Intralogistics, Sarp Industrie, Alhstrom, NHIC, Carasoie, Decortes construction modulaire, IESA, Helping et Gonzales Frères pour des groupes scolaires (Collège Brassens, Collège Ponsard, Lycée Galilée, Collège Grange), des jeunes en réflexion de projets professionnels (accompagnés par la Mission Locale, l'E2C), et des demandeurs d'emploi (accompagnés par Pôle Emploi et le PLIE).

Au total, 300 personnes ont (re)découvert la richesse et la diversité de métiers à proximité de leur domicile. Une belle occasion de parler savoir-faire pour les dirigeants de ces entreprises et leurs équipes.

• Un forum recrutement

Au cœur de la semaine, 13 entreprises industrielles ont donné rendez-vous aux demandeurs d'emploi et actifs au forum de recrutement organisé par Pôle Emploi Vienne. Ce sont 333 visiteurs qui ont pu découvrir et échanger sur les recrutements en cours.



Visite de l'entreprise
ADE en novembre 2022



Laboratoires R&D Condat

• Une campagne digitale suivie

Notre campagne « je Choisis l'Industrie » s'est complétée de 2 nouveaux clips vidéos. L'ensemble des acteurs impliqués autour de Vienne Condrieu Agglomération ont relayé l'ensemble de la semaine sur un carnet de visites et d'interventions ! Ce sont plus de 15 000 vues sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'Agence éco qui ont été comptabilisées.

• Une première rencontre des entreprises de service à l'industrie qui en appelle d'autres

Sous l'égide de notre pépinière d'entreprises Ariane, dédiée à l'accueil et l'accompagnement des jeunes entreprises de services BtB, 25 chefs d'entreprises d'ingénierie du territoire se sont réunis autour d'un moment de convivialité, d'échanges et d'interconnaissances. Tisser un réseau dédié à l'univers de l'ingénierie et des services à l'industrie est donc le leitmotiv de ce premier afterwork qui va en appeler d'autres !

• Une clôture remarquable au Lycée Galilée

Élus, partenaires de l'opération, professeurs, industriels se sont donnés rendez-vous le 25 novembre au sein du lycée des métiers et des procédés industriels, Galilée (Vienne) pour une matinée riche de découvertes et de rencontres autour des 10 ateliers de l'établissement. Le lycée offre ainsi des plateaux techniques d'usinage, de métallerie, un laboratoire chimie, un atelier couture, un atelier menuiserie, des ateliers domotiques, des ateliers autour des sciences de l'ingénieur, des plateaux techniques électricité et électronique du bâtiment. Un outil de formation de qualité à faire découvrir aux industriels du territoire pour recruter leurs futurs talents de demain !



■ Agriculture

La stratégie agricole est le fil conducteur de l'action de l'Agglo en matière d'agriculture, aussi le bilan d'activité de l'agriculture reprend les 4 axes de la stratégie agricole.

AXE 1

Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales

DANS L'ACTION 3 : Accompagner les communes dans leurs projets de restauration collective

- Enquête Restauration Hors Domicile : État des lieux sur les pratiques du territoire. Les résultats démontrent que la majorité des collectivités passent en direct plutôt que d'utiliser les plateformes. Les principaux freins qui ressortent pour les collectivités sont le coût, les difficultés logistiques et l'offre peu adaptée aux besoins de la restauration collective.

DANS L'ACTION 6 : Étude foncière plaine maraîchère de Condrieu

- Étude foncière dans la plaine maraîchère de Condrieu réalisée par la SAFER du Rhône
- Consolidation des exploitations en place (2 ventes et 1 bail fermier)

DANS L'ACTION 8 : Accompagner les exploitations du secteur des Zones Défavorisées Simples modifié

- Nouveau zonage : les communes concernées ont été classées partiellement ou intégralement en zone de Montagne.
- Réflexion pour la mise en place d'un plan d'action pour accompagner au mieux les exploitants impactés : rencontre avec l'association.
- Présentation du dossier et des conséquences lors de la conférence agricole 2022

AXE 2

Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie

DANS L'ACTION 11 : Suivre l'élaboration du PCAET de l'Agglo

- Participation aux réunions de concertation du PCAET et vote de ce dernier

Poursuivre et concrétiser le projet de valorisation de la ressource ligneuse :

- Démonstration d'un broyeur sur la commune de Loire-sur-Rhône (30 personnes présentes)

Valoriser localement des essais de cultures plus résistantes au stress hydrique et aux fortes chaleurs pour s'adapter au changement climatique

- Journée technique en juin 2022 : échanges et résultats d'essais sur la culture (cultures courtes pouvant s'intercaler entre deux cultures principales et permettant la production de *fourrage*).

Le *méteil* est un mélange de plusieurs céréales et/ou légumineuses de Sorgho, la mise en place de dérobées estivales méteils fourrage et l'intégration de la luzerne dans les systèmes (mélange de plusieurs céréales et/ou légumineuses).

DANS L'ACTION 12 : Programmer une nouvelle édition de l'Inter commission aménagement et agriculture:

- 15 juin 2022 : présentation de l'ensemble des partenaires ayant un rôle dans la gestion du foncier agricole (ADDEAR pour le test agricole, les Départements pour les PAEN/PENAP, les chambres d'agriculture consultées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et la SAFER)

DANS L'ACTION 13 : Finaliser une étude foncière sur la commune de Chuzelles

- Restitution de l'étude en juin 2022, puis sensibilisation des propriétaires via le bulletin municipal.

AXE 3

Affirmer le rôle économique du secteur agricole

DANS L'ACTION 15 : Construire un programme d'action autour de l'installation / transmission

- Journée « s'installer en maraîchage sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération » (25 participants)
- Café installation transmission (25 participants)

DANS L'ACTION 16 : Identifier les secteurs à enjeux et mettre en place des accompagnements individuels

- 9 entretiens cédants sur le plateau de Condrieu, réalisés par la chambre d'agriculture du Rhône.

DANS L'ACTION 18 : Poursuivre le travail sur la valorisation de la vache de réforme : mise en place d'une information collective sur les circuits et coûts de commercialisation (comparaison VD et RHD)

- Information collective en mars 2022 : valorisation de la vache de réforme (quels sont les débouchés possibles ?)

Accompagner les exploitants agricoles dans la lutte contre le gel.

- Mise en place d'un suivi météorologique : alerte gel sur 2 mois avec Romain Weber
- Formation « Mieux connaître le phénomène de gel et les moyens de lutte pour une protection efficace des cultures fruitières » (décembre 2022)
- Table ronde sur l'adaptation au changement climatique lors de la conférence agricole (70 participants)

DANS LES ACTIONS 19 ET 20 : Poursuivre les actions avec les acteurs de l'emploi agricole :

- Programmer une rencontre sur les métiers de l'agriculture sous forme de forum (Escape Game, casque de réalité virtuelle et recrutement)

-> **Avril 2022** : Forum de l'emploi agricole : Matinée consacrée aux demandeurs d'emploi (15 visiteurs) / Après-midi découverte des métiers agricoles pour les collégiens (30 élèves)

-> **Octobre 2022** : visite d'une ferme par un collège

-> **Novembre 2022** : bus de l'orientation consacré aux métiers de l'agriculture

- Poursuivre le travail sur l'emploi saisonnier (info collective pour les travaux en vert) : information collective chez un viticulteur d'Ampuis en mars 2022.



**Découverte des outils de permaculture
Les Jardins du Gorneton à Chasse-sur-Rhône**

AXE 4

Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts

DANS L'ACTION 22 : Mise en place d'un groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs pour la création d'un événement Agglo

- Création d'un événement propre à l'Agglo, le Printemps des fermes (16 fermes participantes)

Diffuser des portraits d'exploitants dans l'AggloMag, la Lettre éco, la newsletter de la chambre d'agriculture

- 4 portraits d'agriculteurs en 2022

Visites d'exploitation

- 1 visite en 2022 (en plus des 9 fermes visitées lors du printemps des fermes) : Le moulin de Julien à Serpaize



Vente à la ferme - La Ferme la Croisée des Vents à Longes



Visite de l'élevage porcin - La Ferme la Croisée des Vents à Longes



L'élus référent



Christian Borel
Conseiller délégué
en charge du
Tourisme

En 2022, l'équipe de l'Office de Tourisme a été reconfigurée et est composée d'une équipe opérationnelle de 19 collaborateurs permanents pour 17.5 ETP, renforcée par des saisonniers et des vacataires :

Le groupe de direction est composé du directeur général, d'une adjointe, directrice administrative et financière et d'un adjoint, directeur opérationnel.

Ils animent une équipe de 16 personnes :

- 1 personne à l'administration générale
- 7 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques dont le responsable des services et de la qualité
- 3 personnes au guidage
- 4 personnes à la communication, promotion et commercialisation
- 1 personne au développement et à l'œnogastronomie.

Tourisme

Vienne Condrieu Tourisme

L'année 2022 marque la reprise de l'activité touristique pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, même si certains secteurs restent encore en retrait.

Tout en sachant que le premier trimestre 2022, voire le deuxième, était encore marqué par beaucoup de restrictions et de reports de programmation. L'exercice 2022 marque un retour à l'équilibre financier pour l'Office de Tourisme.

■ Accueil et informations

En 2022, l'équipe du pôle accueil et informations de l'Office de tourisme était composée de 7 conseillers en séjour permanents, renforcée d'un poste week-end de mai à juin, puis de 2 saisonniers pendant la saison estivale (+ 2 durant la période du festival Jazz à Vienne).

L'équipe a assuré l'accueil 7 jours sur 7 à Vienne, 6 jours sur 7 à Saint-Romain-en-Gal ainsi que hors les murs les week-ends de mai, juin et septembre, et 5 jours sur 7 pendant la saison estivale.

Par prudence, du fait de la conjoncture, le Pavillon du tourisme a été fermé à l'heure méridienne durant la période estivale (sauf pendant Jazz à Vienne), comme en 2020 et 2021.

De plus, l'amplitude d'accès au public a été modifiée afin de limiter les embauches de saisonniers, en nombre et en durée de contrat.

En 2022, année de mise en œuvre du premier schéma d'accueil territorial, 107 actions « Hors les Murs » ont été menées de mai à septembre sur différents spots

potentiellement fréquentés par nos cibles (ViaRhôna, marché de Vienne, Pipet, Condrieu...).

■ Boutique

Le CA global généré sur l'année 2022 est légèrement supérieur aux prévisions (111 000 € HT, hors chiffre d'affaires sur le site Jazz à Vienne).

Malgré des mois de juillet et août 2022 satisfaisants, car équivalents à ceux de 2019, le retard pris durant le premier semestre 2022, auquel s'ajoute un mois de septembre maussade ne permet pas de revenir au même niveau de chiffre d'affaires que celui de 2019.

De manière mécanique, la perte de marge est ainsi de plus ou moins 10 000 €.

Cette baisse est également liée à un taux de marge plus faible sur les produits déclinés autour de Jazz à Vienne, vendus en dehors du festival, désormais fabriqués en France ou en Europe et donc avec un prix d'achat plus élevé.

Zoom

Le schéma touristique de l'Agglo

Fruit d'un travail collectif entre les élus et les professionnels du tourisme, ce schéma 2019-2024 réaffirme que le développement touristique est un pilier majeur de la stratégie économique de l'Agglo.

Il s'organise en 5 axes :

- **Production événementielle :** cet axe constitue la principale nouveauté et un angle ambitieux basé sur une programmation d'événements à potentiel de notoriété et à forte identité.

- **Sites et équipements touristiques :** il s'agit principalement des projets d'investissement structurant l'offre (ViaRhôna, haltes contemplatives, sites patrimoniaux, vignoble).

- **Qualification des espaces publics :** cet axe propose d'infuser les locomotives touristiques dans le paysage public à l'initiative de l'Agglo et des communes.

- **Schéma d'accueil et d'information :** il est proposé une information optimisée, non seulement sur des supports physiques mais aussi sur les conditions d'accueil.

- **Communication, marketing et image :** cet axe prend en compte ce qui précède pour développer une image originale et à forte personnalité.



Accueil Hors les Murs sur la ViaRhôna, chalet de Saint-Cyr-sur-le-Rhône

■ Services commerciaux

- **Croisières** : La reprise est là mais encore en recul par rapport à 2019 (baisse du nombre d'escales et du nombre de passagers dû au mauvais taux de remplissage du premier semestre).
- **Groupe** : La reprise est là mais plus timide. Pas de comparaison possible pour 2022 car changement de mode opératoire depuis le 1er août 2022, avec la mise en place de la convention de partenariat avec FAURE Tourisme. Une démarche de co-construction est ainsi en marche.
- **City tram** : L'activité a pu reprendre, en lien avec les croisières. On enregistre une baisse de 17% des rotations par rapport à 2019, mais le chiffre d'affaires est revenu.

■ Éditions

La stratégie Print de l'Office de tourisme a été revue en 2020 et s'est poursuivie en 2022, pour réduire les éditions, augmenter leur efficacité et cibler les messages.

- **Magazine de destination** : 35 000 exemplaires
- **Cartes postales** : 12 modèles différents en 2022, édités de 2 000 à 20 000 exemplaires
- **Carte touristique** : 25 000 exemplaires pour 2 ans (2021-2022)
- **Programme été** : 17 500 exemplaires

■ Relations Presses et Médias

- **La collaboration avec MCP (Média Conseil Presse) s'est poursuivie en 2022**. Une collaboration complétée par des actions en partenariat avec Atout France (presse internationale), Auvergne Rhône Alpes tourisme (presse internationale ou thématique ViaRhôna et Art de Vivre), et Isère Attractivité (presse Belge et UK).
- **Plusieurs dizaines de journalistes rencontrés** au cours de l'année 2022, dont une trentaine qui sont venus sur le territoire.

■ Site internet

- **En 2022, le site web a connu une forte progression** sur le nombre de visiteurs uniques par rapport à 2021 (de 146 000 en 2021 à 228 000 en 2022). Une évolution de + 56,55 % qui s'explique en partie par le fait que le nouveau site web, en 2021, ait été complètement opérationnel seulement à partir du mois de mai.
- **Le site web a été décliné en anglais et en allemand depuis l'été 2022**.
- **Le nombre de pages vues** : 560 000 en 2022 contre 471 000 en 2021.
- **L'origine des visiteurs** est conforme aux cibles principales visées : Actifs de moins de 35 ans, seniors actifs, CSP+ (Catégories Socio-Professionnelles+), plutôt urbaines.

■ Relations clients et applications digitales

- **Depuis 2020, l'Office de tourisme dispose d'un outil permettant de qualifier l'ensemble de ses contacts et ainsi disposer d'une base de données** de plusieurs milliers de personnes qui ont été au cœur de ses actions ciblées depuis 2021 et amplifiées sur 2022. Ces données majeures permettent d'évaluer et adapter les offres.
- **Des dispositifs digitaux, développés en 2022** pour être opérationnels en 2023, devraient augmenter la visibilité de l'Office de tourisme auprès de 400 000 personnes : 3 parcours de géocaching (Les Gnoodus), l'application Outdooractive et le dispositif Partir-ici.

■ Réseaux sociaux

- **Le choix assumé de l'Office de tourisme n'est pas la course aux « likes », mais de développer la viralité des publications**. Cela passe notamment par un maillage de relais qui s'approprient ses « prises de parole » sans pour autant que celles-ci soient clairement identifiées Vienne Condrieu Tourisme. L'offre et les expériences proposées sont au cœur de cette prise de parole. Cette stratégie a été maintenue en 2022 afin d'amplifier les retombées.
- **En 2022, les publications ont été vues plus de 3 millions de fois**.



Vienne City Tram



■ Une nouvelle identité

« Vienne Condrieu EpiCurieux de tout » représente à la fois l'hôte, l'habitant porteur de cette marque de destination, mais aussi le visiteur, celui qui découvre et expérimente les plaisirs qui lui sont offerts. Cette marque est pensée pour les épicuriens-curieux et dégage des valeurs diverses (audace, raffinement, dualité et sens du partage).

• **Pensé pour l'usage des partenaires, ambassadeurs et collaborateurs de Vienne Condrieu Tourisme**, le logo de l'Office de tourisme et ses déclinaisons permettent à chacun de s'approprier cette identité et d'en devenir le porteur, pour faire rayonner la destination.

Chiffres clés

121 158 entrées en 2022 dans les musées de Vienne et au musée de Saint-Romain-en-Gal – Vienne

294 873 nuitées en 2022 (+ 21 % par rapport à 2021 et +2,3 % par rapport à 2019)

279 480 cyclistes et piétons sur la ViaRhôna en 2022 (soit 90 000 personnes de plus par rapport à 2019)

2/3 de touristes français, avec une majorité d'Auvergne-Rhône-Alpes

19 200 kilomètres parcourus avec des vélos loués via l'Office de tourisme

390 articles et reportages sur le territoire dans la presse en 2022

■ Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et labels

• AMO Vitis Vienna :

> Nouveau site internet mis en ligne en 2022

> Différentes opérations mises en place en 2022 : journée de dégustation pour les professionnels de la région à Lyon, soirée à Chasse-sur-Rhône avec les vignerons, partenariat avec Jazz à Vienne, accompagnement de restaurateurs pour la promotion des vins de Vitis Vienna.

• Label vignobles et découvertes :

> Gestion du renouvellement pour 2022 à 2025

> Mise en place d'un programme du label estival de fin juin à mi-octobre

> Organisation d'un week-end de découverte œnotouristique sur le territoire de Condrieu Côte-Rôtie (Fascinant week-end)

• Accompagnement des AOP Condrieu Côte Rôtie

• Bachelor Thierry Marx Institution Robin :

> Suivi et accompagnement, partenariat fort et cours prodigués dans le vin ou la gestion de projet

> Projet de ViaGusta avec 350 participants en 2022

• Dernière année du Pôle métropolitain :

> Coordination et mise en œuvre du salon Mahana 2022

> Coordination et promotion de l'International Jazz Day 2022

■ Partenariats

• **117 établissements principaux** (51 hébergeurs, 38 restaurateurs, 15 domaines viticoles et 13 prestataires loisirs et culturels).

• **32 partenaires ambassadeurs et 85 partenaires classiques**





Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 420 collaborateurs dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

Jazz à Vienne

Un festival hors normes

Le 41^e festival Jazz à Vienne s'est déroulé du 29 juin au 13 juillet 2022. Après une édition annulée en 2020, une édition limitée en 2021, 2022 a retrouvé tout ce qui fait l'ADN de Jazz à Vienne : une programmation dense et diversifiée pour tous les publics, du matin jusqu'au bout de la nuit, répartie dans 37 lieux. Avec le grand retour de la scène de Cybèle et sa nouvelle offre conviviale et de nombreux concerts dans toute la ville, Jazz à Vienne a rassemblé au total 210 000 festivaliers au cours des 15 jours de festivités, dont 77 500 spectateurs au Théâtre Antique.

Une programmation ouverte au plus grand nombre

Au cœur des monuments historiques viennois, de la scène grandiose du Théâtre Antique au théâtre à l'italienne François Ponsard plus intimiste édifié au XVIII^e siècle, en passant par le site romain de Cybèle et son jardin de verdure, ou encore les cloîtres et les églises de la ville, Jazz à Vienne profite d'un écrin exceptionnel où déployer son festival et accueillir les festivaliers et les musiciens d'ici et d'ailleurs.

■ Le théâtre antique

Avec une programmation réunissant les jazz de tous les horizons, les styles et les générations, le Théâtre Antique a offert cette année 14 soirées uniques aux festivaliers rassemblant ainsi 77 500 spectateurs dans les gradins dominant la ville.

Spécificité de Jazz à Vienne, les soirées thématiques du Théâtre Antique permettent de raconter des histoires et de présenter des esthétiques différentes. Cette 41^e édition nous parlait d'Afrique, de La Nouvelle-Orléans, de la planète blues, soul ou encore hip-hop. Les musiques actuelles se sont mélangées au jazz, au groove et la nouvelle génération a défendu plus que jamais les valeurs fortes portées par le festival.

Les 27 et 28 juin matin, près de 8 000 enfants des classes de Vienne Condrieu Agglomération et du pôle métropolitain célébraient l'ouverture du festival 2022 au Théâtre Antique avec le spectacle « Music is my Space » créé spécialement pour eux par le saxophoniste Raphaël Imbert. Une grande fête pour ce tout jeune public qui participe ainsi dans une ambiance communicative à un concert interactif et ludique.

■ La scène de Cybèle

Après deux ans d'absence, le jardin de Cybèle, épicerie du festival, était enfin de retour avec une programmation riche, diversifiée et en accès libre : artistes de la région, de la scène européenne et de la nouvelle génération, lauréats des tremplins des festivals partenaires, formations issues de projets pédagogiques, spectacles jeune public et ateliers Jazz for Kids. En fin de soirée, le Kiosque accueillait les combos des conservatoires et écoles de musique du territoire, des jam sessions endiablées et des DJs.

Chaque jour, plus de 7 400 personnes ont foulé les planches de ce lieu éphémère pour profiter d'une programmation 100 % gratuite. Le public fut notamment convié à participer lors de l'après-midi Soul Train qui fit danser les foules, ou encore lors des DJ sets en after où de nombreux artistes montèrent sur la scène du Kiosque pour partager leur talent.



■ Le Club

Le Club est la scène d'after du festival. Depuis de nombreuses années, Jazz à Vienne investit le théâtre à l'italienne François Ponsard pour y proposer des concerts en accès libre qui associent la découverte et l'écoute dans une ambiance intimiste. La programmation 2022 a mis en avant l'influence des musiques des Caraïbes sur la scène actuelle, les musiques électroniques, mais aussi la scène jazz française, tout en faisant un détour par le blues ou un spiritual jazz venu d'Afrique du Sud.

Avec plus de 6 000 spectateurs sur 12 soirées, la fréquentation du Club est en hausse de 20 % cette année.

Zoom

Une équipe au service d'un projet artistique

Ces 205 rendez-vous sont autant de projets organisés parfois bien en amont du festival, c'est ainsi que l'équipe s'étoffe tout au long de l'année. Qu'ils soient présents dès septembre ou durant les 2 semaines du festival, salariés et bénévoles combinent leur énergie pour faire de Jazz à Vienne un moment exceptionnel. L'équipe 2022 était composée cette année de 189 personnes salariées (hors artistes salariés directement par le festival).

Jazz à Vienne s'appuie depuis toujours sur une équipe de bénévoles, aussi bien en accueil public, qu'en accueil artistes. Ils sont les piliers de l'organisation.

En 2022, 230 bénévoles étaient présents au Théâtre Antique (placement, loges artistes, chauffeurs, accueil PMR, photographes...). Tout au long de la saison, les bénévoles sont également sollicités pour accueillir notre public et les artistes sur les lieux de concert.

Une offre festivalière imaginée pour tous les publics

En marge du Théâtre Antique et des scènes de Cybèle et du Club, de nombreux projets gravitent autour de cette planète jazz, plus foisonnante que jamais. Une manière d'enrichir l'expérience festivalière et de faire le lien entre musique et autres disciplines artistiques. De nouveaux lieux ont ainsi été exploités et des projets inédits ont vu le jour.

■ Les expositions - Nouveaux lieux

- Cette année, trois expositions ont été proposées aux visiteurs. Plus de 3 000 personnes se sont rendues à l'église Saint-André-le-Haut pour découvrir l'histoire du festival « Jazz à Vienne, 40 ans d'émotions ».

- L'exposition « Drumsville », en partenariat avec le Musée du Jazz de La Nouvelle-Orléans, a permis d'élargir nos connaissances sur l'histoire de la batterie.

- Pour la troisième exposition, ce sont les femmes qui ont été mises à l'honneur par Jean-Paul Boutellier au travers des pochettes de vinyles, réunissant les plus grandes pointures du jazz.

Une quatrième exposition s'affichait à la Médiathèque Le Trente : « Quand le jazz voit flou » avec une sélection des photographies réalisées par le Collectif des Flous Furieux pour Jazz à Vienne.

■ Le Marathon jazz - Nouveauté 2022

Le dimanche 3 juillet, Jazz à Vienne proposait une journée marathon entièrement gratuite avec 60 artistes sur 7 lieux différents ! Au programme : concert au lever du soleil au belvédère de Pipet, brunch à Cybèle, séance de jazz et méditation, projection de documentaires, sieste musicale, de nombreux concerts, le bal swing ou encore le roller disco dans la cour de l'Hôtel de Ville.

■ Jazz sur la ville - Nouveauté 2022

26 concerts découvertes, tant d'un point de vue musical que patrimonial, tous les jours à 18 h dans 15 lieux différents et les samedis matin sur le marché.

■ Radio Jazz à Vienne - Nouveauté 2022

Tous les jours du festival entre 18h et 18h45 la Radio Jazz à Vienne s'est déroulée en public depuis la scène du Kiosque à Cybèle. 45 minutes d'émission diffusée en direct sur notre site internet, Crock radio et podcastée sur les comptes Spotify / Deezer du festival.

Une politique tarifaire pour tous

■ Jazz à Vienne s'efforce de maintenir une politique tarifaire globalement abordable.

JAZZ À VIENNE 2019-2022 - TARIFS BILLETS INDIVIDUELS

TARIFS	Tarif normal	Tarifs réduits (CE, demandeurs d'emploi)	Tarif 15 > 25 ans	Tarif 4 > 14 ans
Tarif A	49 €	46 €	30 €	4 €
3 soirées à tarif A / pour 2 en 2021				
Tarif B	44 €	41 €	30 €	4 €
3 soirées à tarif B / pour 5 en 2021				
Tarif C	37 €	34 €	30 €	4 €
8 soirées à tarif C / pour 9 en 2021				

Ainsi, comme en 2021, plus de la moitié du programme a été proposée à tarif C (tarif bas).

L'offre moyenne proposée, sur la base du tarif normal, était de 41,07 €, comme en 2018.

- Les tarifs créés en 2018 à destination de la jeunesse sont également restés inchangés depuis. Sont ainsi proposés des tarifs à 30 € pour les « 15-25 ans » et 4 € pour les « 4-14 ans », quelle que soit la soirée.

Ce sont, cette année, si l'on considère également le Pass Culture qui s'adresse au « 15-18 ans », près de 280 jeunes par soir qui ont pu jouir des concerts du festival. C'est un peu plus qu'en 2019. Les plus petits, quant à eux, étaient plus de 150.

- Le tarif des « Pass 7 Soirées - choix libre » n'a pas non plus augmenté. Un tarif à 190 € était proposé aux

particuliers et 180 € aux CE, collectivités, « 15-25 ans » et demandeurs d'emploi. Il a été décidé en 2021 ne pas réitérer la mise en vente à tarif promotionnel traditionnellement proposé à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ainsi, si un millier de Pass de ce type furent utilisés l'an passé, il s'agissait en fait du millier de Pass achetés pour l'édition 2020 qui n'a pas pu se tenir. **Mille festivaliers avaient, en effet, opté pour le maintien plutôt que le remboursement. Une façon de signifier leur soutien au festival.**

Les ventes avoisinant les 1300 Pass s'expliquent notamment par un report sur les Packs Trio. Rappelons que ce produit, créé il y a 6 ans, qui propose pour 105 € (inchangé depuis 2019) 3 soirées « choisies » quel que soit le tarif, a trouvé son public. Ainsi, les près de 1500 Packs Trio diffusés cette année expliquent-ils, pour partie, les moindres ventes de Pass.

- **35 « Pass Intégral » ont trouvé preneurs.** Créé en 2020 pour n'être utilisé qu'en 2021, celui-ci avait suscité, à son lancement, l'intérêt d'une centaine de festivaliers. Il est un fait que le festival comptait alors 16 soirées contre 14 en 2022.

- En ce qui concerne la possibilité de payer en trois fois, instaurée en 2021, la formule semble effectivement répondre à une attente puisque **230 commandes ont été passées de cette manière cette année.**

- **Enfin, le chèque cadeau Jazz à Vienne est une nouveauté de l'édition 2022.** C'est une somme offerte qui peut être transformée en billetterie et dont l'éventuel reliquat peut être « ou conservé ou basculé sur une carte cashless ». Le lancement est concluant : 263 chèques ont été commandés, lesquels riment avec 270 commandes passées (régliées tout ou partie en chèque cadeau).



Théâtre Antique

Améliorer les conditions d'accueil et d'accès

Les contraintes de la crise sanitaire nous avaient amenés à revoir en 2021 les accès au Théâtre Antique afin de conjuguer l'accueil de plusieurs milliers de personnes et les règles sanitaires liées à la distanciation.

Ces bonnes pratiques s'étant avérées très efficaces pour fluidifier la circulation du public dans le site, elles ont été conservées en 2022.

Ainsi Jazz à Vienne a réorganisé **les files d'attente du public à l'extérieur** permettant d'éviter les regroupements et une trop grande promiscuité notamment avant l'ouverture des portes.

Après le passage au contrôle sécurité et au contrôle des billets, les spectateurs ont bénéficié d'**aménagement spécifiques à l'intérieur du site permettant de réduire les temps d'attente** aux divers stands de boissons et restauration, à la fontaine à eau et aux toilettes...

■ Le transport

De manière logique, compte tenu du flux important de visiteurs, il est compliqué d'accéder à la ville durant le festival. La circulation et le stationnement sont plus difficiles qu'à l'accoutumée durant cette période. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, Jazz à Vienne, avec l'aide de la Ville de Vienne et de Vienne Condrieu Agglomération, développe **différentes solutions pour faciliter la vie du festivalier**.

• Navettes bus

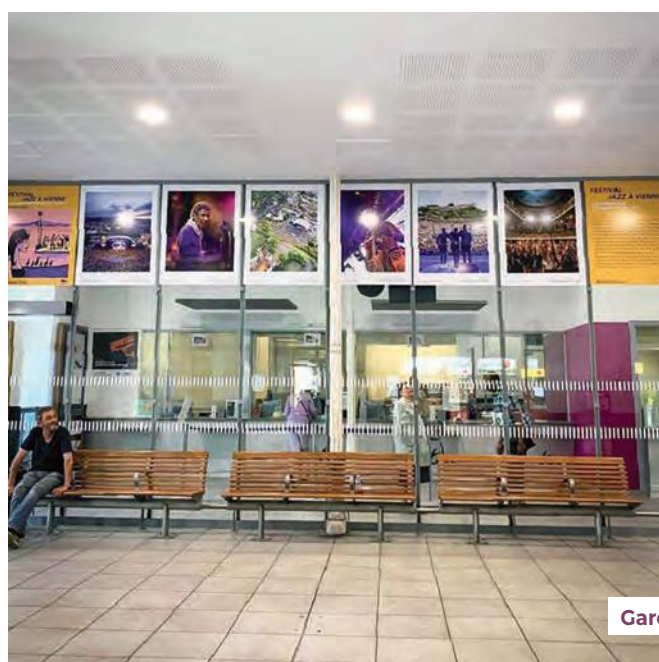
Vienne Condrieu Agglomération et le réseau L'Va mettent en place un service de navettes de bus depuis un parking relais (parking Intermarché de Malissol) à l'est de Vienne. Les festivaliers profitent d'un parc de stationnement vaste, sécurisé et gratuit, tout comme les trajets en bus. Chaque soir de concert au Théâtre Antique, les navettes circulent 2 heures avant le début et pendant 1 heure après les concerts. En 2022, près de 2 500 personnes ont pu profiter du service (en moyenne 180 personnes par soir contre 160 en 2019).

• Trains TER

Cette année encore, Jazz à Vienne a bénéficié de trains TER spéciaux mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous le programme TER Illico Événements en collaboration avec la SNCF. Chaque soir, un train spécial a permis de rejoindre Lyon après la fin des concerts au Théâtre Antique. Ces trains exceptionnels ont permis de transporter 4 856 festivaliers, soit une moyenne de 350/soir contre 280 en 2019 (soit + 25 %).

Plus de 7 % des festivaliers ont profité de cette offre cette année.

Record historique cette année sur la date du samedi 9 juillet, 16 % du public du Théâtre Antique est venu en train de Lyon.



Gare



L'accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Jazz à Vienne continue d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. Au-delà des améliorations matérielles et des aménagements que Jazz à Vienne fait progresser chaque année, le festival a souhaité cette année que le handicap intègre le champ artistique. Ainsi, pour la première fois, le festival proposait un concert chansonné sur la scène de Cybèle avec l'artiste Elsi Etna.

■ Des outils de communication

Le festival a continué à développer des outils pour les personnes en situation de handicap en renouvelant la vidéo de présentation en langue des signes française à destination des personnes sourdes et malentendantes. Jazz à Vienne continue d'inciter les personnes en situation de handicap à remplir le formulaire permettant de préparer leur venue.

■ Amélioration des espaces PSH : plateforme Personne à Mobilité Réduite (PMR) et gradins PSH

En 2021, l'installation d'un escalier sur mesure avec garde-corps avait permis de sécuriser une partie des marches permettant d'accéder aux gradins PSH. Deux marches supplémentaires sont venues compléter le premier escalier pour permettre un accès totalement sécurisé. Avec les cale-dos disponibles au Point Info Handi-accueil, les gradins PSH peuvent désormais accueillir les PMR dans de bonnes conditions. La plateforme reste quant à elle réservée aux personnes en fauteuils roulants.

■ Des équipements spécifiques

Le festival a complété son parc de matériel à destination du public sourd et malentendant : deux émetteurs supplémentaires ont été achetés pour que les gilets, disponibles au Théâtre Antique, puissent être aussi utilisés à Cybèle et au Club. En plus de ces gilets, des boucles magnétiques d'accueil ont été mises en place sur les deux Points Infos où un bénévole maîtrisant la langue des signes française venait compléter le dispositif.

Les gilets vibrants ont été prêtés cette année au festival Woodstower (Miribel-Jonage), à l'Association AMAAC Access Festival (Lyon) pour l'inauguration de Villeurbanne, Capitale de la culture, et Réel, le festival de la jeunesse, et à l'Association Arty Party (Lyon) pour les Nuits Sonores.

■ Une équipe handi-accueil dédiée

L'équipe Handi-accueil comptait une douzaine de bénévoles par soir. Les personnes en situation de handicap pouvaient être accueillies dès leur arrivée à proximité du site (Parking Saint-Marcel, arrêt navette L'va et Gare de Vienne). L'équipe était également disponible pour faciliter leur déplacement au sein du Théâtre Antique, pour accéder au bar ou autres services, et entre le Théâtre Antique et les Scène de Cybèle. Toutes les informations et le matériel étaient disponibles au Point Info Handi-accueil.

Au total, plus de 150 personnes ont utilisé le formulaire en ligne pour préparer leur venue, et près de 700 personnes (hors accompagnateurs) ont bénéficié du dispositif fort apprécié.



Paiement sans contact avec Cashless

Plus rapide et plus simple, le festival privilégie désormais le règlement sans contact par carte bancaire ou mobile ! Les différents bars et espaces de restauration acceptent ainsi les moyens de paiements sans contacts suivants : CB, ApplePay, GooglePay, SamsungPay, PayLib...

L'argent liquide n'est plus accepté sur le festival, pour régler avec il reste possible de l'échanger contre une Carte Cashless dans une des banques Cashless du festival ou de recharger sa carte en ligne. Les détenteurs d'un Pass 7 soirées ou d'un Pass Intégral peuvent l'utiliser comme moyen de paiement.

La communication autour de Jazz à Vienne

2022 voit le retour d'une édition de Jazz à Vienne pleine et entière. La priorité en termes de communication reste bien entendu toujours de faire venir le public au Théâtre Antique, seule scène payante du festival, afin d'assurer la pérennité et la stabilité économique de celui-ci. Pour autant, il s'agissait cette année de relancer la machine festival dans son ensemble, après une édition 2021 particulière, largement tronquée et concentrée sur le Théâtre Antique. Le retour de Cybèle et de tous les projets gratuits impliquait donc de renouer avec un public qui ne vient pas forcément au Théâtre Antique.

Le plan de communication se déclinait ainsi en :

- des publications papier (carte postale Saison Jazz à Vienne 2021-2022, programme dépliant, dossier de presse, Nuit & Jour, plaquette Académie, le Guide Vert...)
- une campagne d'affichage en différents formats
- des covering et autres supports grand format (bâches, kakémonos...), notamment sur la façade du Pavillon du tourisme de Vienne
- des supports vidéo (boucles diffusées sur les écrans du Théâtre Antique durant le festival, sur des écrans numériques dans les tramways, bus et stations de métro, ou encore dans les commerces viennois

- la publicité (une centaine d'annonces publicitaires réparties sur divers supports de communication print et web)
- des partenariats médias
- des relations presse : environ 300 accrédités et 34 directs TV & radio. Au total sur l'année 2021-2022, les relations presse ont généré plus de 1 000 retombées dans divers supports print et digital.
- une politique digitale (site internet, application mobile, newsletters et réseaux sociaux)

Le Guide Vert Week&Go Jazz à Vienne 2022



Ce projet initié à l'automne 2019 était prévu à l'origine pour une parution pour l'anniversaire de Jazz à Vienne en 2020. Le festival n'ayant pas eu lieu, et l'édition 2021 de Jazz à Vienne étant incomplète avec la fermeture de Cybèle, il a finalement été décidé de réaliser ce document en 2022 avec le retour de tous les projets artistiques pour la 41^e édition.

Avec ce document inédit pour les Éditions Michelin, le festival proposait à son public une expérience enrichie en présentant son programme complet sous la forme d'un guide de tourisme, mais aussi les bonnes tables, et les sites incontournables et activités à ne pas manquer sur le territoire. 176 pages de voyage à Jazz à Vienne. Le Guide est paru le 1^{er} juin au prix symbolique de 1 €.

Ce guide avait ainsi pour ambition de souligner l'attachement du festival à son territoire et de renforcer son lien avec tous les publics.

La time-line du Guide Vert est le programme complet du festival en un coup d'oeil, jour par jour, heure par heure. Imprimée au verso du plan collé à la fin du Guide Vert, elle recensait les 205 événements qui ont rythmé le festival. 10 000 exemplaires supplémentaires de cette time-line/plan ont été imprimés et diffusés gratuitement en amont et pendant le festival. Cette time-line a également été éditée en divers formats d'affiches et en signalétique sur bâche très grand format pour servir de repère à tous les festivaliers sur les sites du festival au Théâtre Antique et à Cybèle.



Zoom

Ouverture de la Maison du festival

L'édition 2022 a été marquée par le déménagement en décembre 2021 de toute l'équipe Jazz à Vienne dans les locaux du festival réalisés sur mesures par l'Agglo.. Une étape qui apporte clairement une nouvelle dimension dans le développement du festival puisque désormais tous les espaces, bureaux et lieux réceptifs, sont concentrés au même endroit.

Ainsi, une nouvelle décennie commence avec cette 41^e édition : le festival retrouve toutes ses couleurs avec sa programmation gratuite et payante pour tous, petits et grands, et la Maison du festival, également nommée Maison du jazz, voit enfin le jour et permet d'imaginer de tout nouveaux projets.

L'élue référente



Annick Guichard
Vice-Présidente en charge de la Petite enfance

La direction de la petite enfance est composée de 169 collaborateurs dont :

- 1 directrice
- 4 coordinatrices
- 1 responsable administratif et financier/régisseur
- 4 assistantes administratives et comptables
- 1 agent référent du PIMG
- 1 puéricultrice référent santé
- 9 responsables RPE
- 16 équipes d'EAJE
- Accompagnement professionnel de 80 stagiaires

Petite enfance

L'accueil des enfants de moins de 6 ans hors temps scolaires

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire parmi lesquels 9 relais petite enfance (RPE), 16 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Elle participe au financement des ludothèques. Elle exerce pleinement la compétence Petite Enfance et assure la mise en œuvre de son schéma grâce au soutien financier de la Caisse d'allocations familiales.

■ Accueil, information et orientation des familles

Cette mission est assurée par deux services.

• Le point info mode de garde (PIMG)

Il informe et accompagne les familles et plus spécifiquement :

- > Gère les demandes en accueil collectif ;
- > Instruit les dossiers pour leur passage en commission ;
- > Fait le lien parents, structures et services administratifs ;
- > Réoriente les parents en cas de refus lors de la commission ;

> Traite les demandes spécifiques comme l'accueil d'urgence, les horaires atypiques et l'accueil estival.

Le règlement de pré-inscription en accueil régulier a été entièrement revu, avec la mise en place d'une nouvelle grille de pondération prenant en compte quatre items : la situation familiale, la situation professionnelle du ou des parents, la situation sanitaire et sociale, la situation financière. Une équité de traitement des demandes est ainsi mise en place et l'examen anonymisé des dossiers lors du passage en commission assure l'équité de traitement.

• Les Relais Petite Enfance (RPE)

Suite à la réforme des modes d'accueil en 2021, les relais Petite Enfance ont vu leur rôle renforcé et leurs missions précisées autour de deux publics :

- > Les familles à accompagner dans leur recherche d'un mode d'accueil
- > Les professionnels de l'accueil individuel à accompagner dans leurs pratiques professionnelles et dans leur employabilité.

Depuis octobre 2022, chaque Relais Petite Enfance assure une permanence téléphonique et physique, avec ou sans rendez-vous. Celle-ci est dédiée à l'information, l'orientation des usagers pour l'ensemble des modes d'accueil du territoire qu'il soit individuel, collectif, privé ou public.

Un numéro unique est mis en place : 04 27 87 80 00.

En novembre 2022, l'ensemble des Relais a participé à l'organisation de la 1ère journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire, se rattachant ainsi à un événement national.

Cette profession connaît depuis quelque temps une perte d'attractivité, entraînant une diminution du nombre de places en accueil individuel. Valoriser et susciter des vocations, tels étaient les objectifs de la journée nationale des assistantes maternelles qui permet aussi de faire découvrir ou redécouvrir un vrai métier au service des parents. Cette 1^{re} édition a permis de proposer des temps de rencontre autour de stands ainsi que des conférences. Une nouvelle édition sera proposée en 2023.

Chiffres clés

1 045 dossiers présentés en commission d'attribution de places en crèche

380 réponses favorables

36.4 % : taux d'attribution

Zoom

Réforme et accueil inclusif

Un des points importants de la réforme législative Petite Enfance est de mieux encadrer la prise en charge des enfants nécessitant des soins spécifiques durant leur accueil en crèche ou chez une assistante maternelle.

La fonction de Référent Santé Accueil Inclusif devient obligatoire pour chaque établissement tout comme la mise en place d'un certain nombre de protocoles.

Tout est mis en œuvre pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et de façon sécurisée les enfants porteurs de handicap ou vivant avec une affection chronique, mais également tout enfant présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Cette prise en charge s'accompagne de temps de formation et/ou d'information des agents.

La Caisse d'allocations Familiales participe financièrement au surcoût que pourrait induire cet accueil spécifique comme l'achat de matériel ou un renfort d'équipe.

En 2022, 22 enfants porteurs de handicap ou en cours de détection ont ainsi pu être accueillis.

51 d'enfants pour lequel un PAI (projet d'accueil individualisé) est élaboré sont également accueillis.

Enfin, l'accueil des enfants avec traitement ponctuel est aussi possible grâce à l'élargissement des autorisations de distribution des médicaments à l'ensemble des agents.

■ Accueil collectif

• Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Deux nouveaux chantiers de rénovation/mise aux normes sont validés et seront réalisés au 1^{er} semestre 2023. Ils permettront une augmentation des capacités d'accueil de ces structures à savoir : Les Ptits Mariniers à Chasse-sur-Rhône et Malissol à Vienne.

En 2022, 968 enfants différents ont pu être accueillis dans les 16 établissements de l'Agglo.

■ Formation des professionnels

La Journée pédagogique annuelle n'a pas pu avoir lieu en novembre 2022 et a été programmée en février 2023. La thématique d'actualité choisie est « De la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant au projet éducatif de son établissement »

> **Les séances d'analyse de la pratique professionnelle ont été poursuivies** à destination des directrices et des responsables de relais.

> Un cursus de 10 journées, en 4 modules a été mis en place afin d'accompagner les responsables de Relais dans l'actualisation de leurs connaissances, en particulier dans le cadre de la réforme législative et de la mise en œuvre du nouveau référentiel national. Ce type de cursus vise également à créer une dynamique sur le territoire et à harmoniser pratiques et outils professionnels.

> En matière d'apprentissage et de professionnalisation, la direction Petite Enfance accompagne tout le long de l'année de nombreux stagiaires dans leur parcours de formation.

Il a également été souhaité d'accompagner un agent dans son évolution professionnelle, dans le cadre d'un cursus de professionnalisation. Ce parcours sur 3 ans permettra donc à une auxiliaire de puériculture de devenir éducatrice de jeunes enfants et ainsi évoluer dans sa carrière.

Une expérimentation d'un parcours en apprentissage est également mise en place. À son terme, une évaluation permettra de reconduire voire de développer ce mode d'accompagnement professionnel.

Zoom

Du Contrat Enfance à la Convention Territoriale Globale

Depuis plusieurs décennies, le territoire de Vienne Condrieu Agglomération bénéficie d'un soutien financier complémentaire de la CAF dans le cadre de la signature des Contrats Enfance Jeunesse.

Ce dispositif disparaît progressivement et est remplacé au terme de la période de conventionnement par la Convention Territoriale Globale. Sa mise en œuvre suit une méthodologie qui comprend deux volets : technique et partenarial. L'Agglo a joué un rôle de coordination dans la mise en œuvre de cette démarche.

Concrètement pour la Petite Enfance :

- Les financements sont maintenus à hauteur de 1 125 000€
- Une aide supplémentaire sera octroyée dans le cadre d'action de développement telle que création de places de crèche, action de soutien à la parentalité ...à l'issue d'un diagnostic de territoire partagé et d'une validation du projet.

La signature de cette CTG en décembre 2022, valide les financements pour la période 2022-2025

Chiffres clés

16 EAJE publics et 8 micro crèches privées

464 places d'accueil collectif

9 RPE

600 assistantes maternelles agréées (au 31/12/2022)

2 130 places d'accueil individuel

Journée nationale des assistantes maternelles



■ Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Cette structure de soutien à la parentalité fonctionne 3 demi-journées par semaine (hors vacances scolaires) au sein du Pôle Graine de Malice à Pont Evêque. Elle a permis d'accueillir 66 enfants au cours de l'année (soit 55 familles), dont 42 nouveaux. On compte une moyenne de 8 enfants par séance. Le projet doit désormais prendre en compte la charte Nationale de soutien à la Parentalité qui fixe 8 grands principes et est inscrite dans le code de l'action sociale et des familles.

Dans le cadre des orientations nationales mais également du diagnostic Petite Enfance, ce lieu devrait évoluer vers un fonctionnement en itinérance afin d'étendre son action à l'ensemble du territoire.

■ Ludothèques

Dans le cadre de sa politique du jeu, l'Agglo œuvre à favoriser l'épanouissement créatif et à développer la curiosité des publics. Pour cela, elle compte sur son territoire deux ludothèques fixes (Vienne et Pont-Évêque) et deux ludomobiles (ludothèques itinérantes).

Jusqu'alors installée au premier étage du pôle petite enfance « La Clé des Champs » à Vienne, la ludothèque s'est installée dans de nouveaux locaux en centre-ville.

D'importants travaux ont été menés par Advivo pour proposer de nouveaux locaux, plus spacieux, plus lumineux et aussi plus accessibles.

Avec une surface totale de 365 m², la ludothèque de Vienne offre de nombreux espaces :

- Une salle dédiée à l'accueil du public pour la pratique du jeu sur place
- Une zone spécifique à la location des jeux
- Une salle dédiée à la formation des professionnels et des bénévoles du territoire pour la promotion du jeu
- Plusieurs espaces de rangement et de réparation des jeux
- Des bureaux pour le personnel de l'établissement

Le montant des travaux s'élève à 640 000 euros réparti comme suit : 1/3 CAF et 2/3 Agglo.

■ La CAF, un partenaire incontournable

Le secteur de la petite enfance en France est directement lié à la politique familiale nationale et en particulier au rôle indispensable que joue la CAF.

Au-delà des prestations individuelles qui vont être versées aux familles, en regard de chaque situation, la CAF est le partenaire financier qui permet :

- Le développement de places d'accueil ou de services (plan d'investissement)
- La mise aux normes des structures vieillissantes (fonds de modernisation)
- L'aide au fonctionnement des services ou des structures grâce aux prestations de services et aux bonus complémentaires (inclusion/handicap, mixité sociale, territoire CTG en relais des contrats enfance)

Grâce à ces aides, la politique tarifaire appliquée aux familles **assure l'équité et l'accessibilité de tous les profils de famille.**



La ludothèque

Zoom

Le nouveau schéma Petite Enfance 2023-2026

L'Agglo dans sa mise en œuvre d'une politique Petite Enfance volontariste s'appuie sur un schéma Petite Enfance. Elaboré à l'issue d'un travail de bilan et de diagnostic, il permet de dresser un état des lieux et d'élaborer un plan d'action adapté aux besoins des usagers et adapté au contexte national.

La feuille de route pour la période 2023-2025 s'articule autour de 2 axes:

Renforcer l'offre d'accueil sur les secteurs de l'Agglo en tension en veillant à l'équilibre accueil individuel/accueil collectif et structures publiques/privées

- Développer de nouvelles places d'accueil dans les EAJE existants, en créant de nouvelles structures publiques, en encadrant le développement de micro crèches privées
- Poursuivre le travail de valorisation et la formation des assistantes maternelles

Renforcer l'information sur les modes d'accueil et le volet d'accompagnement à la parentalité

- Accentuer la communication auprès des familles sur les outils numériques disponibles
- Mettre en valeur les actions de soutien à la parentalité existantes
- Faire évoluer le Lieu d'Accueil Enfants Parents vers un fonctionnement en itinérance

La direction de la cohésion sociale est composée de 26 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes comptables
- 1 responsable du service emploi / insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE
- 1 cheffe de projet CITESLAB
- 1 médiatrice santé mentale (prise en charge par l'ESMPI)
- 1 cheffe de projet santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance
- 1 responsable de service réussite éducative
- 2 référentes de parcours réussite éducative
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'Habitat
- 1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes
- 1 responsable du service jeunesse
- 2 animateurs jeunesse
- 1 informatrice jeunesse
- 1 assistante comptable jeunesse (2 postes sont à pourvoir)
- 1 responsable du service téléalarme
- 4 techniciens téléalarme
- 1 assistante comptable téléalarme
- 1 réceptionniste des tests mensuels des communes

Cohésion sociale

Les élus référents



Philippe Marion
Vice-Président
en charge de la
Politique sociale de
l'habitat,
de la réussite
éducative et de la
jeunesse



Christophe Charles
Vice-Président
en charge du
Programme Local
de l'Habitat et de la
politique de la Ville



Évelyne Ziboura
Conseillère
déléguee en
charge de la Santé,
de l'accessibilité, de
la qualité de l'air et
de la lutte contre
l'ambrosie



Alain Orenigia
Conseiller délégué
en charge de
la téléalarme



Charles Todaro
Conseiller délégué
en charge de
l'Emploi et
de l'insertion

Réduire les inégalités sociales

À travers ses interventions dans les domaines de la participation des habitants, de la réussite éducative, de l'emploi et l'insertion, de la politique sociale de l'habitat, de la téléalarme, de la santé, de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, l'Agglo travaille au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et l'insertion sur son territoire, notamment auprès des populations les plus en difficulté.

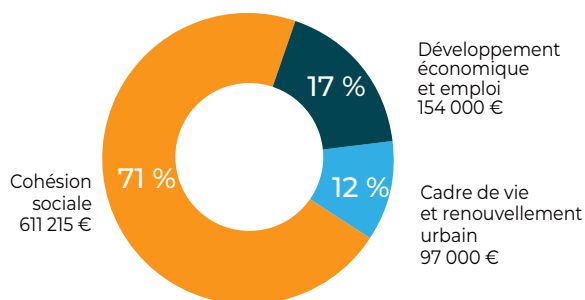
En s'appuyant sur un large partenariat et sur l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, la direction de la cohésion sociale et l'ensemble de ses partenaires œuvrent à la réduction des inégalités, dans un contexte en forte évolution.

Le Contrat de ville

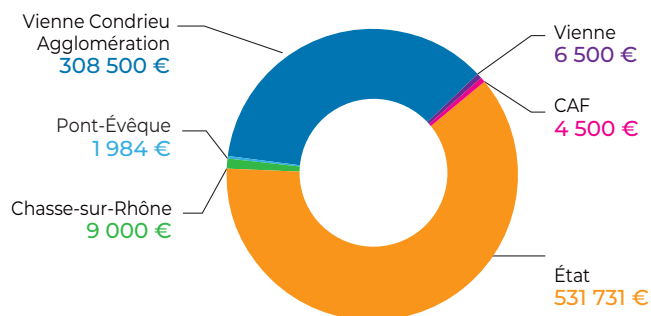
Il s'agit d'un document dans lequel l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Commune, Agglo, CAF...) s'engagent à œuvrer conjointement au bénéfice des habitants des quartiers Politique de la ville. Chaque année, un appel à projet est lancé pour permettre aux associations et structures locales de bénéficier de subventions pour répondre aux priorités définies dans le contrat de ville. Signé en 2015, il établit jusqu'en 2020 les priorités du territoire en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi. Il a été prolongé jusqu'en 2022 à travers le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

■ Programmation 2022

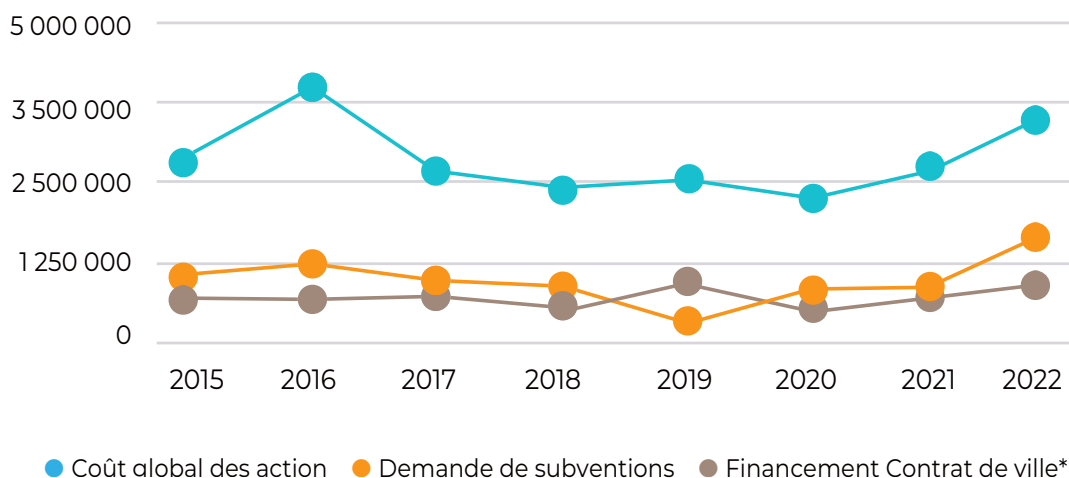
Répartition de la programmation par piliers



Répartition des financements



Évolution des demandes de subventions (en euros)



* Hors Programme de Réussite Éducative

Pour rappel, l'Agglo assure le portage en direct du PRE depuis 2019. La subvention versée par l'Etat pour ce dispositif est intégrée à la programmation annuelle depuis cette date.

L'emploi et l'insertion

Depuis 2008 l'Agglo porte le PLIE. Ce dispositif, inscrit dans le code du travail, permet aux collectivités d'établir des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est soutenu par différents financeurs :

- **Le Fonds social européen (FSE+)** dans le cadre du programme national « Emploi, Inclusion Jeunesse et Compétences »,
- **Les départements de l'Isère et du Rhône** pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, pour le développement du lien avec les entreprises, et l'animation et la coordination du PLIE
- **L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** pour la réalisation d'actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Son plan d'action comprend :

■ Un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi intégrant le dispositif

L'accompagnement est réalisé par une structure (choisie dans le cadre d'un marché public) : ALYNEA.

Trois lieux d'accueil (Vienne, Condrieu et Givros) permettent de rencontrer les personnes au plus près de leur domicile. L'accompagnement renforcé est complété par des actions collectives visant à répondre à des besoins ne trouvant pas d'autres réponses sur le territoire et des aides financières permettant de faciliter la reprise d'un emploi ou l'entrée en formation.



Forum de l'emploi agricole

Chiffres clés

384 personnes accompagnées parmi lesquelles **64 %** de femmes

268 étapes emploi - **165** personnes ont obtenu des contrats de travail

51 % de sorties positives vers des emplois pérennes de plus de 6 mois, création d'entreprise ou formation qualifiante

■ Un rapprochement entre les demandeurs d'emploi du territoire et les entreprises

- **Animation d'un lieu ressource** au sein de la Maison des Services Publics à Condrieu.

Ce lieu permet de faire des recherches d'emploi, d'avoir les conseils d'un professionnel et de participer à des ateliers et informations collectives pour dynamiser la recherche d'emploi.

L'animation de ce lieu a été délégué à OSEZ GROUPE dans le cadre d'un marché.

- Actions ayant pour objet de **faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.**

Sont notamment développées ici les visites d'entreprises, l'organisation de recrutements spécifiques ou des informations sur les métiers.

- **Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.** Depuis 2010, le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire dans la mise en œuvre des clauses d'insertion au sein des marchés de travaux ou de services.

En lien avec le service des marchés de l'Agglo, le service emploi insertion a travaillé sur l'application du nouveau code de la commande publique. Ces nouvelles dispositions ont permis le développement des marchés réservés aux structures de l'insertion et aux structures du handicap. Un travail de réseau, opéré avec les différents acteurs insertion du territoire, permet l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des personnes éligibles à l'insertion.



Chiffres clés

35 000 heures de clauses en 2022

174 contrats de travail signés

148 personnes ont bénéficié du dispositif

CitésLab, révélateur de talents

Un nouveau dispositif est porté par l'Agglo depuis 2022, le CITESLAB REVELEATEUR DE TALENTS. Il vise à accompagner les personnes ayant un projet de création d'entreprise. Afin d'être au plus près des habitants, des permanences sont organisées dans tous les centres sociaux du territoire. En complément de l'accueil individuel, des événements sont organisés afin de promouvoir la création d'entreprise pour tous.

Ce dispositif est soutenu par la Banque Pour l'Investissement (BPI), le Fonds Social Européens Plus (FSE+) dans le cadre du programme 2021-2027 adopté par la Région Auvergne Rhône Alpes, l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale et la ville de Chasse-sur-Rhône pour la réalisation des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Chiffres clés

70 personnes rencontrées dont 55 % résidant dans un Quartier Politique de la Ville

8 prospections « hors les murs » réalisées : dans les quartiers, participation au forum emploi, organisation de petits déjeuners de l'info

1 café créateur

2 ateliers thématiques

1 rencontre témoignage avec l'entreprise FREDO

La santé

L'objectif général de l'Atelier Santé Ville et du Conseil Local de Santé Mentale est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, l'Agglo associe tous les acteurs dans une même démarche afin de mieux identifier les besoins et construire de manière partenariale des réponses adaptées.

■ Atelier Santé Ville

- **Mise en œuvre des trois premiers axes du Plan Local de Santé**, dont l'organisation d'une nouvelle action partenariale de sensibilisation de la population à l'activité physique et à une alimentation saine en novembre.
- **Constitution du quatrième axe « santé environnement »** du Plan Local de Santé validé par le conseil communautaire en novembre.
- **Travail en concertation avec le service environnement pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ARS ARA sur la santé environnementale.** La subvention de 65 000 € obtenue va permettre de réaliser une partie des actions du Plan local de Santé en 2022 et 2023.
- **Travail en concertation avec l'ARS** pour le lancement de l'écriture d'un Contrat Local de Santé. Première réunion technique avec les partenaires en juin.

■ Conseil Local de Santé Mentale

- **11 actions organisées à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** en octobre (stand sur le marché de Vienne, temps de lecture à destination du jeune public à la médiathèque Le Trente et la bibliothèque de Malissol, ciné-débat, conférence, séance de sophrologie, séance de yoga du rire, exposition, projection vidéo dansée...). Participation : 15 enfants à l'heure de conte, 67 personnes au ciné-débat, 23 à la séance de sophrologie, 16 au yoga du rire, 32 visiteurs à l'exposition Messidor, 11 à la conférence « Sport et acceptation du handicap ».

Les participants à la SISM 2022 sont des particuliers (64,5%), des professionnels (24,5%).

- **Organisation et animation de la commission Errance, 11 fois dans l'année.** Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance. Organisation des maraudes depuis 2008. 3 maraudes par semaine par les bénévoles des associations et par les professionnels du CCAS de Vienne. Mise en place d'un groupe de travail afin de réécrire la charte de partenariat du dispositif maraude.
- **Organisation et animation des réunions « Addictions », anciennement portées par l'Atelier Santé Ville.** Suite à l'écriture du Plan Local de Santé 2021-2027 « Axe 2 une Agglo qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants », il a semblé plus cohérent que le CLSM anime ces réunions. 3 réunions ont été organisées en 2022 notamment sur la surexposition aux écrans.
- **Participation au groupe de travail du Rhépsy sur la création d'un annuaire numérique en Isère** dans le cadre du PTSM (Projet Territorial en Santé Mentale). Les communes du Rhône de l'Agglo seront associées.

Semaines d'information
sur la santé mentale

Vienne
Condrieu
Agglomération

FSM



Relais Oxyjeunes (ROJ)

Situé à Vienne, dans les locaux de la mission locale, ce Point Accueil Écoute Jeunes s'adresse aux 12/25 ans, mais aussi à leurs parents et aux professionnels. Il prend en compte les conduites à risques chez les adolescents et les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes : relation parents/adolescents, conduites addictives, violence et sexualité.

RELAIS OXYJEUNES



Chiffres clés

139 personnes accompagnées / 130 jeunes et 9 parents

130 jeunes accompagnés, dont

83 filles et **47** garçons

> Chez les 12/15 ans : 45 jeunes

> Chez les 16/18 ans : 42 jeunes

> Chez les 19/25 ans : 43 jeunes

526 jeunes ont bénéficié d'au moins une action collective de prévention

La réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il permet d'accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Chiffres clés

284 jeunes suivis dont

268 enfants (2/16 ans)

16 jeunes (16/18 ans)

90 nouveaux parcours mis en œuvre

Zoom

Les ateliers de la réussite

5 ateliers mis en place :

- Ateliers culturel et vocabulaire
- Ateliers art-thérapie
- Ateliers bien-être
- Ateliers brevet des collèges
- Ateliers seconde « Dessine ton avenir »

Chaque enfant qui est positionné sur un atelier bénéficie d'un parcours individualisé avec une présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire de soutien.

Les ateliers ont été construits avec les établissements scolaires et les structures suivantes :

- École Jacques-Yves Cousteau au Plan des Aures (Pont-Évêque)
- École Lafayette (Vienne)
- École Françoise Dolto (Pont-Évêque)
- Collège Grange
- Lycée Ella Fitzgerald
- Centre social d'Estressin (Vienne)
- Centre social de Pont-Évêque
- Centre social de vallée de Gère (Vienne)



La prévention de la délinquance

L'objectif de cette démarche est de soutenir et de promouvoir les actions de prévention de la délinquance sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Il s'agit de coordonner les dispositifs ayant trait à la prévention de la délinquance et de faciliter les relations entre les partenaires participant à ces dispositifs.

Par ailleurs, le chef de projet prévention de la délinquance participe à la sécurité des bâtiments de l'Agglo.

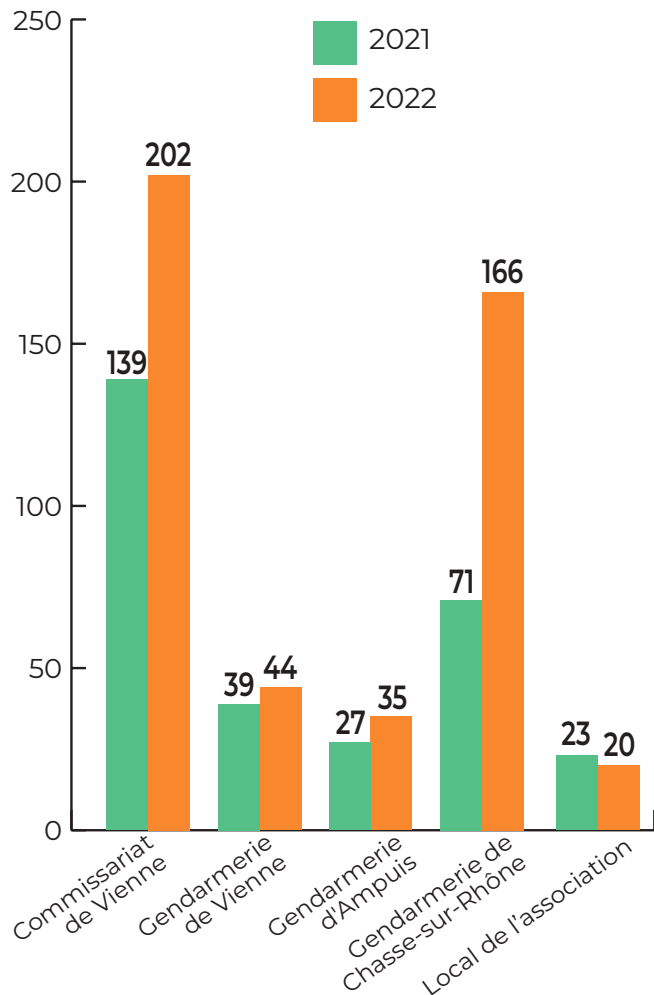
Faits marquants

• **Poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie** : Le développement de ce poste, créé en septembre 2020 pour accompagner les victimes au dépôt de plainte, fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

L'intervenant social en police et en gendarmerie joue un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation voire d'accompagnement à la plainte. Il a vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les permanences se répartissent entre le commissariat de Vienne et les gendarmeries de Vienne, Ampuis et Chasse-sur-Rhône.

Bilan quantitatif des permanences



En 2022, 467 personnes ont été reçues en gendarmerie ou au commissariat, soit 9 nouvelles victimes par semaine. Cela représente **56 % de plus qu'en 2021**.

Cela a donné lieu à 741 entretiens, soit plus de 14 par semaine et 29 % de plus qu'en 2021.

L'intervenante sociale a reçu en entretien des personnes domiciliées sur 25 des 30 communes du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

• **Mise en place des cellules de veille visant à lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme** : mises en oeuvre en 2020, ces cellules permettent d'établir des suivis individuels pour les collégiens qui décrochent ou sont absents du collège. Elles réunissent pour cela les services des collèges, du département, de la prévention spécialisée, de l'Agglo avec le Programme de Réussite Éducative et la prévention de la délinquance.

Durant l'année scolaire 2021/2022, 15 cellules de veille ont eu lieu pour 32 situations évoquées. À la rentrée 2022, 16 situations ont été évoquées.

Depuis janvier 2020, **122 situations** ont été traitées.



Élaboration de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2022-2024

Cette stratégie découle de la stratégie nationale qui est déclinée au niveau départemental par la Préfecture de l'Isère et celle du Rhône.

La stratégie territoriale élaborée par Vienne Condrieu Agglomération fixe les enjeux et les perspectives en matière de prévention de la délinquance pour la période 2022-2024. Celle-ci a été conçue à partir d'un diagnostic local établi avec chaque partenaire. Elle a pour vocation de servir de guide

à ceux qui travaillent à la prévention de la délinquance, en particulier aux maires, véritables acteurs de terrain de la prévention à l'échelle territoriale mais également aux collectivités, services de l'Etat, associations, et acteurs de la vie civile pour mieux identifier et prévenir les situations à risques. Cette stratégie se compose de 5 axes : les jeunes, les personnes vulnérables, la population, la gouvernance et la sécurité routière.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

■ Objectif

Ce projet global vise à mieux ancrer le quartier au sein de l'agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier.

Pour ce faire, des interventions sur le parc social sont prévues (démolition, réhabilitations) ainsi qu'une amélioration des équipements publics (réhabilitation des locaux du centre social à Locagère et de l'école Ferdinand Buisson) et des commerces, ou encore une requalification des espaces extérieurs (place de la Fûterie, place de l'Église...).

■ En 2022

• **4 opérations terminées dans la Vallée de Gère** : dont 2 livrées en 2022.



Place de la Fûterie

• **2 opérations** : réaménagement de la place de la Fûterie par la Ville de Vienne (livré en mai 2022), et démolition de la résidence Albert Thomas par Advivo, dont le chantier s'est déroulé entre avril et novembre 2022.

• **La requalification du bâtiment Locagère**, dont le chantier principal a démarré fin 2021, s'est poursuivi tout au long de l'année 2022, avec une fin prévisionnelle en été 2023.

Chiffres clés

1 projet urbain

5 volets : habitat, espaces extérieurs, commerces, équipements publics, ingénierie

24,8 M € HT coût global estimé des opérations inscrites au NPNRU, en incluant la mise en place des conteneurs enterrés

2 M € de subvention ANRU

3,9 M € de subvention Région

1 M € de prêt bonifié Action logement pour les opérations du bailleur social

2 770 habitants concernés (quartier prioritaire)

4 opérations terminées

106 logements réhabilités à un niveau « BBC rénovation », qui permet de réduire la consommation énergétique des bâtiments

18 logements démolis

Le Comité Local de l'Habitat / La Conférence Intercommunale du Logement

La Loi Égalité et Citoyenneté de 2017 stipule l'impossibilité, pour les EPCI qui ne sont pas dotés de l'aide à la pierre, d'assurer la gestion des logements relevant du contingent préfectoral.

Or, Vienne Condrieu Agglomération ne disposait pas de la gestion des aides à la pierre mais avait délégué la gestion du contingent préfectoral (comme pour l'ensemble des EPCI de l'Isère) jusqu'en 2019, dans le cadre de la Commission Sociale des Attributions (CSA). Celle-ci avait pour double objectif de labelliser la demande prioritaire et de pré-positionner des dossiers sur des logements se libérant dans le contingent préfectoral (ou PLAI tout contingent).

Au 1^{er} avril 2019, le Préfet de l'Isère a modifié ce fonctionnement pour entrer en conformité avec la Loi Égalité et Citoyenneté. Les services de l'État en Isère ont donc repris en direct la gestion du contingent préfectoral.

La Commission Sociale des Attributions ayant été supprimée, il n'existe plus véritablement d'instance relevant du « Comité Local de l'Habitat ». L'instance partenariale de référence traitant des enjeux d'attribution de logement social est désormais la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

La CIL a été créée en septembre 2016 à l'échelle de l'ex ViennAgglo pour définir une stratégie intercommunale d'attribution. Il s'agit d'une instance obligatoire dans toute agglomération dotée d'un Programme Local de l'Habitat

(PLH) et comprenant des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV).

La CIL a élaboré une Convention intercommunale d'attributions validée en 2017, déterminant des objectifs d'attributions partagés par les bailleurs et les réservataires, pour aller vers plus de mixité dans le parc social.

En janvier 2019, la CIL a été refondée et élargie à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération. Pour prendre en compte plusieurs évolutions (notamment les obligations issues de la Loi Égalité et Citoyenneté et de la Loi ELAN), **la nouvelle CIL a travaillé à l'élaboration d'un avenant à la Convention intercommunale des attributions qui a été formalisé fin 2019 et validé au premier trimestre 2020.**

À la suite du décret d'application de la loi ELAN, la cotation des demandes de logement social devait être mise en œuvre au 1^{er} septembre 2021.

Afin de répondre à cette obligation, un important travail a été engagé en janvier 2021, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les communes membres, avec l'appui d'un cabinet d'étude.

L'obligation de mettre en œuvre une cotation de la demande en logement social à l'échelle de l'EPCI a été décalée dans le temps pour être établie à fin 2023 par la loi 3DS. Ainsi les travaux de la Conférence intercommunale du logement ont été mis en stand by pendant l'année 2022 pour prendre en compte ce nouveau calendrier. Ils vont être relancés en 2023.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 Égalité et Citoyenneté, impose une obligation d'accueil des gens du voyage aux communes de plus de 5 000 habitants ainsi que la prise de compétence par les EPCI, depuis le 1^{er} janvier 2017, pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil. Vienne Condrieu Agglomération gère ainsi 3 aires d'accueil sur son territoire.



Aire d'accueil de
Chasse-sur-Rhône

■ Bilan

• Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de passage)

- > 26 places
- > 19 ménages accueillis (55 personnes)
- > Taux d'occupation moyen : 61,5 %

• Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de séjour)

- > 26 places
- > 21 ménages en permanence (49 personnes) et jusqu'à 25 ménages ponctuellement
- > Taux d'occupation : 100 %

• Aire de passage de Pont-Évêque

- > 14 places
- > 14 ménages accueillis (43 personnes)

• Aire de grand passage de Vienne

- > 80 à 100 places
- > Les forains ont été accueillis en avril-mai 2022

3 autres groupes, comprenant entre 25 et 30 caravanes, ont été accueillis sur l'aire de grand passage en mai, septembre et octobre 2022

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH est une enveloppe financière définie dans le cadre des priorités du Contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération. Il vise à soutenir et accompagner les initiatives d'habitants des territoires retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'enveloppe annuelle est constituée par Vienne Condrieu Agglomération, l'État et la Ville de Vienne.

■ Principal organe du FPH

Le Comité de gestion, composé de deux membres de chaque quartier prioritaire du territoire, a pour mission de recevoir les porteurs de projets, d'étudier leurs propositions d'initiatives, de décider de la recevabilité et du montant accordé (dans la limite de 800 € par projet), de s'assurer de la réalisation du projet et enfin d'analyser le bilan des actions et d'en évaluer les résultats et les impacts. Pour ce faire, il se réunit tous les mois.

En 2022, 10 projets (soirées culturelles, soirées dansantes, jeux en famille, kermesse, carnaval, fête des enfants, goûter intergénérationnel, repas solidaire, journée de la femme...) **ont été subventionnés à hauteur de 4 580€.**

5 projets à Pont-Évêque, 4 à Vienne (quartiers de l'Isle et de la vallée de Gère), 1 sur les quartiers de Vienne et Pont-Évêque.

Chiffres clés

10 projets soutenus

4 580 € de subventions

Téléalarme : accompagner et soutenir le maintien à domicile

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un dispositif à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées qui apporte une réponse à l'isolement, à l'insécurité, à la maladie, ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et permet de rassurer les familles.

Ce service permet aux abonnés d'être mis en relation 24h/24 et 7j/7 avec un opérateur du centre d'écoute Téléalarme pour obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel.

Ce centre d'écoute téléalarme est implanté dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère dans le cadre d'un partenariat.

■ Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est également un centre de sauvegarde de secours.

Il est doté d'un équipement de secours spécifique à ce dispositif en cas de panne au SDIS 38. Ainsi, une procédure technique se met en place pour rediriger l'ensemble des appels des 3 opérateurs téléalarme isérois (CCAS de Bourgoin-Jallieu, ADPA de Saint-Martin-d'Hères et Vienne Condrieu Agglomération) et gérer les interventions.

■ Salon des Seniors

Le service téléalarme a participé au salon des Seniors organisé par le CCAS de Pont-Évêque le 22 novembre.

Ce salon a pour objectif de renseigner les personnes âgées et leur famille sur l'offre de prestations et les services des structures présentes sur le territoire.



Chiffres clés

93 communes couvertes

2 141 abonnés dont 788 sur l'Agglo

492 installations

484 déposes

3 317 dépannages techniques

22 640 appels

2 437 interventions

415 hospitalisations dont 328 par le SDIS

Les élus référents



Christophe Charles

Vice-Président
en charge du
Programme Local
de l'Habitat et de la
politique de la Ville



Luc Thomas

Vice-Président
en charge de
l'Aménagement et
de la planification

La direction de l'aménagement urbain est composée de 18 collaborateurs :

- 1 directrice
- 4 assistantes
- 1 responsable habitat
- 1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine
- 2 chargés de mission planification urbaine
- 6 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières

Opération immobilière Les Balcons du Chai à Ampuis : aide financière et garantie d'emprunt accordées par l'Agglo à Alliade Habitat pour l'acquisition de 13 logements locatifs sociaux en VEFA (vente en état futur d'achèvement).

Aménagement
urbain

Accompagner l'aménagement du territoire

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés avant la fusion afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

Les Programmes Locaux de l'Habitat : des actions en faveur du logement

L'équipe :

- 1 responsable habitat
- 1 assistante

L'animation des PLH consiste à **mettre en œuvre les actions des PLH** (Programmes Locaux de l'Habitat) qui fixent la politique de l'Agglo en faveur de l'habitat : le rythme de constructions neuves, la création de logements sociaux dans toutes les communes de l'Agglo, la réhabilitation des logements existants, l'accès au logement des plus fragiles, etc.

■ Poursuite des actions des PLH

• **La construction de logements sociaux** : accompagnement des communes dans le montage des projets, travail avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux.

L'Agglo finance la construction des logements sociaux en accordant une subvention par logement :

En 2022,

> **Deux opérations de construction de logements sociaux ont fait l'objet d'une décision de financement en pays viennois :**

- Le Clos à Moidieu-Détourbe : 17 logements (subvention de 86 500 €)
- Les Granges Hautes à Chonas-l'Amballan : 6 logements (subvention 38 000 €)

> **Aucune nouvelle opération de construction de logements sociaux n'a été financée en région de Condrieu.** Toutefois, l'opération de construction des Mariniers, financée en 2017, a été modifiée et a donc fait l'objet d'un avenant pour l'octroi d'une subvention s'élevant à 86 000 €, au lieu des 89 000 € initialement attribués.

• **L'amélioration du parc de logements existants**

> **En ce qui concerne le parc public, une opération de réhabilitation** a fait l'objet de travaux conduits par le bailleur social Advivo et subventionnés par l'Agglo :

- 17 quai Anatole France à Vienne : 5 logements (5 000 €)

> **En ce qui concerne le parc privé, les dispositifs mis en place par l'ex CCRC et ViennAgglo ont été reconduits jusqu'à fin 2022** et font l'objet d'une communication régulière (flyers, articles de presse, campagne d'affichage, posts Facebook, etc.). Les agences immobilières ont été informées et mobilisées pour accompagner les propriétaires bailleurs et les copropriétaires sur les projets de réhabilitation énergétique de copropriétés.

Sur la rive gauche, le dispositif d'accompagnement des propriétaires modestes, mis en place initialement par l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), de septembre 2016 à août 2021, **a été reconduit par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs annuelle conclue avec SOLIHA Isère-Savoie.**

Cette convention permet :

- D'une part, de maintenir les permanences d'information pour recevoir les ménages, les informer et les aider dans leurs démarches.
- D'autre part, de mobiliser les aides financières de l'Agglo, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Département et de la Carsat.

Zoom

Poursuite de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de Vienne

En s'engageant dans le plan national Action Cœur de Ville, la Ville de Vienne met en œuvre une stratégie globale de redynamisation de son centre-ville. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants par la mise en place d'actions concrètes qui ont un même objectif : renforcer l'attractivité du centre-ville.

Aider à améliorer la qualité du parc ancien privé est un enjeu important de ce programme. C'est pourquoi, Vienne Condrieu Agglomération et la Ville de Vienne ont engagé en 2021 une étude conduite par l'opérateur SOLIHA Drôme, avec l'Atelier Skala et Le Creuset Méditerranée, pour mieux évaluer les besoins des propriétaires, occupants ou bailleurs, et surtout aider les collectivités à définir les futurs dispositifs d'aides techniques et financières, qui favoriseront la rénovation de l'habitat existant dans le centre-ville de Vienne.

En 2022, 3 comités techniques et 1 comité de pilotage ont permis de :

- Restituer le travail effectué en phase de diagnostic
- Valider les sites de renouvellement urbain en vue de mobiliser les outils coercitifs
- Valider les autres immeubles qui bénéficieront d'un suivi prioritaire dans le cadre du volet incitatif de la future OPAH-RU
- Évoquer les thématiques prioritaires d'intervention pour les aides aux travaux

L'année 2022 est marquée par une **augmentation des situations de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap par rapport aux années précédentes.**

À l'inverse, les demandes concernant des programmes de travaux d'économie d'énergie permettant un gain important sont en recul.

Au total, depuis la mise en œuvre de l'ancien dispositif de l'OPAH en 2016, et la reconduction des actions via le conventionnement avec SOLIHA Isère-Savoie, **379 logements ont pu bénéficier des aides dont 33 pour l'année 2022 :**

- 7 propriétaires ont pu engager des travaux d'amélioration thermique (isolation, chauffage, etc.) en logement individuel ou en copropriété.
- 26 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

Sur la rive droite, le partenariat débuté avec SOLIHA Rhône-Grand Lyon en 2015, et reconduit en 2022, confie à l'association une mission d'animation et d'accompagnement.

Au total, depuis la mise en œuvre du dispositif, **433 personnes ont pu être renseignées. Le bilan de l'année écoulée fait état de 12 propriétaires occupants qui ont pu être accompagnés :**

- 8 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique.
- 4 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

• Les besoins spécifiques en logement et hébergement

Le PLH du pays viennois tient compte des problématiques de maintien et d'accès au logement pour les jeunes.

Pour cela, l'Agglo a fait le choix de s'appuyer sur l'association RIVHAJ qui développe des actions d'accompagnement et propose des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour ceux qui veulent accéder à un logement autonome.

Conformément à la convention d'objectif établie en 2019, **Vienne Condrieu Agglomération s'engage à apporter un concours financier au fonctionnement de l'organisme chargé de mettre en œuvre ce volet.**

Cette convention permet à RIVHAJ d'intervenir sur tout le territoire communautaire, et notamment sur la région de Condrieu, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une permanence d'information a lieu tous les premiers mercredis du mois à la Maison des Services Publics de Condrieu.

En 2022, 217 jeunes ont pris contact avec RIVHAJ, 169 ont été reçus en entretien individuel dont 28 issus des quartiers politique de la ville. Au total, ce sont **22 jeunes qui ont accédé à un logement ou à un hébergement grâce à l'accompagnement de l'association.**

■ Les OPAH-PPRT (plans de prévention des risques technologiques) de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne

L'étude pré-opérationnelle confiée à SOLIHA Isère-Savoie, visant à recenser les habitations concernées par la réalisation de travaux obligatoires dans le cadre des PPRT de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne démarrée en septembre 2019, s'est terminée à l'été 2021.

26 logements sont concernés par le PPRT de Chasse-sur-Rhône et 23 logements par le PPRT de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne.

La convention de participation financière des travaux obligatoires sur le PPRT de Chasse-sur-Rhône a été signée en janvier 2022 par tous les partenaires financeurs. Ces travaux seront **entièrement financés par les partenaires, soit aucun reste à charge pour les propriétaires occupants et/ou bailleurs concernés.**

La mission d'accompagnement opérationnel des propriétaires se poursuit avec des visites techniques pour réaliser les diagnostics de travaux dans chaque logement. Sur Luzinay, Serpaize et Villette-de-Vienne, le calibrage des financements via la convention de participation financière des travaux obligatoires est en cours de finalisation.

Chiffres clés

23 logements du parc public agréés

5 logements du parc public réhabilités

15 logements du parc privé rénovés avec une amélioration de la performance énergétique ont bénéficié d'une aide de l'Agglo

30 logements du parc privé rénovés avec mise en accessibilité

44 permanences assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

10 permanences de SOLIHA Rhône-Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

14 permanences de SOLIHA Isère-Savoie au siège de l'Agglo

273 propriétaires renseignés par les deux opérateurs de l'Agglo (SOLIHA Rhône-Grand Lyon et Isère-Savoie)

La planification urbaine

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme permet de construire un **projet d'aménagement durable** sur un territoire à partir d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il fixe ensuite les règles d'urbanisme qui s'appliquent pour mettre en œuvre ce projet. À ce titre, il s'agit d'un **document prescriptif relatif à l'utilisation des sols**.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo est compétente en matière de planification. En conséquence, elle a en charge de conduire l'évolution des documents d'urbanisme (révision, modification, etc.).

Les dossiers traités en 2022

■ Révisions de PLU

• **Procédures de révision en cours au 31/12/2022** : Loire-sur-Rhône, Luzinay, Saint-Romain-en-Gier, Seyssuel et Trèves

■ Modifications de PLU

• **Procédures de modification en cours au 31/12/2022** : Condrieu, Estrablin, Pont-Évêque, Saint-Romain-en-Gal, Serpaize et Tupin-et-Semons

■ Modifications simplifiées de PLU

• **Procédures de modification simplifiée en cours au 31/12/2022** : Moidieu-Détourbe, Vienne et Villette-de-Vienne

• **Procédures de modification simplifiée finalisées** : Échalas (approuvée le 22/03/2022) et Eyzin-Pinet (approuvée le 10/05/2022)

■ Calendrier prévisionnel d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

L'équipe :

- 3 chargés de mission planification urbaine
- 1 assistante

Chiffres clés

5 révisions de PLU

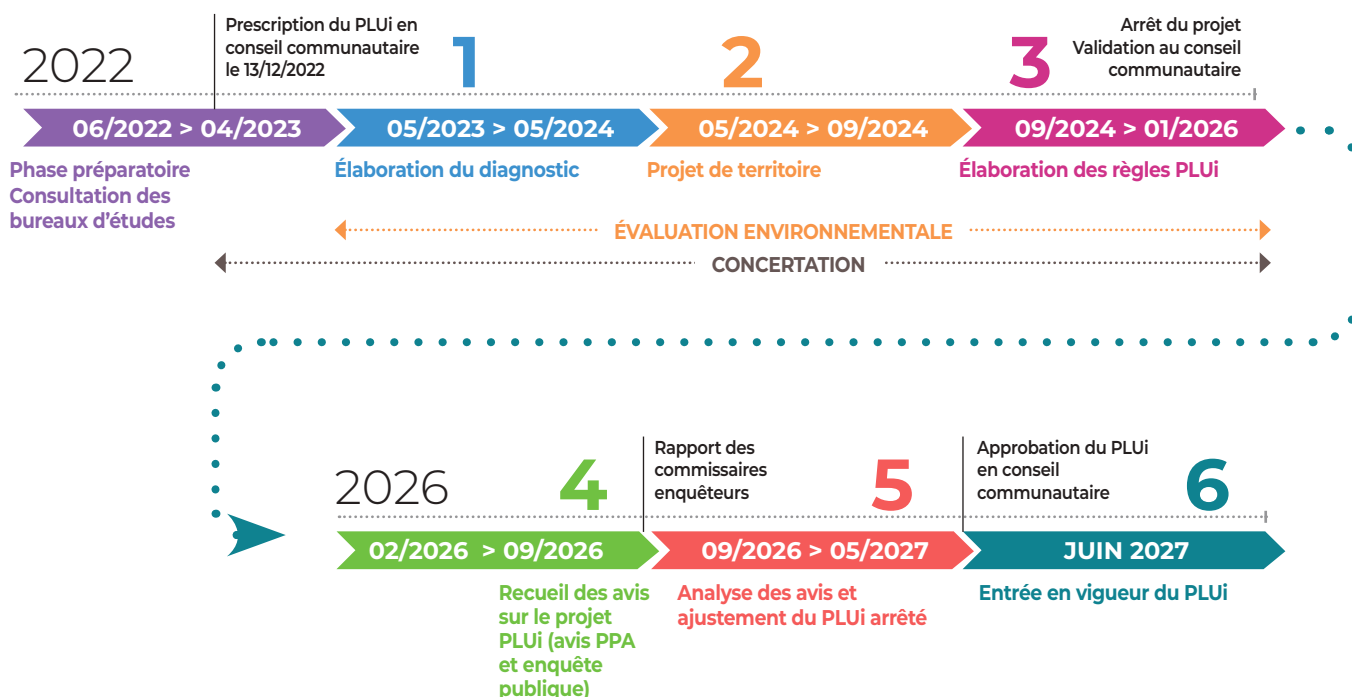
6 modifications de PLU

5 modifications simplifiées de PLU

4 arrêtés de mises à jour de PLU* suite à de nouvelles servitudes (risques naturels, servitudes de gaz, etc.)

* 3 arrêtés sur les communes du Rhône : Échalas, Saint-Romain-en-Gal et Trèves et 1 arrêté portant révision du classement sonore des voies de transports en Isère

Le PLUi sera le document de référence en matière d'aménagement pour les quinze prochaines années et couvrira les trente communes de l'Agglo. La délibération de prescription du PLUi, votée en conseil communautaire le 13 décembre 2022, est le point de départ de la procédure d'élaboration. Le travail commencera concrètement en mai 2023.



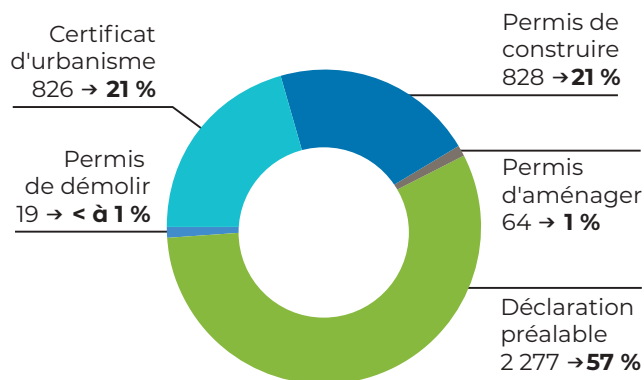
Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : règlementaire et architectural.

L'équipe :

- 6 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable service application du droit des sols
- 1 assistante

■ Répartition des autorisations d'urbanisme déposées par type



Chiffres clés

4 014 autorisations d'urbanisme déposées

28 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

324 dossiers analysés par l'architecte conseil du CAUE

■ Les autorisations d'urbanisme déposées par commune et par type

COMMUNES	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	33	61	20	7	1	122
Chasse-sur-Rhône	45	135	49	1	3	233
Chonas-l'Amballan	46	59	4	1	0	110
Chuzelles	24	103	29	3	0	159
Condrieu	11	97	43	0	0	151
Échalas	19	51	3	0	0	73
Estrablin	27	131	22	3	1	184
Eyzin-Pinet	50	57	51	0	0	158
Jardin	18	71	12	2	0	103
Les Côtes-d'Arey	34	67	31	4	0	136
Les Haies	11	23	7	0	0	41
Loire-sur-Rhône	31	79	60	4	2	176
Longes	6	29	1	0	0	36
Luzinay	30	73	41	0	0	144
Meyssiez	9	23	33	0	1	66
Moidieu-Détourbe	22	70	29	0	0	121
Pont-Évêque	49	87	39	3	0	178
Reventin-Vaugris	28	73	18	1	0	120
Sainte-Colombe	9	46	13	1	0	69
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	16	40	6	1	0	63
Saint-Romain-en-Gal	18	36	15	3	0	72
Saint-Romain-en-Gier	2	19	0	3	0	24
Saint-Sorlin-de-Vienne	9	26	6	0	0	41
Septème	28	75	36	4	0	143
Serpaize	19	52	20	1	0	92
Seyssuel	49	92	26	5	0	172
Trèves	29	18	5	3	0	55
Tupin-et-Semons	7	21	3	0	1	32
Vienne	135	504	180	14	10	843
Villette-de-Vienne	14	59	24	0	0	97
TOTAL	828	2 277	826	64	19	4 014

L'information géographique et l'action foncière

L'équipe :

- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières
- 1 assistante

L'équipe SIG crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives. Enfin, le service foncier instruit les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

■ Information géographique

• Schéma directeur d'assainissement et reprise des données

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et de la refonte des données, le service a implémenté un GÉO-modèle existant en l'adaptant à la problématique métier de l'Agglo. Tous les prestataires qui interviendront dans ce domaine devront s'y conformer. Côté reprise, le SIG a communiqué l'ensemble des données saisies aux intervenants lors de la constitution du schéma directeur.

• Adduction d'eau potable

Intégration des données au sein du WebSIG GÉO de l'Agglo. La rédaction de deux cahiers des clauses techniques particulières, en collaboration avec les services du cycle de l'eau, a permis d'organiser ces nouvelles données qui définissent les tables dans le serveur.

• Base Adresse Locale (BAL) et Base Adresse Nationale (BAN)

L'article 169 de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) confie à toutes les communes la compétence de la dénomination et de la numérotation des voies. À ce titre, les communes membres ont été informées par l'intermédiaire de la commission aménagement du 31 mars 2022 et du bureau du 5 avril 2022. Trois ateliers ont été organisés au cours desquels 15 communes ont participé et 26 personnes (agents et élus) ont été formées. Le SIG rédige une FAQ à destination des communes et propose un accompagnement.

• Historisation des données du trafic routier

À la demande du service voirie de l'Agglo, le SIG a développé une application qui permet de restituer les informations routières à partir de l'application Waze. Il est désormais possible de disposer des événements comme les accidents sur les voies, les nids de poules, les temps de trajet, etc.

• Pilotage de Cmagic

Le service a été chargé de piloter l'installation et la mise à disposition du logiciel Cmagic auprès des 30 communes du territoire. Il s'agit d'un web service développé par la société EcoFinance, destiné à consulter des données fiscales, éditer des relevés de propriété, optimiser la fiscalité et animer les commissions communales des impôts directs (CCID) des communes du territoire. Deux formations réparties sur trois jours ont ainsi été organisées dans les locaux de l'Agglo, destinées d'une part à l'optimisation de la fiscalité et d'autre part à l'animation des CCID. La première formation, organisée au mois de juin, a rassemblé 29 communes pour

62 participants (agents et élus). La deuxième formation, organisée au mois de septembre, a quant à elle rassemblé 27 communes pour 53 participants.

■ Action foncière

• Signature et renouvellement de conventions

> **Vienne** : mise à disposition de locaux sis 29 rue Denfert Rochereau à la sous-préfecture ; mise à disposition de la Maison du Festival sise 11 rue du Cirque à l'EPIC Jazz à Vienne

> **Condrieu** : mise à disposition d'un bureau de la Maison des services publics au profit de la direction régionale des finances publiques (DRFIP)

> **Pépinière d'entreprises Ariane** : accueil de trois nouvelles sociétés

> **Renouvellement de 11 conventions** pour de l'activité commerciale, industrielle, administrative et à usage privatif

• Transactions foncières

> **Acquisitions** : trois terrains nus pour l'installation de postes de refoulement sur les communes d'Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe et Saint-Sorlin-de-Vienne ; un terrain bâti pour l'extension du parking de la gare à Vienne ; deux terrains bâtis pour de l'activité économique sur les communes de Chasse-sur-Rhône et Vienne (ZA de Leveau)

> **Cessions** : plusieurs terrains sur la ZA du Rocher à Estrablin pour la construction de six bâtiments d'activités commerciales et industrielles ; un terrain nu à Échalas dans le cadre d'une régularisation foncière ; un terrain nu situé au lieu-dit Gerbolle à Reventin-Vaugris pour une activité de stockage de marchandises de grande distribution

> **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**. Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. En 2022, l'Agglo a préempté un terrain bâti sur la ZI de Leveau à Vienne. Le Président a délégué son droit de préemption en faveur des communes des Côtes-d'Are (1 délégation), Pont-Évêque (1 délégation) et Vienne (4 délégations) et à l'EPOA (portage foncier) pour les communes de Chasse-sur-Rhône (1 délégation), Luzinay (1 délégation) et Vienne (6 délégations).

Répartition des DIA par commune

Ampuis	63	Moidieu-Détourbe	26
Chasse-sur-Rhône	92	Pont-Évêque	140
Chonas-l'Amballan	45	Reventin-Vaugris	30
Chuzelles	41	Sainte-Colombe	60
Condrieu	91	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	14
Échalas	33	Saint-Romain-en-Gal	17
Estrablin	39	Saint-Romain-en-Gier	2
Eyzin-Pinet	57	Saint-Sorlin-de-Vienne	1
Jardin	22	Septème	41
Les Côtes-d'Are	45	Serpaize	31
Les Haies	6	Seyssuel	52
Loire-sur-Rhône*	-	Trèves	12
Longes	10	Tupin-et-Semons	6
Luzinay	43	Vienne	659
Meyssiez	10	Villette-de-Vienne	19

* Lorsqu'une commune n'a pas de PLU approuvé, le droit de préemption ne peut être instauré, il n'y a donc pas de DIA.

Chiffres clés

17 conventions renouvelées et / ou signées

14 transactions foncières

1 707 DIA instruites (contre 1 979 en 2021)

La direction du cycle de l'eau est composée de 50 agents et 2 alternants :

- 1 directeur
- 1 assistante
- 1 chargée du Système d'Information Géographique (SIG)
- 1 agent en charge de la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations et les ruissellements
- 13 agents en charge de l'accueil et du suivi administratif et financier
- 23 agents et 2 alternants en charge de l'exploitation et de la maîtrise d'ouvrage réseaux
- 10 agents en charge de l'exploitation des usines

Cycle de l'eau

Les élus référents



Alain Clerc
Vice-Président
en charge de
l'Assainissement



Max Kechichian
Vice-Président en
charge de l'Eau
potable



Martin Daubrée
Conseiller délégué
en charge de la
Gestion des milieux
aquatiques et de
la prévention des
inondations

L'assainissement collectif et non collectif

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement. Le service s'occupe du suivi du réseau d'assainissement collectif ainsi que du suivi des installations d'assainissement non collectif. En lien avec les syndicats auxquels elle adhère, l'Agglo est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Vienne Condrieu Agglomération gère également l'alimentation en eau potable.

L'assainissement collectif

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique. Le service s'assure du bon fonctionnement des équipements de collecte et de transport des eaux usées (entretien électromécanique des postes de relevage, curage des réseaux, etc.) et gère 3 stations de traitement des eaux usées en régie. L'équipe suit également les travaux d'investissement sur le réseau ainsi que les contrats d'affermage.

■ Modes de gestion

Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire :

Les modes de gestion au 31/12/2022



1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 7 communes (en bleu sur la carte) en régie et exploitation de 3 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte)

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 6 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Les Côtes-d'Arej et Eyzin-Pinet	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin-et-Semons	SUEZ	5 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2023	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2024	Transit

> Traitement des eaux usées en dehors du territoire communautaire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo :

- Condrieu : station de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes Entre Bièvre et Rhône) ;
- Trèves-Bourg : STEP de Tartaras (SIAMVG) ;
- Loire-sur-Rhône, Échalas, Saint-Romain-en-Gier : STEP de Givros (SYSEG).

Les procédures de renouvellement des contrats de DSP ont été relancées pour plusieurs contrats prenant fin en 2023 :

- Le contrat de DSP du Collecteur Rhône Gier a été prolongé par avenant de 1 an jusqu'au 31 décembre 2024
- En ce qui concerne Saint-Cyr-sur-le-Rhône, la partie de la commune concernée par le contrat de DSP ne comprenant qu'un nombre limité d'abonnés, il a été décidé de rattacher le territoire à la DSP d'Ampuis (délégataire Cholton).

■ Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- Démarrage de la **mise à jour des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales** de l'ensemble des communes de l'Agglo
- Mise à jour du **dossier d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Vienne Sud**, en vue du raccordement de certaines communes de l'ex communauté de communes de la région Saint-Jeannaise

Chiffres clés

34 073 abonnés à un réseau d'assainissement collectif, 92,6 % de la population de l'Agglo raccordée

598 km de conduites de collecte des eaux usées

148 km de conduites de collecte des eaux pluviales

77 contrôles de branchement des particuliers au réseau public d'assainissement ont été réalisés

437 avis rendus dans le cadre de demandes d'urbanisme

2,01 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2022

4 106 565 € HT d'investissements réalisés pour des études et travaux d'assainissement

844 328 € HT d'investissements réalisés pour la gestion des eaux pluviales urbaines

■ Réduction de la pollution au milieu naturel

• **Identification de quatre points de dysfonctionnement majeur du système de collecte** qui ont fait l'objet d'un rapport à la police de l'eau :

- > En janvier aux Côtes-d'Arey
- > En février à Chuzelles
- > En août à Estrablin
- > En octobre à Vienne

Suite à ces incidents, des mesures ont été prises pour limiter les problèmes et renforcer la surveillance du réseau d'assainissement.

• **Validation du dispositif d'autosurveillance** par un organisme de contrôle.

22 points de mesure sont installés pour permettre d'analyser la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, ainsi que sur leurs rejets. L'objectif est de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages.

En 2022, les dispositifs de surveillance ont été contrôlés et sont conformes. L'impact sur les milieux naturels est limité.

■ Instruction des demandes d'urbanisme et du contrôle des branchements

Créé en septembre 2020, ce poste vise à instruire les volets eaux usées et eaux pluviales des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable), puis, le cas échéant à instruire les demandes de branchements en lien avec l'avis rendu par le service lors de la demande d'urbanisme.



Problème de rejet d'eaux usées dans la Gère sur la commune d'Estrablin



Intervention sur le réseau d'assainissement à la suite d'un dysfonctionnement de pompage des eaux usées sur un poste de relevage à Chuzelles

■ Réalisation de travaux d'assainissement

• Actions réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

> **Ampuis (secteur du Rozier) :** mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales (212 mètres linéaires) et d'eaux usées (771 mètres linéaires)

> **Eyzin-Pinet (impasse du Moulin de la Garde, route de Moidieu-RD38 et route des Crez) :** pose d'un collecteur de transit d'eaux usées (2 100 mètres linéaires)

> **Vienne (rue Druge et rue du Viaduc) :** mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales (130 mètres linéaires) et d'eaux usées (185 mètres linéaires), réhabilitation par l'intérieur du réseau existant (305 mètres linéaires) et suppression d'un déversoir d'orage

• Actions diverses : coordination de voirie, opérations ponctuelles, etc.

> **Ampuis (route du Lacat) :** mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales (70 mètres linéaires) et d'eaux usées (190 mètres linéaires)

> **Chuzelles (rue Saint-Hippolyte) :** extension du réseau d'eaux pluviales (95 mètres linéaires)

> **Pont-Évêque (rue René-Sibille) :** renouvellement du réseau de collecte des eaux usées (210 mètres linéaires)

> **Saint-Cyr-sur-le-Rhône (chemin de la Servonnière) :** extension du réseau de collecte des eaux usées (906 mètres linéaires)

> **Seyssuel (chemin des Alexandrines) :** renouvellement du réseau de collecte des eaux usées (57 mètres linéaires) et réhabilitation par l'intérieur (164 mètres linéaires)



Eyzin-Pinet :
Pose d'un
collecteur
de transit
d'eaux usées



Vienne : Mise
en séparatif des
réseaux d'eaux
pluviales et
d'eaux usées,
réhabilitation
par l'intérieur du
réseau existant et
suppression d'un
déversoir d'orage



L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques.

Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ Modes de gestion

La majorité des communes est gérée en régie, sauf :

- **Saint-Cyr-sur-le-Rhône** où les contrôles sont réalisés par le fermier dans le cadre de son contrat de délégation du service public.
- **Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier**, communes dans lesquelles la compétence est exercée par le SYSEG.

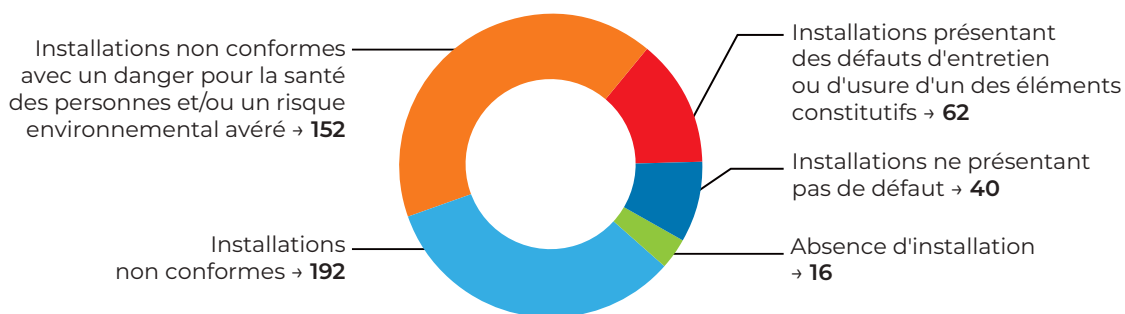
■ Contrôle des installations

• Poursuite de la deuxième **campagne de contrôle périodique des installations existantes**, avec les communes de :

- > Rive gauche : Eyzin-Pinet, Luzinay et Septème
- > Rive droite : Condrieu (démarré en 2021)

Sur les 462 contrôles réalisés, les résultats sont les suivants :

État des installations contrôlées



Chiffres clés

462 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 43 dans le cadre de ventes immobilières)

Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

58 examens préalables à la conception

57 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux





L'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à Vienne Condrieu Agglomération. L'Agglo assure ainsi l'alimentation en eau des habitants du territoire, depuis la production jusqu'à la distribution au robinet, en passant par le traitement et le stockage.

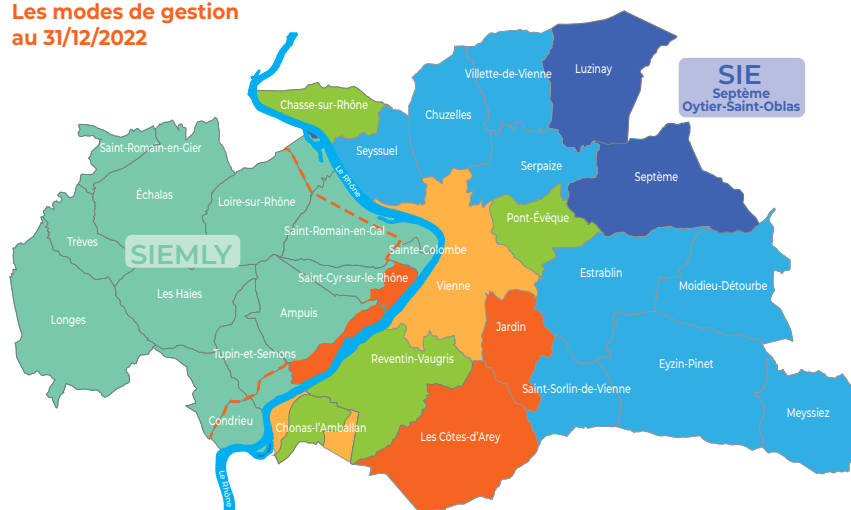
■ Modes de gestion

Vingt-deux communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération (dont 6 sur seulement une partie de leur territoire), et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire, l'affermage et la régie.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est membre de 4 syndicats :

- **Le Syndicat des eaux des monts du Lyonnais** : Échalas, Longes, Les Haies, Saint-Romain-en-Gier, Trèves et pour leur partie haute, Ampuis, Condrieu, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Loire-sur-Rhône et Tupin-et-Semons
- **Le Syndicat des eaux de Gerbey-Bourrassonnes** : Chonas-l'Amballan (pour partie) et Reventin-Vaugris. En accord avec Entre Bièvre et Rhône, le syndicat a été dissous le 31 décembre 2022
- **Le Syndicat des eaux de Septème-Oytier-Saint-Oblas** : Septème et Luzinay
- **Le SMEP de Rhône-Sud**, compétent uniquement pour la production d'eau potable : Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône.

Les modes de gestion au 31/12/2022



- > Affermage SUEZ rive droite
- > Affermage Suez rive gauche
- > Affermage SAUR
- > Affermage SOGEDO
- > Affermage CHOLTON
- > Régie Vienne

1 - En régie : gestion du réseau d'eau potable de Vienne et une partie de Chonas-l'Amballan (en jaune sur la carte)

2 - En affermage : Les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 11 contrats de délégation de service public :

Contrat	Communes concernées par l'affermage	Délégataire	Durée	Fin contrat
Les Côtes-d'Arey	Les Côtes-d'Arey	Cholton	11 ans et 3 mois	31/03/2023
SIE Nord de Vienne	Seyssuel, Chuzelles, Villettes-de-Vienne et Serpaize	Suez	7 ans	31/12/2028
SIE Amballan	Estrablin, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyssiez, Moidieu-Détourbe + 3 communes hors Agglo : Beauvoir-de-Marc, Savas-Mépin et Villeneuve-de-Marc	Saur	6 ans et 8 mois	31/12/2028
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Saint-Cyr-sur-le-Rhône*	Cholton	7 ans	31/03/2023
Loire-sur-Rhône	Loire-sur-Rhône*	Suez	12 ans	31/12/2023
Ampuis	Ampuis*	Cholton	12 ans	31/12/2024
Condrieu	Condrieu et Tupin-et-Semons*	Suez	8 ans	31/12/2026
SIE Saint-Romain-Sainte-Colombe	Saint-Romain-en-Gal* et Sainte-Colombe	Suez	12 ans	31/12/2026
Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Suez	12 ans	30/06/2027
Jardin	Jardin	Cholton	10 ans	30/09/2028
Pont-Évêque	Pont-Évêque	Suez	12 ans	31/12/2028

* Seul le bas de la commune est concerné par le contrat d'affermage

Les procédures de renouvellement des contrats de DSP ont été relancées pour plusieurs contrats prenant fin en 2023

- Le contrat de DSP de Loire-sur-Rhône se terminant fin 2023, la procédure de renouvellement a été relancée
- Pour la commune des Côtes-d'Arey, le service est repris en régie avec prestation de services depuis le 1^{er} avril 2023
- En ce qui concerne Saint-Cyr-sur-le-Rhône, la partie de la commune concernée par le contrat de DSP ne comprenant qu'un nombre limité d'abonnés, il a été décidé de rattacher le territoire à la DSP d'Ampuis (délégataire Cholton).

■ Réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable

- **Ampuis (route du Rozier)** : renouvellement du réseau (834 mètres linéaires)
- **Ampuis (rue de la Brocarde)** : renouvellement du réseau (80 mètres linéaires)
- **Chuzelles (impasse de Boussole)** : renforcement et renouvellement du réseau (190 mètres linéaires)
- **Saint-Romain-en-Gal (rue de la Plaine et rue des Sables)** : renforcement et renouvellement du réseau (485 mètres linéaires)
- **Saint-Romain-en-Gal** : mise en place de deux compteurs de sectorisation
- **Seyssuel (chemin du Grand Bois)** : extension du réseau (845 mètres linéaires)
- **Seyssuel (chemin des Alexandrines)** : renouvellement du réseau (293 mètres linéaires)
- **Loire-sur-Rhône (rue du Burlat)** : renouvellement du réseau (235 mètres linéaires)
- **Vienne (montée de Coupe-Jarret - entre chemin des Murieux et chemin de Charvanay)** : renouvellement du réseau (976 mètres linéaires)
- **Vienne (montée de Coupe-Jarret - entre chemin de Charvanay et la Balme)** : renouvellement du réseau (385 mètres linéaires)
- **Vienne (impasse Henry Frenay)** : renouvellement du réseau (115 mètres linéaires)
- **Vienne (chemin de Beauregard)** : renouvellement du réseau (385 mètres linéaires)
- **Vienne (chemin des Vieilles Vignes)** : renforcement du réseau (100 mètres linéaires)

Chiffres clés

872 km de réseaux d'eau potable
(hors syndicats)

7 captages d'eau (hors captages de syndicats)

2 222 421 € HT
de travaux sur les réseaux d'eau potable



Seyssuel : Extension du réseau d'eau potable



Zoom

Économiser l'eau, un impératif

Outre les restrictions prévues dans le cadre des arrêtés sécheresse qui s'adressent à tous : particuliers, industriels, agriculteurs et collectivités, il est possible d'économiser l'eau en observant quelques règles simples :

1. Pour éviter tout gaspillage, n'oubliez pas de fermer le robinet d'eau pendant que vous vous savonnez, vous rasez ou vous brossez les dents.
2. Préférez les douches aux bains et limitez-les à 5 minutes à l'aide d'un minuteur.
3. Repérez les fuites : elles peuvent constituer une grande source de gaspillage. Comment faire ? Juste avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Si le compte a évolué pendant votre sommeil, c'est qu'une fuite se cache quelque part.
4. Limitez les arrosages si vous avez un jardin et n'arrosez pas en pleine journée, aux heures chaudes, car l'eau s'évapore sans avoir le temps de pénétrer dans le sol.
5. Pour éviter d'arroser trop souvent, paillez aux pieds des plantes.
6. Installez des mousseurs sur vos robinets : ils réduisent le débit de 30 à 50 % sans aucune perte de confort.
7. Optez pour une douchette économe : elle limite le débit, mais optimise la pression et permet jusqu'à 75 % d'économie d'eau.
8. Installez un mitigeur thermostatique : il consomme 10 à 30 % moins d'eau qu'un mitigeur classique.
9. Lorsque vous choisissez votre électroménager, repérez les appareils les moins consommateurs en électricité et en eau grâce à l'étiquette énergie.
10. Équipez votre descente de gouttière d'un collecteur d'eau de pluie : il permet de récupérer et de stocker d'importantes quantités d'eaux pluviales.



La gestion des rivières et des eaux de ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) – compétence obligatoire des intercommunalités – et en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants – compétence facultative – depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour exercer ces compétences, elle est membre de plusieurs syndicats.

■ Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération **exerce directement la compétence sur 9 communes** (Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Seyssuel et Tupin-et-Semons).

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, elle est membre des syndicats suivants :

> **Le SyGR (Syndicat du Gier Rhodanien)** pour les communes de Longes, Trèves, Échalas, Les Haies et Saint-Romain-en-Gier.

> **Le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)** pour les 18 communes de la rive gauche.

Chiffre clé



791 398 € TTC consacrés aux études et travaux pour la GEMAPI et le ruissellement

■ Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion.

En 2022, les études suivantes ont été lancées :

- Étude des ruissellements sur le secteur de la Serve aux Côtes-d'Arey
- Étude des ruissellements sur le secteur de la Viallière à Pont-Évêque
- Étude des ruissellements sur le secteur de Combe Goure à Vienne
- Étude des ruissellements sur le secteur de route des Platières à Saint-Sorlin-de-Vienne
- Étude des ruissellements sur le secteur du chemin des Gardières à Seyssuel
- Élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour les travaux de gestion des ruissellements sur le secteur de Bérardier à Jardin
- Dossier de déclaration loi sur l'eau pour la suppression du seuil de Leveau amont à Vienne

■ Travaux

- Bassin de rétention des eaux de ruissellement de la Combe Boussole à Chuzelles
- Réception des travaux de gestion des ruissellements de la Combe Malissol à Vienne



Combe Boussole à Chuzelles : Terrassement pour la création du bassin de rétention des eaux de ruissellement



Combe Boussole à Chuzelles : Pose de la chambre de régulation



Combe Malissol à Vienne

Le service voirie et aménagement est composé de 17 collaborateurs :

- 1 directeur
- 4 techniciens voirie
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 chef d'équipe
- 4 chauffeurs
- 5 agents techniques

Voirie

Les élus référents



Richard Bonnefoux
Vice-Président en charge de la Voirie



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Aménagement sécuritaire de la route Chez Monsieur à Eyzin-Pinet

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau de près de 1 000 km.

Les principaux travaux sur la voirie communale

■ Vienne

Reprise du tapis d'enrobés rue du Cirque

Le projet concerne un linéaire de 50 m environ suite aux travaux d'aménagement de la nouvelle Maison du Festival.

Montant total (travaux) : 17 065 € TTC

■ Vienne

Réfection d'une bande de chaussée rue du Colonel Arnaud Beltrame

Le projet concerne un linéaire de 140 m.

Montant total (travaux) : 21 137 € TTC

■ Vienne

Création d'une zone 30 en centre-ville

Implantation de la signalisation horizontale et verticale.

Montant total (travaux) : 23 535 € TTC

■ Vienne

Aménagement d'un parking en revêtement alvéolaire perméable à l'EAJE Grain d'Aile

Création de 7 places de stationnement.

Montant total (travaux) : 31 995 € TTC

■ Vienne

Aménagements de voirie en centre-ville

À la suite de l'implantation de conteneurs enterrés rue Pichat, rue Pipet et place Saint-Pierre.

Montant total (travaux) : 135 060 € TTC

■ Sainte-Colombe

Aménagement de sécurité rue du Docteur Trénel

Projet situé au niveau du carrefour avec la rue Coste. Suppression et remplacement d'un giratoire par un carrefour en T avec reprise du tapis d'enrobés sur 50 m linéaires.

Montant total (travaux de voirie et de signalisation) : 31 950 € TTC

■ Saint-Romain-en-Gal

Aménagement de voirie avenue de la Gare

Projet sur 65 m environ avec création d'une bande cyclable. Réorganisation des voies à la sortie du supermarché afin d'améliorer la visibilité.

Montant total (travaux de voirie et de signalisation) : 14 095 € TTC

■ Pont-Évêque

Création d'une voie verte rue René Sibille

Le tronçon concerné s'étend entre le carrefour de la rue Francisque Cartallier, au niveau du Manoir des Forges, et le parc du Château, sur une longueur d'environ 450 m.

L'aménagement a permis d'organiser les circulations multimodales en créant une voie verte. Il participe à l'amélioration de la qualité de l'espace public et du cadre de vie. La création d'un plateau surélevé a permis quant à lui la sécurisation au niveau de la sortie du lotissement des Jardins du Manoir.

L'aménagement s'inscrit comme un maillon d'un vaste itinéraire en provenance de Vienne, en direction de l'est.

Montant total (études et travaux) : 195 170 € TTC



Aménagement de voirie avenue de la Gare à Saint-Romain-en-Gal

Zoom

Estrablin : Création d'une voie verte rue de la Bourgeat

La Bourgeat est une opération initiée après la déclaration d'utilité publique du casernement de gendarmerie.

L'aménagement, qui a été conçu de façon participative, vise à :

- faciliter la circulation des modes doux ;
- diminuer la vitesse de circulation ;
- apporter des espaces végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur.

La voie en double sens a été transformée en sens unique, afin de dégager l'emprise d'une voie verte. Des espaces verts ont été positionnés tout le long du projet et trois puits perdus ont été installés pour gérer les eaux de pluie de la voirie in situ. Le choix du revêtement de la voie verte, clair et drainant, s'inscrit aussi dans une logique de gestion des eaux pluviales exemplaire.

En cohérence avec les aménagements réalisés, la voie a été classée en zone 30, dont le carrefour Charbonnier/Bourgeat, aménagé sous la forme d'un plateau surélevé, vient en marquer la porte.

Montant des travaux : (études et travaux) : 332 000 € TTC

■ Pont-Évêque

Sécurisation de la montée des Petites-Roches

Une érosion de la rive gauche de la Réglane a entraîné un effondrement d'une partie de la chaussée de la montée des Petites-Roches, occasionnant un risque sérieux pour les usagers de la voie.

Vienne Condrieu Agglomération a profité du projet d'Advivo visant à démolir le foyer de jeunes travailleurs de Cancanne, situé en zone rouge du plan de prévention des risques naturels d'inondation, pour redonner un peu d'aisance au cours d'eau, et ainsi réduire la pente des talus sans avoir recours à des techniques complexes de génie civil.

Ce chantier s'est accompagné d'une reprise des enrobés et de la glissière de sécurité montée des Petites-Roches.

Montant total (travaux de voirie et génie végétal) : 93 290 € TTC

■ Chonas-l'Amballan

Busage d'un fossé chemin de la Colombette

L'Agglo a procédé à l'aménagement de l'accotement du chemin de la Colombette, au droit de son carrefour avec la RN7.

Le fossé situé chemin de la Colombette est traversé par un ruisseau et récupère les eaux de pluie de la voirie. La réalisation d'un busage de 15 m a nécessité l'installation d'ouvrages préfabriqués et d'une fermeture avec des caillebotis.

Cette opération a été l'occasion de procéder à différentes interventions par les concessionnaires, notamment celle du cycle de l'eau (eaux usées et eaux pluviales).

Montant total (études et travaux) : 37 000 € TTC

■ Reventin-Vaugris

Création d'une aire de retournement chemin de la Chapelle

Le chemin de la Chapelle étant très étroit, la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte représentait un point noir pour le service. La benne à ordures ménagères

ne pouvant pas se retourner, elle était obligée d'effectuer une marche arrière dangereuse en fin de voie.

Pour cette raison, le chemin rural au fond du chemin de la Chapelle a été enduit avec un revêtement bicouche sur un linéaire de 150 m, visant à permettre le retournement du camion.

Montant total (travaux) : 13 500 € TTC

■ Eyzin-Pinet

Aménagement sécuritaire de la route Chez Monsieur

Projet longtemps repoussé en attendant la reconstruction du pont Chez Monsieur, l'Agglo a réalisé en 2022 l'aménagement de la route Chez Monsieur, entre la Gère et le carrefour avec la route du Viannais. L'aménagement vise à sécuriser le cheminement piéton et abaisser les vitesses souvent excessives de circulation des véhicules.

Sur une longueur de l'ordre de 200 m, l'opération a permis de rénover une chaussée endommagée, de créer un trottoir et deux quais de bus accessibles. Des aménagements visant à réduire la vitesse ont été également créés : une chicane et un plateau surélevé. Dans l'emprise du projet, l'ensemble des eaux de pluie sont gérées in situ au moyen de tranchées drainantes et de puits perdus.

Montant total (études et travaux) : 240 000 € TTC

■ Trèves

Création d'une aire de retournement chemin du Brunet

Dans le cadre de la future création d'un lotissement sur la rue du Brunet, la collecte ne pouvait plus se faire en point de regroupement. Il était nécessaire de créer une aire de retournement au bout de l'impasse pour faciliter la manœuvre du camion de collecte (superficie de 240 m² réalisée en enrobés).

Montant total (études et travaux) : 25 000 € TTC



Sécurisation de la montée des Petites-Roches à Pont-Évêque



Busage d'un fossé chemin de la Colombette à Chonas-l'Amballan

■ Trèves

Reprise d'un affaissement rue du Burel

Suite à l'effondrement de la chaussée, reprise de la voirie sur 150 m² avec consolidation du talus en enrochement.

Montant total (travaux) : 16 000 € TTC

■ Trèves

Aménagement de l'allée des Tilleuls

L'allée des Tilleuls est utilisée comme un shunt de la RD 502, malgré sa configuration étroite et son caractère résidentiel. Les vitesses excessives et l'insécurité sur cette voie ont nécessité son aménagement afin de garantir la sécurité des habitants.

Sur une longueur de l'ordre de 300 m, le projet a consisté à :

- renouveler la chaussée sur toute sa largeur ;
- créer un trottoir confortable et accessible ;
- ajouter une quinzaine de places de stationnement supplémentaires ;
- planter cinq arbres et une zone d'espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur.

Les stationnements ont été positionnés de façon à créer trois zones de circulation alternées, réparties sur la longueur de l'allée.

Montant total (travaux) : 155 000 € TTC

■ Ampuis

Aménagement et mise en accessibilité rue de la Brocarde

Le trottoir rue de la Brocarde, qui longe l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, était affaissé depuis plusieurs années. Le projet a permis de rénover totalement le cheminement piétonnier au voisinage de l'EHPAD, sans modifier l'ouvrage de soutènement.

Sur une longueur d'environ 100 m, l'aménagement a permis :

- la reprise de la chaussée sur toute sa largeur ;
- la mise en accessibilité du trottoir ;
- la création d'une dizaine de places de stationnement supplémentaires ;
- l'implantation de massifs d'espaces verts.

Montant total (travaux) : 155 000 € TTC



Aménagement et mise en accessibilité
rue de la Brocarde à Ampuis

Chiffres clés



242 renseignements d'urbanisme

455 permissions de voirie délivrées aux concessionnaires de réseaux

407 avis formulés concernant la création d'accès sur le domaine public

18 arrêtés d'alignement

■ Estrablin

Réaménagement de la rue du Boviduc et d'un parking ZA du Rocher

Le parking de la partie ancienne de la ZA du Rocher était en très mauvais état, notamment du fait des problèmes liés aux stationnements sauvages récurrents. La voirie présentait également différentes pathologies, rendant nécessaire une intervention de réfection.

L'Agglo, en collaboration avec la mairie, a souhaité aménager le site et sécuriser le cheminement des piétons pour se rendre aux commerces.

Ces travaux ont ainsi permis la construction d'un trottoir, la création de huit places de stationnement supplémentaires et d'une place PMR, l'implantation de deux passages piétons et de trois arbres.

Montant total (études et travaux) : 163 000 € TTC

■ Saint-Romain-en-Gal

Renouvellement de l'éclairage du parking du gymnase

Remplacement de vingt-sept lanternes obsolètes et énergivores par des luminaires à LED.

Montant total (travaux) : 18 000 € TTC

■ Pont-Évêque

Renouvellement de l'éclairage de la ZA de Monplaisir

Remplacement de quarante-huit lanternes obsolètes et énergivores par des luminaires à LED.

Montant total (travaux) : 34 000 € TTC



Réaménagement de la rue
du Boviduc et d'un parking
ZA du Rocher à Estrablin

La direction environnement est composée de 54 agents :

- 1 directrice
- 2 assistantes administrative et comptable
- 1 assistant gestion de données

Pour le service gestion déchets :

- 1 responsable d'exploitation
- 1 responsable projets, relations usagers
- 1 chef de projet prévention/valorisation
- 45 agents (collecte, quai de transfert, déchèteries, valorisation, animation)

Pour l'animation de la transition énergétique et écologique :

- 1 responsable de service
- 1 technicienne chargée de la lutte contre l'ambroisie et du soutien à la biodiversité

Environnement

Les élus référents



Denis Peillot
Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique



Évelyne Ziboura
Conseillère déléguée en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambroisie



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets

Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires, etc.), les relations avec les usagers (habitants, entreprises, etc.) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

Animations scolaires et périscolaires

■ À destination des scolaires

• **1577 élèves de primaires ont pu bénéficier d'animations scolaires et périscolaires durant l'année scolaire 2021-2022.** La plupart des demandes concernaient le tri des déchets. 25 % des animations abordaient la réduction des déchets et/ou le gaspillage alimentaire », avec un accent sur le compostage. Des kits d'animations pour les activités périscolaires ont été proposés.

■ À destination du grand public

• Tri des déchets alimentaires

Afin de répondre au 31 décembre 2023 à l'enjeu réglementaire du tri de tous les déchets alimentaires, le conseil communautaire a adopté fin 2022 une stratégie reposant sur plusieurs actions. Le compostage va être intensifié et encouragé sur tout le territoire, en facilitant l'accès à des composteurs individuels ou partagés, et la mise en place d'une collecte séparée en apport volontaire dans les zones d'habitat dense ou les grands logements collectifs. Le maître composteur de l'Agglo a ainsi pu accompagner la mise en place de 18 nouveaux sites de compostage partagés.

L'idée ? Ancrer le compostage dans les habitudes en luttant contre les idées reçues, en proposant des formations aux usagers (à Estrablin, Vienne et Ampuis) ou via l'organisation du compost Tour. Les élus et agents de l'Agglo ont également été sensibilisés avec un « café compost » et la visite du site de compostage du restaurant scolaire du collège Bassenon de Condrieu.

• La promotion de l'eau du robinet

Elle s'est déroulée durant toute l'année 2022 avec un temps fort durant Jazz à Vienne : appel aux habitants pour le choix d'un nom pour l'eau potable (AquaVienna), mise en place de fontaines à eau (évitant l'utilisation de 26 000 bouteilles de 50 cl) et stand de sensibilisation au Jardin de Cybèle.

• Étude sur la tarification incitative

Une étude confiée au cabinet AJBD/CITEXIA et financée par l'ADEME a été engagée pour définir si la mise en place d'une tarification incitative était opportune pour réduire les déchets du territoire et maîtriser les coûts de gestion des déchets. Bilan : la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) incitative paraît plus adaptée à notre territoire qu'une redevance incitative. Mais les gains obtenus paraissent faibles par rapport aux investissements financiers et humains nécessaires, le comité de pilotage et le bureau préfèrent prioriser certaines actions préalables : prévention sur la réduction des déchets, mise en place

de sites d'accueil des déchets professionnels, promotion du réemploi, étude d'opportunité du contrôle d'accès en déchèterie et baisse des fréquences de collecte.

Collecte et transfert des déchets

■ Collecte

• **La collecte est assurée en porte à porte ou en points d'apports volontaires avec du personnel de l'Agglo (régie) ou des prestataires.** La collecte des ordures ménagères de Saint-Cyr-sur-le-Rhône a été reprise par la régie début 2021. D'autres changements : la reprise en régie de la collecte de Saint-Romain-en-Gal début 2023 et le changement de jour de collecte sur Meyssiez.

• Courant 2022, des difficultés humaines et matérielles ont impacté les collectes d'apports volontaires réalisées par SERNED. **L'activité a donc été transférée fin 2022 à la société GUERIN /MINERIS** (travaillant déjà pour l'Agglo pour la collecte du verre).

• En partenariat avec les communes, la résorption des points présentant un danger pour les usagers ou les équipes de collecte a été poursuivie. Sur les sites critiques à Vienne, la Ville a verbalisé les stationnements gênants et mis en place de nouveaux panneaux d'interdiction.

• **À Vienne, des conteneurs enterrés** (ordures ménagères, emballages, papiers et verre) **ont été installés sur 5 sites** (place de la Fûterie, rue Pipet, place Pichat, place Saint-Maurice et place Saint-Pierre).



Conteneurs enterrés rue Pipet

■ Tri des emballages et papiers

• **L'application des nouvelles consignes de tri des emballages et papiers, lancée fin 2021, a été poursuivie :** nouveaux autocollants, affiches locaux poubelles pour les gestionnaires et syndics, rappel des consignes, ajustements des volumes de bacs, adaptations des points d'apports volontaires (PAV) avec rajout d'un silo, augmentation de la fréquence de collecte ou encore création de 10 nouveaux sites de PAV.

• Deux bilans, avec l'ensemble des partenaires, ont été réalisés en 2022 ainsi que des visites du centre de tri pour les élus et partenaires (Conseil de Développement, bailleurs...).

• **Une ambassadrice de tri est intervenue ponctuellement, en porte à porte, pour sensibiliser** (secteurs La Fûterie, Charavel et Hauts d'Estressin à Vienne ; le Domaine d'Élise à Pont-Évêque ; Les Châtaigniers à Estrablin ; plusieurs résidences et copropriétés à Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe ; le quartier de la Celle, du Rozay et du Petit Port à Condrieu).

■ Déchèteries

• **Horaires adaptés :** En raison d'épisodes de canicule (en juin, juillet et août 2022), 14 journées d'ouverture en continu (7 h - 14 h)

• **Collecte spécifique des pneumatiques :** pour les particuliers, deux fois dans l'année

• **Déchèterie mobile :** Proposée un samedi par mois pour les particuliers des communes les plus éloignées d'une déchèterie fixe (Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves)

• **Renfort des exigences auprès des usagers et des gardiens avec :**

> une vigilance quant au maintien de la propreté des sites et la mise à disposition de nouveaux équipements aux gardiens (balayeuse manuelle)

> le lancement d'une consultation pour la mise en place d'une vidéosurveillance suite à la multiplication des agressions verbales et physiques envers les agents lors de l'application du règlement.

-> une baisse des dépôts non conformes : 18 non conformités relevées à l'issue des dépôts, avec des difficultés sur la filière de traitement et des surcoûts sur les bennes bois, gravats mais surtout pour les déchets dangereux (principalement des produits non identifiés).

• **Travaux d'amélioration et d'entretien sur les déchèteries :** réfection du quai à gravats (Villette-de-Vienne), mise en place de bavettes de protection (Vienne), mise en place d'un dispositif de fermeture des quais lors de l'usage du système de compaction dit « Packmat », et consultations pour divers travaux en 2023 (nouveaux systèmes de vidage pour les quais de gravats à Vienne et Pont-Évêque, nouveaux locaux gardiens à la déchèterie de Vienne).

• **Réemploi :** renouvellement de la convention avec Emmaüs pour la tenue de permanences à Vienne et Pont-Évêque afin de favoriser le réemploi.

• **Nouveau marché pour le traitement des déchets issus des déchèteries en 4 lots** (encombrants, gravats, bois, déchets dangereux) engagé avec démarrage en février 2023.

La répartition des déchèteries de l'Agglo



■ Plus d'informations :

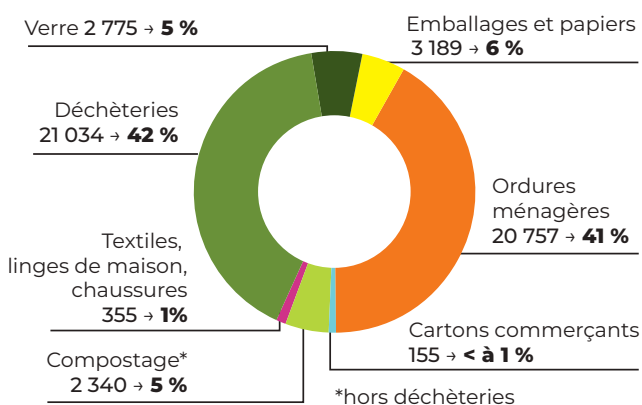
voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets

• **Transfert et traitement par incinération des ordures ménagères (OM) résiduelles (bac gris) :** L'Agglo dispose d'un quai de transfert des OM permettant de vider les ordures ménagères dans des semi-remorques de plus grand volume, limitant l'impact du transport. Ces OM sont transférées à l'usine d'incinération de Tredi à Salaise-sur-Sanne. Afin de limiter le détournement en enfouissement pendant les arrêts techniques de ce site, un essai de transfert sur l'usine Lyon Sud a été mené avec succès pendant l'été dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole de Lyon.

• **Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage de Saint-Alban-les-Vignes à Vienne** pour le contrôle des effluents (lixiviats, gaz, etc.), la tenue des massifs et des ouvrages. En 2022, des travaux ont été réalisés sur la galerie (mise en place d'une rustine sur canalisation d'eaux propres, décolmatage du bassin lixiviats situé à la base du puit) et confiés à l'entreprise HydroKarst spécialisée dans les interventions en milieu confiné.

Répartition des quantités de déchets collectés par filière (en tonnes)



■ Plus d'informations :

voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Chiffres clés

50 605 tonnes de déchets collectés et traités

20 760 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectés et traités

495 composteurs distribués dont près de **30** lombricomposteurs

76 sites de compostage partagés dont **18** nouveaux

98 animations scolaires, **1 577** enfants

6 formations compostage et lombricompostage **78** participants

1 298 personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets dans le cadre de stands sur des événements

• **Valorisation sous forme de compost des végétaux apportés par les particuliers sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet.** Les végétaux issus des déchèteries d'Ampuis, Vienne, Villette-de-Vienne et Pont-Évêque sont également compostés sur ce site. Quant à ceux de Chasse-sur-Rhône, ils sont compostés à Ternay par l'entreprise Racine dans le cadre du nouveau marché effectif au 1^{er} octobre. Celui-ci tenait compte de l'enjeu de proximité et de réduction des transports.



Compostière à Eyzin-Pinet

Zoom

Nouveau programme de prévention des déchets ménagers et concertation des habitants

L'Agglo a lancé son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui détaillera les objectifs de réduction des déchets et les actions mises en place pour les atteindre durant les 6 prochaines années.

La commission consultative d'élaboration et de suivi du plan, composée d'élus et de structures locales et institutionnelles (associations, chambres consulaires, citoyens membres du Conseil de Développement...) a été constituée, afin de définir les actions à mener. De plus, dès juin 2022, une concertation grand public a été menée pour permettre à chacun d'être acteur.

En complément et pour la première fois, une enquête téléphonique sur le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été menée auprès de 990 usagers par un cabinet spécialisé. Les résultats de cette concertation ainsi que de l'enquête sont en ligne sur la plateforme <https://viennecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/> « Déchets et économie circulaire »



Préparer la transition écologique

L'enjeu est de planifier et agir en faveur de la nécessaire transition écologique du territoire. Il s'agit de construire des stratégies et des plans d'actions : plan climat-air-énergie territorial (PCAET), démarche territoire à énergie positive (TEPOS) et de développer et accompagner les projets en faveur de la transition énergétique sur le territoire.

L'équipe, en collaboration avec les autres services et partenaires, soutient, accompagne et coordonne les actions de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce changement rapide et de diminution de la pollution de l'air.

L'Agglo coordonne également sur son périmètre la lutte contre l'ambrosie, enjeu majeur de santé publique. Depuis 2022, elle soutient la lutte contre les espèces invasives (frelons asiatiques et moustiques tigre). Enfin, l'Agglo prend en compte de la biodiversité dans les projets auxquels elle participe et soutient les partenaires institutionnels ou gestionnaires d'espaces naturels du territoire.

Animation de la transition énergétique



■ Élaboration du nouveau PCAET

• Après le diagnostic et la stratégie élaborés les années précédentes, les élus et partenaires ont élaboré le programme d'actions pour les 6 prochaines années. **Soit 90 actions autour de la mobilité, l'habitat, la production d'énergie renouvelable, les changements de comportement ou encore l'adaptation au changement climatique.** Validé en septembre 2022, le projet de PCAET sera voté définitivement à l'été 2023.

• L'enjeu que l'Agglo devienne un **Territoire à Énergie Positive (TEPOS)** a été inclus dans le PCAET. Pour mémoire, l'Agglo dispose d'un accompagnement financier de l'ADEME à ce titre.

• Plusieurs actions de la feuille de route « **Économie circulaire** », co-portée par la direction environnement et l'Agence économique, ont également été intégrées dans le PCAET.

Enfin, le PCAET comprend un axe transversal « **qualité de l'air** », construit en cohérence avec le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Lyonnaise, le périmètre du PPA ayant été élargi et couvrant dorénavant notre territoire.



Les actions en faveur de la transition et de la sobriété énergétiques

■ L'exemplarité de la collectivité en 3 actions

① Un plan de sobriété

> **Mise en place d'une enveloppe d'investissement annuelle** permettant d'entreprendre des actions « rapides » (installation de LED et de détecteurs de présence, contrôle de la température).

> **Une meilleure utilisation des équipements** et un questionnement sur les usages des bâtiments publics (température, usages revisités)

> **Une communication sur la sobriété énergétique** : affiche générale déclinée avec un encart propre à chaque bâtiment afin d'alerter sur les coûts de l'inaction ainsi qu'une information sur le dispositif Ecowatt (*AggloMag* 17)

② Un plan de rénovation accéléré

> **Des investissements programmés et priorités en matière de rénovation énergétique** pour les années à venir (dont les gymnases, piscines et le siège de l'Agglo)

③ Un plan de solarisation pour le patrimoine bâti de l'Agglo

> **Étude d'opportunité réalisée**, plan développé progressivement à partir de 2023

> **Une dizaine de sites de l'Agglo priorisée** (bâtiments, parkings) : la production d'électricité (avec des panneaux photovoltaïques) pourrait être auto-consommée ou revendue sur le réseau.

■ Accompagnement à la rénovation énergétique

• **Poursuite du service d'accompagnement aux particuliers mis en place en 2021, devenu L'Espace Énergie.** Tous les foyers sont éligibles mais l'accompagnement est réorienté vers SOLIHA pour ceux éligibles aux aides de l'ANAH. Bilan après deux années de service : augmentation sensible des conseils et accompagnements en 2022 par rapport à 2021, même si les objectifs ne sont pas encore atteints à l'exception des accompagnements des copropriétés en forte hausse.

• **Temps de sensibilisation du grand public :** 3 webinaires, 6 ateliers/visites/conférences, 3 foires/salons sur les thématiques de la rénovation performante, des aides financières et du chauffage (plus de 230 participants ou contacts établis).

• **Accompagnement de projets de rénovation thermique de bâtiments communaux** (Trèves, Les Haies, Chasse-sur-Rhône, Reventin-Vaugris, Septème).

■ Qualité de l'air

• **Mise en place d'une Prime Air bois (voir Zoom)**

• **Information systématique lors des pics de pollution relayée par l'Agglo** (site internet, Facebook, relais aux communes)

• **Étude d'opportunité Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)** effectuée dans le cadre de l'élaboration du PCAET : elle confirme la baisse des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire depuis plusieurs années, mais la mise en place d'une zone à faible émission (qui ne concernerait pas l'autoroute) n'aurait un effet important sur certains polluants atmosphériques que si elle interdisait les véhicules avec des vignettes jusqu'à Crit'air 2 inclus (solution non retenue à ce stade).

■ Mobilité propre

• **Analyse pour l'extension de la station gaz sur la plateforme de mobilité de Pont-Évêque** pour l'accueil de davantage de bus roulant au bioGNV (issu de la production de la station d'épuration de Reventin-Vaugris)

• **Engagement de la collectivité à convertir 5 cars (dans le cadre du déploiement d'un « écosystème » Hydrogène avec la Région et l'ADEME)** et réflexion sur la création d'une station sur le territoire ou un territoire voisin sous portage de la société Hymulsion.

• **Participation à l'élaboration des 2 Schémas Directeurs des Infrastructures de Recharges Électriques (SDIRVE)** du SYDER, le syndicat d'énergie du Rhône, et de TE38, le syndicat d'énergie de l'Isère, sur l'ensemble de leur périmètre respectif. Le SDIRVE du Rhône a été validé en octobre 2022. Celui de l'Isère devrait aboutir en 2023.

• **Organisation d'un challenge mobilité scolaire** pendant 3 jours en mai dans deux écoles maternelles de Chasse-sur-Rhône.



Zoom

La Prime Air Bois



C'est notamment dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial que la Prime Air Bois a été votée en septembre 2022, avec le co-financement de l'ADEME pour 3 ans.

Pourquoi une Prime Air bois ?

Pour encourager le remplacement d'un ancien système de chauffage au bois par un appareil neuf et performant. Les bénéfices ? Une meilleure qualité de l'air (forte réduction des émissions de particules) et donc une meilleure santé, des économies et de la performance (trois fois moins de bois consommé).

Pour qui ?

Une prime de l'Agglo de 700 €, à laquelle peut s'ajouter une bonification de 800 € sous condition de revenus. Cette prime, cumulable avec d'autres primes et l'éco-prêt à taux zéro, s'adresse aux particuliers qui résident sur le territoire et qui remplacent leur cheminée ou leur poêle (installé avant 2002) par un nouvel appareil flamme verte.

Plan de communication et de sensibilisation sur les bonnes pratiques du chauffage au bois

Il a été lancé en décembre 2022 : publicité dans les journaux locaux, affichage, spots radio, clips, dépliants dans les communes, article dans l'AggloMag, conférence à Jardin en décembre (« Plein feu sur le chauffage au bois ») et échanges avec les installateurs professionnels locaux.

Premier bilan :

La gestion des dossiers est assurée sur l'ensemble du territoire par l'AGEDEN pour l'accompagnement à la rénovation énergétique et à la production d'énergies renouvelables pour les habitants, les entreprises et les communes.

L'objectif de 120 remplacements par an est en bonne voie : près de 40 demandes ont été validées entre décembre 2022 et fin mars 2023 et d'autres dossiers en cours d'instruction.

Production d'énergie renouvelable

• Développement des énergies photovoltaïques :

> **Installation de panneaux photovoltaïques** (106 kWc) sur les 800 m² de toiture du stade nautique Françoise Clavery Bouysson à Saint-Romain-en-Gal (par ValÉnergies)

> **Poursuite du déploiement du photovoltaïque sur la ZA du Rocher** avec ENGIE. Objectif 100 % solaire

> **Signature d'une convention de 2 ans avec la centrale villageoise de la Région de Condrieu dans le cadre du projet LEADER avec le PNR Pilat** : développer le photovoltaïque sur le patrimoine des communes du Rhône et accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter sur la future ZA de Trèves qui sera également 100 % solaire

> **Suivi des activités de la centrale villageoise** des Collines iséroises sur l'Isère

> **Organisation d'un atelier photovoltaïque** en décembre 2022 à destination des élus et techniciens des communes de l'agglomération avec remise d'un livret mémento

> **Suivi ou accompagnement territorial** d'autres projets majeurs sur le territoire :

- La centrale au sol EDF Renouvelable sur l'ancien centre de stockage de Saint-Romain-en-Gal (5 hectares, 5 MWc équivalent des besoins de 3 000 habitants) inaugurée en septembre

- La centrale au sol Total Energies à Serpaize (6.5 hectares, 7 MWc équivalent des besoins de 4 500 habitants) inauguré en décembre, sur délaissés en zone PPRT (risques technologiques)

- Projet de centrales au sol SPMR / URBASOLAR à Villette-de-Vienne : 14 hectares, 14,3 GWh, équivalent aux besoins de plus de 12 000 habitants sur des délaissés en zone PPRT (risques technologiques) appartenant à la SPMR : démarrage de la construction prévue en 2023

- Avec les partenaires, identification de nouvelles friches susceptibles d'accueillir des centrales au sol sur le territoire

• Développement d'autres énergies renouvelables :

> **Contrat de chaleur renouvelable (CCR)** : Association entre l'Agglo, le département de l'Isère et le syndicat d'énergie du Rhône, SYDER. Objectif : permettre aux collectivités, entreprises et bailleurs de mobiliser une aide pour tous les types de projets de production de chaleur (bois-énergie, solaire thermique, réseau de chaleur et géothermie avec pompe à chaleur).

> **Accompagnement de projets de réseau de chaleur sur certaines communes** : à Estrablin (début de travaux d'une chaufferie bois), Les Haies (attente de financements pour réaliser son projet), Loire-sur-Rhône (projet de réseau de chaleur à partir de la chaleur fatale d'un industriel complété par une chaufferie bois qui alimenterait entre autres la piscine) et à Chasse-sur-Rhône (analyse d'opportunité d'un réseau de chaleur dans le cadre du schéma directeur immobilier énergétique).

> **Suivi et amélioration du réseau de Chaleur de Vienne Nord** avec Yoplait (producteur) et Advivo (principal consommateur) mis en service en 2021.

> **Suivi du projet AgroMéthana Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet** : projet relancé autour d'un nombre plus réduit d'actionnaires et avec un pilotage par un nouveau bureau d'étude. Démarrage de la construction espéré pour l'automne 2023.

• D'autres actions sur le climat

> **Sensibilisation des agents de l'Agglo et des bibliothèques de Vienne** aux causes et conséquences du changement climatique avec une fresque du Climat

> **Contribution à l'élaboration du Plan Paysage et transitions du parc du Pilat** : la production d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique



Réseau de chaleur Vienne Nord



Fresque du climat avec les agents de l'Agglo

Les actions en faveur de la nature

■ Soutien à la biodiversité

• **Participation à la lutte contre le frelon asiatique** : Suite à des signalements de plus en plus nombreux de présence de nids, l'Agglo a engagé en 2022 un partenariat via des conventions avec les Groupements de défense sanitaire du Rhône et de l'Isère pour participer au financement des destructions des nids présents sur son territoire.

• **Participation aux avis émis par l'Agglomération (sur le volet environnemental)** : Certains projets présents sur le territoire sont soumis à enquête publique. En 2022, l'avis concernait l'extension de la carrière Buffin située à Ampuis.

• **Chartes forestières : notre territoire est largement couvert par une charte forestière** (18 communes intégrées dans la Charte Forestière du Bas-Dauphiné et Bonnevaux et 10 dans celle du Pilat). Ces chartes constituent un outil d'animation impliquant l'ensemble des acteurs (élus, propriétaires forestiers, professionnels, techniciens, grand public). Les enjeux communs aux 2 chartes sont la desserte, le foncier forestier, le développement des filières locales et durables, l'adaptation au changement climatique.

À ce sujet, on notera en 2022, des temps de formations thématiques pour les référents forêts communaux, des expérimentations pour permettre une adaptation des pratiques sylvicoles (densité, essences...) ainsi que la poursuite sur la CF de Bas Dauphiné et Bonnevaux de la mise en place d'animations scolaires à destination des écoles primaires.

• **Contribution de l'Agglo à l'association Rives Nature** qui mutualise les connaissances en matière de biodiversité et participe au réseau de veille écologique.

• **Soutien aux activités du centre d'observation de la**

nature de l'île du Beurre à Tupin-et-Semons. L'Agglo s'est engagée dans une nouvelle convention de partenariat pour la période 2022-2026. Pour mémoire, le Conib assure la gestion du site naturel, une expertise écologique mais également des activités d'éducation à l'environnement avec des animations destinées au public. Le site a fait l'objet d'une extension du périmètre réglementé (APPB, arrêté de protection biotope) passant de 9 à 45 hectares.

• **Association au contrat vert et bleu « Grand Pilat » 2019-2023**, piloté par le parc naturel régional du Pilat et financé par la Région, visant la préservation et la restauration des continuités écologiques.

• **Convention de partenariat pour l'élaboration d'un plan de gestion pour l'espace naturel sensible (ENS) de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal**. Dans un objectif de préservation des espèces et des milieux présents sur cet espace naturel sensible, tout en conciliant les enjeux d'accueil du public pour des activités récréatives, sportives ou pédagogiques, l'Agglo a décidé de participer à une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion en partenariat avec le département du Rhône, la CNR, le PNR et le Conib. Le rendu (proposition de plan d'actions) de cette étude sera présenté courant 2023.

■ Lutte contre l'ambrosie

• **L'Agglo anime un réseau de partenaires et des référents communaux qui agissent pour repérer les secteurs infestés par l'ambrosie** et échangent avec les gestionnaires de ces terrains pour que l'élimination de cette espèce soit faite avant la pollinisation (moment du déclenchement des allergies). 2 réunions du groupe de travail organisés en 2022 et des tournées sur 17 communes avec les référents réalisés en juillet et août.

• **Concernant le plan de gestion sur les bords des routes communales**, les actions ont été poursuivies en 2022 : arrachage sur 8 communes pour les zones faiblement infestées, fauchage spécifique sur 5 communes, végétalisation sur 7 communes des secteurs fortement infestés ou sur des zones où le couvert végétal est faible et donc le risque de développement de l'ambrosie élevé. Une cartographie permettant le suivi du niveau d'infestation a été effectuée sur 10 communes. Elle montre une évolution positive avec une diminution ou une stagnation des linéaires infestés et une forte diminution des secteurs très fortement infestés par rapport à 2010.

• **Concernant le milieu agricole**, dans le cadre de la convention avec la Chambre d'Agriculture, une sensibilisation a été menée tout au long de la saison.. La tournée sur le territoire effectuée début septembre témoigne que les chaumes sont globalement bien traités, quelques parcelles de tournesols sont très infestées et une baisse de la présence d'ambrosie en arboriculture par rapport à 2021. Il faut noter également que les conditions climatiques, grande sécheresse une grande partie de l'été, n'a pas facilité les agriculteurs dans le traitement des chaumes.

La chambre d'agriculture, la commune d'Estrablin et l'Agglo ont organisé conjointement une balade pédagogique pour que les agriculteurs puissent échanger avec les habitants sur leurs pratiques pour gérer l'ambrosie et sur ce qu'ils mettent en place en faveur de l'environnement.

Chiffres clés



1 092 accompagnements de l'Espace Énergie (dont 137 RDV physiques, 36 visites à domicile, 9 copropriétés)

48 jours en 2022 (41 en 2021, 32 en 2020, 40 en 2019, 63 en 2018) durant lesquels le risque allergique était supérieur à 3.

56,6 km linéaire d'arrachage d'ambrosie sur des zones peu infestées.

23 heures de fauchage spécifique en complément du fauchage raisonné des bords de route

576 signalements sur l'agglomération via la plateforme ambrosie

101 nids de Frelons Asiatiques détruits sur le territoire de l'Agglo.

Les élus référents



Nicolas Hyvernât
Vice-Président
en charge des
Transports et de la
mobilité



Thierry Sallandre
Conseiller délégué
en charge des
Modes doux de
déplacements

La direction transports et mobilité est composée de 7 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 directeur adjoint
- 1 assistante de direction
- 2 techniciens transports
- 1 médiatrice et contrôleur
- 1 chargée de mission mobilité, modes doux

Transports et mobilité

Organiser et gérer les modes de déplacements

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Cette compétence s'exerce désormais au sein d'une seule et unique Délégation de Service Public (DSP) rassemblant l'ensemble des lignes urbaines et à vocation scolaire, le transport à la demande et, nouveauté sur le territoire, le covoiturage. Elle met également en oeuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan Mobilité. Elle est aussi membre du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI, de Saint-Étienne Métropole, de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau et de la Communauté de communes de la Côteière.

Le transport

■ Lancement de la nouvelle DSP

Cette nouvelle Délégation de Service Public a profondément fait évoluer l'offre de transports et de mobilité sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération en faveur d'un réseau plus simple et plus lisible. Elle s'articule en 3 volets :

- Un service de lignes régulières urbaines et interurbaines, ainsi que des lignes à vocation scolaire
- Un transport à la demande avec la Navette L'va
- Un service de covoiturage avec Klaxit

Une campagne de communication autour du lancement de chacun de ces volets a été déployée, avec la création d'une nouvelle identité visuelle sur les mobilités, la création de flyers, d'affiches et de vidéos.

Une série de rencontres des habitants sur 21 marchés en septembre et octobre a été menée à la rentrée 2022 afin de présenter cette nouvelle offre.

> Un nouveau réseau de 9 lignes

Mises en place au 1^{er} septembre 2022, les nouvelles lignes du réseau urbain ont été réfléchies pour toujours **mieux desservir le territoire, notamment les gares, les établissements de santé, les zones d'activités et commerciales.**

Les nouveautés concernent également la **création de 2 liaisons entre les rives gauche et droite du Rhône**, à hauteur de Vienne vers la Clinique Trénel à Sainte-Colombe et au niveau de Chasse-sur-Rhône vers la gare de Givors.



Ligne du réseau urbain



L'offre train TER est intégrée au réseau L'va, entre les gares de Chasse-sur-Rhône, Estressin et Vienne en utilisant un titre de transport spécifique T-libr- S, également valable sur le réseau de bus L'va lors des correspondances, pour un prix légèrement supérieur au tarif actuel. **L'avantage de l'offre train est son fonctionnement du lundi au dimanche, de 6h à 21h/21h30, avec un service rapide et indépendant des conditions de circulation routière.**

Afin de ne pas pénaliser les actifs et de favoriser l'usage du réseau pour les déplacements de loisirs, **l'offre reste désormais inchangée durant toute l'année** (hormis les renforts scolaires), sauf de mi-juillet à fin août. Une offre le dimanche a également été créée pour la ligne 134.

> Une nouvelle offre de transport à la demande

La Navette L'va a été mise en oeuvre en avril 2022 sur 4 zones distinctes du périmètre de Vienne Condrieu Agglomération (rive gauche Nord, rive gauche Sud, rive droite Rhône, rive droite Gier). Ce dispositif de transport à la demande permet des liaisons vers les pôles générateurs de déplacements de chaque zone :

- Gares et pôles d'échanges
- Commerces (y compris marchés et centres commerciaux)
- Entreprises (zones d'activités)
- Établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD)

La Navette L'va bénéficie de larges plages horaires et d'une plus grande diversité de courses possibles que les précédents dispositifs existants en rive droite et en rive gauche. Ce dispositif a évolué dès septembre afin d'améliorer la desserte dans la partie nord-ouest de l'Agglo, notamment vers Rive-de-Gier et sa gare, ainsi qu'au Sud avec une densification des points de prise en charge sur Ampuis et Tupin-et-Semons.





> Un service de covoiturage

Vienne Condrieu Agglomération **subventionne les trajets en covoiturage sur l'application Klaxit**, leader français du covoiturage domicile-travail, **dans les 30 communes du territoire et ses 90 000 habitants.**

Tous les trajets en covoiturage effectués à l'intérieur, vers ou depuis le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sont potentiellement concernés. Les trajets sont offerts par l'Agglo aux passagers, quelle que soit la distance parcourue. Quant aux conducteurs, ils sont rémunérés 120 € par mois en covoiturant régulièrement.

En divisant les frais par 2 ou 3 (en fonction du nombre de passagers), le covoiturage est une solution pérenne et durable pour maîtriser son budget automobile et répondre ainsi à la hausse des prix du carburant, aux contraintes sur le pouvoir d'achat et réduire l'impact écologique face au changement climatique.

Avec près de 3 000 inscrits en 2022, 18 000 trajets covoiturés pour 363 000 km parcourus, cette nouvelle offre a rencontré un succès significatif et a permis d'éviter l'émission de 41 tonnes de CO².

■ Transport scolaire

L'Agglo est compétente pour la gestion, l'organisation et le financement du transport scolaire des enfants domiciliés et scolarisés sur son territoire.

• **31 lignes assurent quotidiennement l'aller-retour domicile-établissement scolaire des élèves.** En 2022, chaque jour plus de 5 000 enfants ont été transportés en moyenne. Une nouvelle ligne scolaire 709 a été créée. Elle relie Tupin-et-Semons et le Lycée Ella Fitzgerald via Ampuis et les hauteurs de ces 2 communes.

• **Des lignes régulières des réseaux de transports partenaires** (Cars Région Loire, Cars Région Isère, Sytral) traversent le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Le travail de complémentarité et de réciprocité des offres de transport entre les AOM au bénéfice des usagers s'est poursuivi.

• **Des opérations de sensibilisation au respect des règles de sécurité et de bonne conduite** habituellement organisées chaque année à destination des élèves de l'Agglo ont rassemblé 1 266 élèves de CM2 et 1 635 élèves de 6^e.

> Campagne de marquage des arrêts du transport scolaire

Le territoire de l'Agglo compte près de 600 points d'arrêts pour les lignes interurbaines et à vocation scolaire. En 2022, une grande campagne de marquage de ces points d'arrêts a été lancée en particulier pour des enjeux liés à la sécurité aux abords de ceux-ci. Elle consiste à marquer par peinture au sol sous forme de zig-zag jaunes l'emplacement du point d'arrêt et de le signaler par la pose de panneaux de signalisation spécifiques. 300 arrêts ont été traités en 2022.

> Inscription en ligne au transport scolaire

Un nouvel outil informatique a été déployé en 2022 pour les inscriptions scolaires. Il permet de simplifier les inscriptions scolaires pour les familles avec notamment un compte unique pour inscrire l'ensemble des enfants.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 5 294 demandes de titres de transport gratuits ont été formulées au transport scolaire sur le site de l'Agglo. En termes de supports, **975 duplicatas ont été réalisés** suite à la perte, la détérioration ou le non fonctionnement d'une carte Oûra.

■ Gamme tarifaire du réseau de transport urbain L'va

• Titres unitaires

Depuis l'été 2020, l'achat d'un ticket unitaire valable 1 heure en envoyant le mot " MOBI " par SMS au 93700 est possible. **En 2022, 3 011 tickets SMS ont été vendus.** De plus, le lancement d'une nouvelle application L'Va a également permis de déployer une solution de titre unitaire dématérialisée (Tickizz) sous la forme de QR Code.

• Titres Jeune Jumpi

Depuis la rentrée 2022, il est accessible à toute personne de moins de 26 ans, sans condition d'âge.

• Titres Multimodaux T-LIbr S

Pour utiliser le train entre Chasse-sur-Rhône et Vienne + le bus.

Les tarifs des titres mensuels Jeune Plein tarif ont été significativement réduits. Des titres unitaires et 10 trajets ont été déployés de même qu'une gamme avec une tarification solidaire.

■ Poursuite de la mise en accessibilité du réseau de transport

La mise en accessibilité du réseau a été mise en place dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité élaboré en 2007 et actualisée par son Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) en septembre 2015. Le coût moyen de mise en accessibilité d'un quai bus est de 12 000 €.

76 quais étaient initialement inscrits dans l'ADAP, dont 17 se sont révélés techniquement impossibles à rendre accessibles pour des raisons liées soit à la topographie du terrain, soit à une largeur de trottoir insuffisante ou à un cheminement piéton inadapté.

En 2022, 9 quais de bus ont été aménagés :

- Denfert-Rochereau, le Trente et Parmentier sur l'avenue Général Leclerc à Vienne (6 quais)
- Brassens à Chasse-sur-Rhône (1 quai)
- Chez Monsieur à Eyzin-Pinet (2 quais)

■ Autopartage

L'autopartage CITIZ permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours ou le véhicule de société.

4 véhicules en libre-service CITIZ sont répartis sur 4 stations à Vienne.



En 2022, ce sont plus de 1 159 trajets qui ont été réalisés et plus de 38 000 km parcourus avec ces véhicules.

Chiffres clés

9 lignes urbaines

9 quais mis en accessibilité

31 lignes scolaires

5 294 demandes de titres de transport gratuits

3 000 inscrits au service Klaxit pour **18 000** trajets

30 vélos libre-service Fredo sur **23** stations

35 nouveaux arceaux de stationnement vélos

■ Élaboration du PDM (Plan de Mobilité) en lien avec les 2 autres documents de planification PCAET et PLH

Une démarche transversale (appelée démarche 3P) est menée par Vienne Condrieu Agglomération pour optimiser et synchroniser l'élaboration des 3 documents stratégiques que sont le Plan de Mobilité (PDM), le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) et le Plan Local de l'Habitat (PLH).

L'année 2022 a permis de réaliser dans les premiers mois une concertation avec les habitants et acteurs du territoire autour de ces documents permettant de les enrichir notamment sur la définition du plan d'actions du PDM.

Le projet de PDM a été adopté en novembre 2022 par le Conseil communautaire. Il sera ensuite soumis à enquête publique courant 2023.



La politique modes doux

■ Stationnement vélo

Les arceaux vélo sont des équipements majeurs dans le cadre de la politique de développement des modes doux sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. En effet, ils ont vocation à faciliter la pratique du vélo en offrant des possibilités de stationnement aisés sur le domaine public, à proximité des pôles générateurs de déplacements.

En 2022, 35 arceaux ont été installés sur le territoire, portant le nombre total de stationnements à environ 800.

Par ailleurs, un nouveau local a été mis en service place Charles de Gaulle à Vienne, permettant d'accueillir 32 vélos et portant ainsi à 180 le nombre total de places de stationnement de longue durée et sécurisées. Ce local comprend également des casiers individuels pour ranger son matériel et une station de self-réparation.



Local à vélos Place Charles de Gaulle à Vienne

■ Itinéraires cyclables

Pour le développement de la pratique cyclable, le territoire se heurte à des obstacles naturels (fleuves, rivières, reliefs...) ou infrastructurels (voie ferrée, routes nationales et départementales très fréquentées...).

Les derniers aménagements réalisés ont permis de constituer la colonne vertébrale « nord-sud » d'un réseau cyclable qu'il convient à présent d'étoffer.

Dès que des travaux de voirie sont entrepris sur le territoire de l'Agglo, des aménagements cyclables sont étudiés pour améliorer les cheminements et la sécurité des cyclistes.

Dans cet objectif, l'Agglo a aménagé :

- 300 mètres de voie verte ainsi que des marquages au sol entre le hameau de la Bourgeat et le centre du village à Estrablin.
- 400 mètres de voie verte ont été réalisés rue René Sibille à Pont-Évêque.
- une zone 30 a été aménagée sur l'ensemble du centre-ville de Vienne permettant la circulation des vélos à double sens dans certaines rues à sens unique. Hormis la diminution des nuisances liées à la vitesse automobile,

Zoom

Le Schéma directeur vélo

L'année 2022 a vu s'engager l'élaboration du schéma directeur vélo.

Ce document constitue la feuille de route de l'Agglo en matière d'aménagements cyclables et de services aux cyclistes. Il va définir les itinéraires cyclables à aménager et l'ensemble des actions à mettre en oeuvre pour encourager et développer la pratique du vélo sur le territoire.

Il est élaboré en étroite collaboration avec les communes, les partenaires institutionnels et les membres du Groupe de Travail Vélo.

cet aménagement permet un cheminement facilité et sécurisé des cyclistes en centre-ville. Cette nouvelle réglementation se matérialise par des pictos vélo au sol ainsi que des panneaux de signalisation.

■ Challenge Mobilité

Chaque année depuis plus de 10 ans, l'Agglo participe au Challenge Mobilité organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet évènement est un réel outil de promotion et de sensibilisation aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle destiné à toutes les entreprises, administrations ou associations. C'est également un outil de mobilisation pour fédérer les salariés et le tissu économique local autour d'un événement commun. Enfin, c'est un moyen ludique et convivial pour promouvoir les transports publics et toutes les solutions plus sûres, plus économiques et plus propres pour se déplacer. Pour un jour ou tous les jours !

En effet, le jour J, pour effectuer son trajet domicile-travail, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage.

Pour cette 12^e édition qui s'est tenue le 2 juin 2022, Vienne Condrieu Agglomération était à nouveau identifiée comme relais local.

Bilan :

- 29 établissements se sont inscrits
- 410 trajets ont été réalisés
- 3 388 km effectués avec un moyen de transports autre que la voiture individuelle



Station vélos
libre-service Fredo

■ Maintien de l'offre vélos en libre-service

Pour favoriser le report modal de la voiture vers le vélo sur des trajets de courte distance, une **expérimentation de vélo en libre-service sur l'espace public avait été menée entre juin 2021 et mars 2022 par la jeune société FREDO.**

Cette flotte, composée de 20 vélos « classiques » et 10 vélos à assistance électrique, était accessible sur inscription aux personnes majeures disposant d'un smartphone permettant de télécharger l'application et après dépôt d'une caution (sous forme d'empreinte bancaire).

Compte tenu du succès de cette expérimentation, l'Agglo a fait le choix de pérenniser ce service dès avril 2022. Ainsi, **30 nouveaux vélos ont été déployés sur les 23 stations réparties sur les communes de Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Saint-Cyr-sur-le-Rhône.**

■ Vélo Village

Organisé par Vienne Condrieu Agglomération et le Club Viennois d'Animation Cycliste, Vélo Village est le temps fort de l'année, dédié à la pratique du vélo sous toutes ses formes et qui propose également la bourse aux vélos d'occasion du CVAC.

Le Parc de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône accueille cet événement grand public par excellence.

En 2022, 18 structures étaient partenaires :

- **7 vélocistes locaux**
- **5 fabricants / revendeurs de matériel** pour la pratique du cyclisme adapté
- **2 partenaires touristiques :** Vienne Condrieu Tourisme et le Parc naturel régional du Pilat
- **2 associations :** l'Association Sportive Handivienne, le Centre Léo Lagrange
- **FREDO**, opérateur en charge des vélos en libre-service
- **Le Conseil de Développement**

5 animations tout public ont été proposées : un spectacle et des vélos rigolos de la Compagnie Ziganime, le marquage de vélos par Janus France, un parcours bosses et jumps avec Family Bike Park et des circuits découvertes sur la ViaRhôna et en ville



Vélo Village 2022

L'élue référente



Virginie Ostojevic

Vice-Présidente
en charge des
Équipements
sportifs d'intérêt
communautaire

La direction des équipements sportifs est composée de 35 collaborateurs :

- 1 directeur

Les équipements nautiques comptent 20 personnes :

- 1 responsable des piscines
- 1 coordonnateur technique
- 7 maîtres-nageurs et 2 chefs de bassin
- 5 agents d'accueil et d'entretien
- 4 agents techniques

Les autres équipements sportifs comptent 14 agents :

- 10 gardiens de gymnases
- 2 agents de maîtrise
- 2 agents d'entretien

Équipements sportifs



Équipements sportifs

La direction des équipements sportifs assure la gestion des équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

■ Le parc des équipements sportifs communautaires

Sont d'intérêts communautaires les équipements sportifs d'accompagnement des établissements publics scolaires (gymnases, terrains de sports, piscines...), mais également les sites sur la base de la combinaison de plusieurs critères :

- La rareté de l'équipement (notion d'unicité) à l'échelle de l'Agglo de par la qualité ou la spécialité des installations.
- La notoriété de l'équipement et son rayonnement à l'échelle du territoire et du bassin de vie.
- Le niveau des manifestations permis par l'équipement de manière continue, en particulier son utilisation par des clubs sportifs d'excellence ou de haut niveau qui se développent sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.
- La notion de centralité : il s'agit d'équipements structurants pour les besoins de la population mais qui dépassent la capacité d'investissement des seules communes.

En 2022, le parc des équipements communautaires comporte :

- **4 piscines** : le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson, la piscine à Loire-sur-Rhône, la piscine à Villette-de-Vienne et le bassin estival Lucien Millet à Eyzin-Pinet

- **6 gymnases** : les salles spécialisées de Vaganay dans la vallée de Gère à Vienne, le gymnase du collège de l'Isle à Vienne, le gymnase du collège Grange à Seyssuel, le gymnase Les Portes de Lyon à Vienne, le gymnase du collège Brassens à Pont-Évêque, le gymnase du lycée polyvalent à Saint-Romain-en-Gal

- **1 halle sportive** à Saint-Romain-en-Gal comprenant une salle dédiée à la gymnastique, une salle de combat, une salle de musculation et un mur d'escalade

- **1 piste d'athlétisme, des terrains de foot** (synthétique et herbe), **des plateaux extérieurs** à Saint-Romain-en-Gal

- **1 piste de BMX** à Pont-Évêque

- **1 stand de tir** de Saint-Christ à Reventin-Vaugris

- **1 boulodrome** à Vienne

- **1 ponton** pour les sports nautiques à Saint-Romain-en-Gal

- **Un aérodrome** à Reventin-Vaugris



La piscine de Villette-de-Vienne

Zoom

Le transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne vers l'Agglo

Avec le transfert de ces 2 piscines, la direction des équipements sportifs s'est étoffée de 17 agents qui ont intégré les services de l'Agglo en janvier 2022.

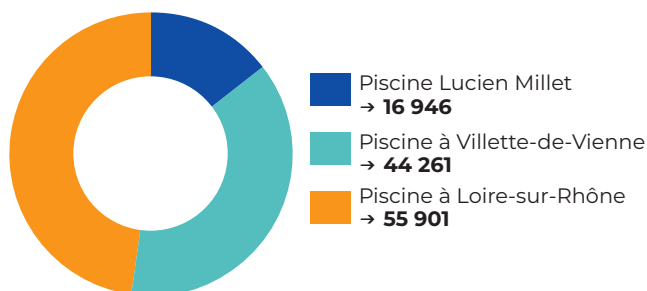
Avec désormais 4 équipements aquatiques sur le territoire, les élus et les techniciens ont travaillé sur la construction d'un projet des établissements nautiques avec la définition d'une nouvelle offre de natation à l'horizon 2023, afin que tous les usagers puissent bénéficier, sur toutes les piscines, de services communs, transversaux et lisibles.



■ La fréquentation

> Les piscines

117 108 personnes ont fréquenté les piscines (hors stade nautique en raison des travaux).



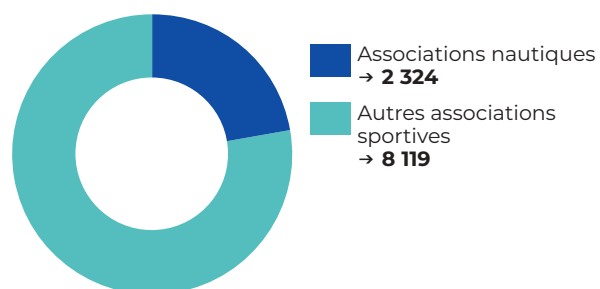
> Les gymnases et terrains extérieurs

435 690 personnes ont fréquenté les équipements sportifs sur 17 002 h de mises à disposition des gymnases, de la halle sportive et des terrains extérieurs.

> Le mouvement sportif

Sur la saison sportive 2021-2022, ce sont 56 associations qui ont utilisé les équipements sportifs de l'Agglo :

- 15 clubs nautiques représentant 2 324 adhérents
- 41 autres associations sportives pour 8 119 adhérents



Chiffre clés

117 708 personnes accueillies sur les 3 piscines ouvertes

17 002 d'heures totales de mise à disposition des équipements sportifs

56 associations ont fréquenté les équipements sportifs

> Le taux d'occupation des équipements sportifs

ÉTABLISSEMENTS	2021/2022
Gymnase Vaganay	
salle de gymnastique	61 %
salle de combat	57 %
salle d'athlétisme	45 %
Gymnase de l'Isle	
plateau sportif	83 %
salle de combat	48 %
Gymnase de Seyssuel	
plateau sportif	42 %
salle de combat	21 %
Gymnase des Portes de Lyon	
plateau sportif	84 %
salle de danse	10 %
Gymnase de Pont-Évêque	
plateau sportif	79 %
salle de combat	57 %
Gymnase de Saint-Romain-en-Gal	
plateau sportif	86 %
stand de tir	17 %
Halle sportive de Saint-Romain-en-Gal	
plateau gymnique	79 %
mur d'escalade	79 %
salle de combat	77 %
salle de musculation	24 %
Terrain synthétique de Saint-Romain-en-Gal	80 %
Piste d'athlétisme de Saint-Romain-en-Gal	64 %
Terrain de foot à 7 de Saint-Romain-en-Gal	69 %

■ Les grands évènements

Les équipements sportifs ont accueilli des manifestations au cours de l'année :

- **Le tournoi international de basket** (AVSR) à Saint-Romain-en-Gal en avril
- **Le tournoi national féminin de beach-volley** en juillet
- **Le forum des associations sportives** (OMS) en septembre

- **Courir à Vienne** (Léo Lagrange) en octobre
- **Le Gala de danse Mosa** en novembre
- **Les Foulées de Barlet** (Mach 3 triathlon) le 1^{er} week-end de décembre

■ Les grandes réalisations

> Stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

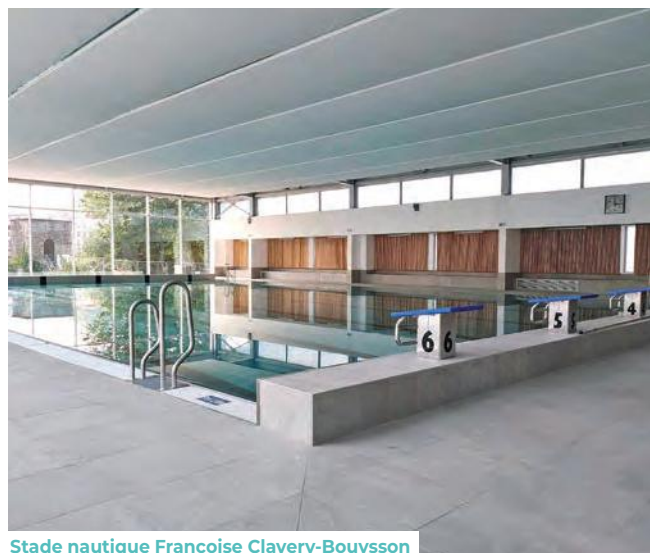
Le chantier de modernisation et d'extension du stade nautique a pris du retard. Les fouilles archéologiques, les difficultés d'approvisionnement et d'acheminement du matériel ont impacté le planning des travaux.

Le nouveau bassin inox a été réalisé. Doté de 6 couloirs de nage avec une profondeur moyenne d'1,80 m, il dispose de grandes baies vitrées mobiles donnant sur les bassins extérieurs.

Les intérieurs ont pris forme avec la mise en place de casiers individuels, le réaménagement de l'accueil plus clair et plus spacieux, la réalisation d'une zone déchaussage, la réfection complète des douches et des sanitaires, la création d'un espace bien-être avec deux saunas, douche et fontaine à glaçons.

Nouveautés :

- **Les plages des bords de bassins** disposeront de dalles chauffantes permettant ainsi de sécher les abords des bassins et d'éviter l'accumulation d'eau.
- **La mise en place d'une moquette solaire** pour préchauffer les bassins.
- **La mise en place de panneaux photovoltaïques** en toiture pour assurer le chauffage de l'eau chaude sanitaire.



Stade nautique Françoise Clavery-Bouysson

> Piste de BMX à Pont-Évêque

Mise en place d'un éclairage LED sur 2 mâts de 15 m avec 4 projecteurs par mâts (éclairage 200 lux).

- Coût des travaux : 29 000 €

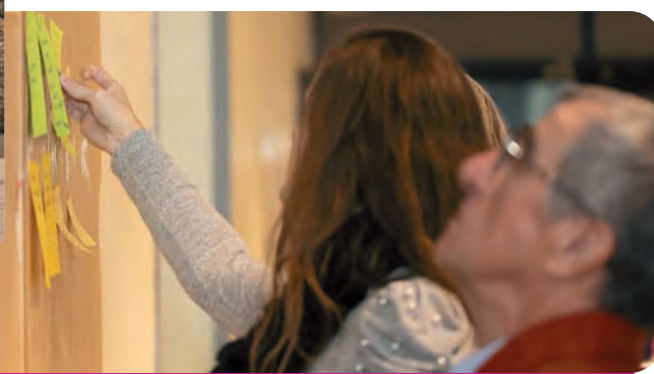
> Terrains de beach-volley à Saint-Romain-en-Gal

Construction de 4 terrains de beach-volley sur le site du stade de Saint-Romain-en-Gal.

- Coût des travaux : 77 000 €, dont 15 400 € de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Tournoi de beach-volley féminin



L'élu référent



**Christian
Petrequin**

Conseiller délégué
en charge de la
Concertation,
de l'évaluation
et des relations
avec le Conseil de
Développement



Photos © Cédric Trémélo

**Venez nous
rejoindre !**



04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil de Développement

Composé de citoyens volontaires et bénévoles, le Conseil de Développement (CdD) accompagne l'Agglo dans son action depuis 2004. Chacun s'implique à titre individuel pour l'intérêt général et donne de son temps personnel pour réfléchir aux projets du territoire et à la politique publique menée sur l'Agglo.

Le CdD partage son expertise d'usage du territoire sur les projets et la vie de l'agglomération. Au cours des dernières années, le Conseil de Développement a fait des propositions sur des sujets concrets relatifs au quotidien des habitants (développement des aménagements cyclables, économies d'énergie, qualité de l'air...). En 2022, il s'est particulièrement mobilisé sur la thématique des déchets.

En 2020, l'Agglo a décidé de renforcer le rôle du Conseil de Développement et de lui confier de nouvelles missions pour le mandat 2020-2026, adoptant un nouveau protocole de coopération et lui demandant d'organiser sa réflexion et ses productions autour de la question "Comment faire pour que le citoyen devienne un éco-citoyen ?".

En 2022, le Conseil de Développement a poursuivi les actions initiées à la suite de sa réinstallation en 2021.

Ainsi, le CdD a finalisé les documents structurants relatifs à son organisation : guide d'accueil et guide du référent des groupes de travail.

Pour renforcer le collectif, le CdD a décidé de ne plus fonctionner en bureau et de désigner une équipe de pilotage et de coordination. Par ailleurs, toutes les décisions sont prises lors des assemblées plénières.

Trois groupes de travail permanents se réunissent pour traiter de la communication, de l'évaluation et de la concertation. Un groupe thématique sur le sujet de l'économie circulaire a également été constitué. Une grande partie des travaux menés par ces groupes convergent pour alimenter la réflexion de l'Agglo dans la rédaction du futur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le CdD participe par ailleurs à la commission consultative d'élaboration et de suivi du futur programme.

■ À ce titre :

· Le groupe de travail Concertation a été associé à la rédaction de deux questionnaires proposés aux habitants et en a exploité les résultats. Ces informations sont disponibles sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation et contribuent à alimenter les propositions d'actions du CdD.

Nombre de membres du CdD par commune



· Le groupe de travail Économie circulaire a entamé la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour inciter les habitants à réduire leur production de déchets.

· Le groupe de travail Évaluation a quant à lui engagé une réflexion permettant de définir des indicateurs relatifs à la réduction des déchets.

Ce groupe de travail a également apporté un regard citoyen sur le schéma touristique de l'Agglo en proposant des critères d'évaluation. Cette action a été suivie d'un travail d'approfondissement sur la stratégie d'accueil hors les murs des visiteurs de l'Office de Tourisme avec propositions d'actions.

En outre, le CdD a participé activement aux événements organisés en direction des habitants : Vélo village et salon "Ensemble, animons notre santé", avec notamment la création de trois parcours découvertes, dans Vienne et le long de la ViaRhôna, pour faciliter ou motiver la remise en selle de personnes qui pratiquent peu le vélo et lever les appréhensions pour rouler en ville.

Il a également mis en place une exposition grand public sur les

obligations prévues par le code de la route, les aménagements cyclables, l'équipement du cycliste et du vélo pour une pratique en toute sécurité.

Un bilan d'activité spécifique au CdD et plus complet est édité chaque année, il peut être consulté sur cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Chiffres clés

31 habitants participent au CdD dont trente membres résident et un membre travaille sur le territoire

Les membres du CdD sont issus de **15** communes du territoire

35 réunions des groupes de travail

3 assemblées plénières et réunions de l'équipe de pilotage et de coordination

3 rencontres avec les élus et intervention en Conseil Communautaire

L'Élu référent



Christophe Bouvier
Vice-Président
en charge des
Finances

Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- 1 budget principal
- 7 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, l'eau potable, la base de loisirs de Condrieu et le parking de l'Espace Saint-Germain

Rapport
financier

L'Agglo intensifie sa politique d'investissement en faveur du territoire

L'année 2022 illustre une fois de plus le caractère aléatoire de la période actuelle : depuis la pandémie, les recettes et les dépenses de fonctionnement évoluent de manière atypique d'une année sur l'autre, rendant compliquée l'analyse de la situation financière. Ainsi, malgré un contexte de forte inflation, le compte administratif 2022 du budget principal laisse apparaître une situation plus favorable qu'en 2021. Mais rien ne permet d'affirmer que cette embellie soit durable, comme en ont témoigné les efforts nécessaires pour maintenir les équilibres dans le budget primitif 2023. Quoiqu'il en soit, les résultats de l'exercice 2022 contribuent à conforter la solidité financière de Vienne Condrieu Agglomération et par conséquent sa capacité à investir pour l'avenir du territoire.

Synthèse du compte administratif 2022

■ Fonctionnement : des charges en hausse mais des recettes dynamiques

En 2022, l'Agglo renoue avec une augmentation des recettes réelles (+ 5,74 %) plus importante que celle des dépenses réelles (+ 2,96 %) dans le budget principal.

La croissance des dépenses était attendue, compte tenu du transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne et de l'instauration de la dotation de solidarité communautaire, mais aussi de facteurs externes comme l'explosion des prix de l'énergie qui a particulièrement impacté le coût de fonctionnement des piscines et celui de la gestion des déchets, ou encore les mesures de revalorisation des carrières et du traitement des agents de la fonction publique territoriale. Le bilan apparaît somme toute maîtrisé, grâce à une recherche constante d'économies de gestion.

La dynamique des recettes se révèle quant à elle meilleure que prévu. La reprise économique a favorisé le produit de cotisation foncière des entreprises, mais c'est surtout la croissance exceptionnelle de la TVA qui explique la hausse constatée au sein des recettes fiscales. Un autre facteur important explique la croissance des recettes de fonctionnement 2022 : le retour à un bon niveau de fréquentation des équipements petite enfance qui améliore les recettes des domaines d'activités.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la hausse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense largement le léger tassement des autres recettes et permet de maintenir l'équilibre financier du service.

Il résulte de ces évolutions dans la section de fonctionnement du budget principal une épargne nette de 8,1 M€, en forte augmentation par rapport à l'année précédente. Comme la baisse constatée l'année dernière, cette évolution doit toutefois être relativisée compte tenu du caractère atypique de ces dernières années. Il n'en reste pas moins que le niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement permet de contribuer très largement à l'autofinancement des investissements.

L'épargne nette des budgets annexes conserve elle aussi une capacité à alimenter significativement l'autofinancement des investissements, mais elle apparaît en contraction dans tous les budgets. Il convient de noter à cet égard que les budgets des transports et du cycle de l'eau sont fortement impactés par la hausse du prix de l'énergie en particulier.

■ Un niveau d'investissement toujours plus élevé

En matière d'investissement, après le record enregistré en 2021 depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, l'effort est maintenu avec des dépenses d'équipement qui atteignent 30,3 M€ tous budgets confondus, soit 2,6 M€ supplémentaires par rapport à l'année précédente (+ 9,4 %). Parmi les opérations les plus notables on peut citer entre autres :

- L'extension et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal
- Des acquisitions de terrains à vocation économique
- La réalisation et la pose de signalétique touristique au bord de l'autoroute A7 pour améliorer la visibilité du territoire
- La poursuite des programmes conteneurs enterrés et points d'apport volontaire
- La voirie, par exemple le chemin de l'Oie à Villette-de-Vienne, la rue de la Bourgeat à Estrablin, ou encore la rue de la Brocarde à Ampuis
- Le démarrage des actions du schéma directeur du numérique dans les écoles
- L'acquisition d'un nouveau bus alimenté au gaz naturel dans le budget annexe des transports
- Les réseaux d'assainissement, par exemple la première tranche de travaux en vue du raccordement de la lagune d'Eyzin-Pinet à la station d'épuration Vienne Sud
- Les opérations de réfection des conduites d'eau potable, parmi lesquelles on peut citer le chemin Coupe Jarret et le chemin de Beauregard à Vienne
- Les travaux annuels eaux pluviales, avec d'importantes interventions en parallèle des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, comme à Ampuis (route du Rozier et chemin des Moutonnes) ou à Estrablin (lotissement de la Rozière)
- La lutte contre le ruissellement avec par exemple la réalisation d'un bassin de rétention à Chuzelles, lieu-dit Combe Boussole

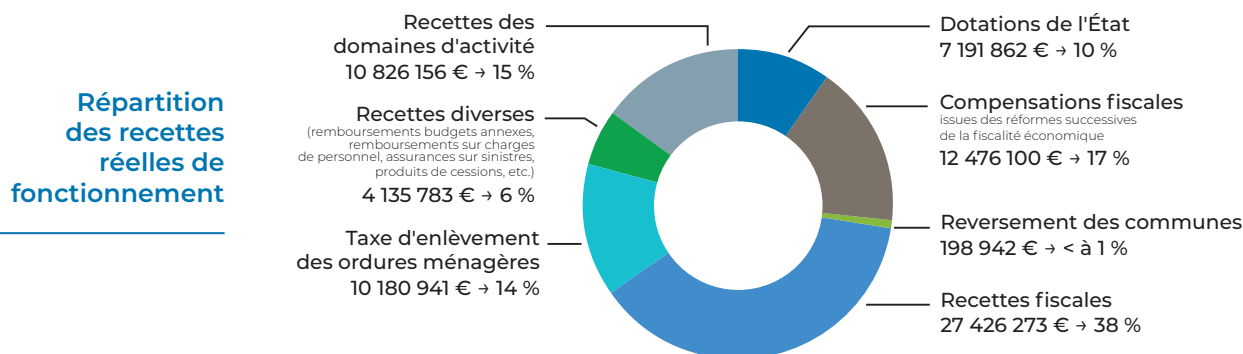
■ Une dette qui reste raisonnable

Pour financer cet effort, et malgré l'épargne dont elle dispose, l'Agglo doit recourir un peu plus à l'emprunt en 2022. Elle en a la possibilité, compte tenu de la trajectoire de désendettement qu'elle a suivie ces dernières années. Ainsi, avec 7,4 M€ de prêts mobilisés, l'encours de la dette totalise 61,1 M€ au 31/12/2022, tous budgets confondus, contre 59,2 M€ un an auparavant.

La section fonctionnement du budget principal

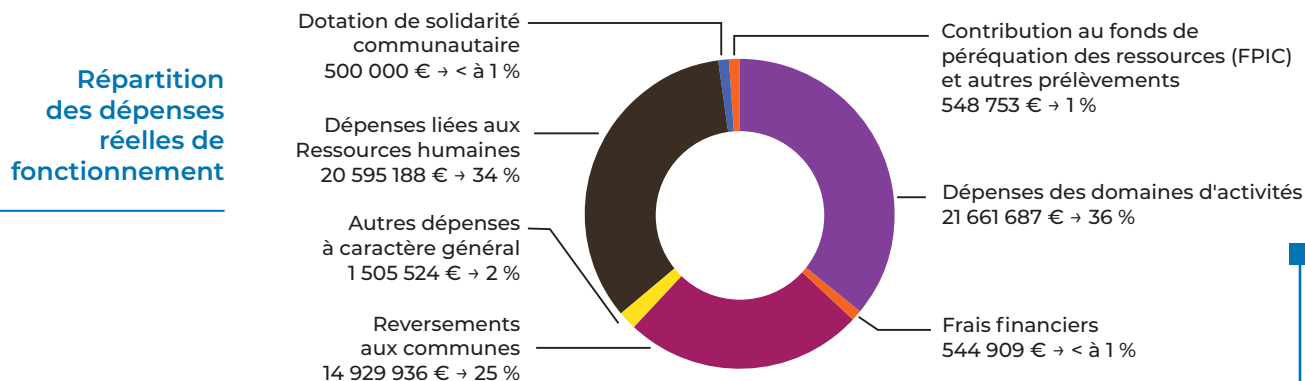
■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 72 436 058 €.



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 60 285 996 €.



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, **atteint 12 150 061 € en 2022**. Cette épargne inclut le produit d'une cession d'actif à hauteur de 300 €.

Le résultat propre à l'exercice 2022, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, **s'établit à 10 322 484 €**.

• Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 205 669 €
• Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	316 500 €
• Emploi, formation, insertion	422 679 €
• Aménagement urbain	380 111 €
• Politique de l'habitat	480 476 €
• Cohésion sociale et politique de la ville	595 346 €
• Jeunesse	91 257 €
• Petite enfance	964 830 €
• Service téléalarme	182 073 €
• Politiques territoriales	39 556 €
• Voirie communautaire	1 762 675 €
• Eaux pluviales et rivières	701 719 €
• Équipements sportifs	432 322 €
• Piscines	511 421 €
• Subvention d'équilibre budget des transports	800 000 €
• Transition énergétique et biodiversité	222 601 €
• Gestion des déchets	8 199 773 €
• Maintenance du patrimoine et moyens techniques	379 734 €
• Soutien aux événements intercommunaux	61 797 €
• Fourrière animale	73 262 €
• Contribution aux services incendie	2 837 885 €

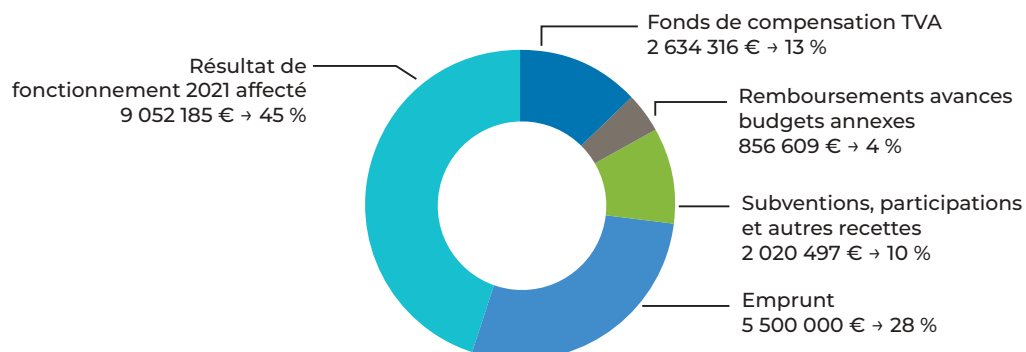
Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

La section investissement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 20 063 607 € (hors opérations patrimoniales).

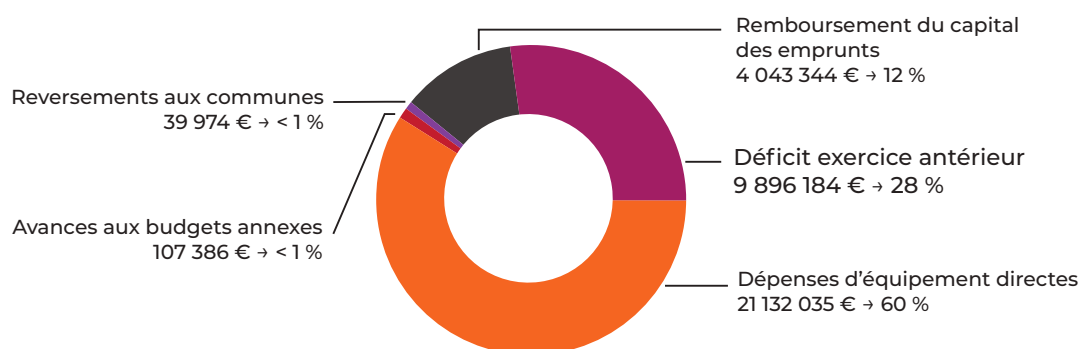
Répartition des recettes réelles d'investissement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 35 218 923 € (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Déploiement des équipements numériques dans les écoles

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. **Elles s'élèvent à 30 311 944 €.**

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

par budget :

> Budget principal	21 172 009 € (y compris versements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	1 088 136 €
> Budget immobilier d'entreprises	813 745 €
> Budget zones économiques	16 747 €
> Budget assainissement	4 516 739 €
> Budget eau potable	2 532 540 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	81 389 €
> Budget parking de Saint-Germain	90 639 €

par domaine d'activité :



Le recours à l'emprunt pour accompagner la majorité des investissements

	Capital remboursé en 2022	Emprunts inscrits en 2022 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2022	Emprunts reportés en 2023
Budget principal	4 043 344 €	16 337 000 €	5 500 000 €	4 000 000 €
Transports et déplacements	185 621 €	1 001 000 €	500 000 €	- €
Immobilier d'entreprises	46 000 €	3 139 000 €	- €	1 789 000 €
Assainissement	1 315 312 €	1 714 000 €	1 374 800 €	- €
Eau potable	610 973 €	787 000 €	- €	- €
Base de loisirs de Condrieu	67 306 €	361 000 €	- €	284 000 €
TOTAL	6 268 556 €	23 339 000 €	7 374 800 €	6 073 000 €

Pour financer 30,3 M€ d'investissement réalisés en 2022, l'Agglo a mobilisé 7,4 M€ de prêts bancaires. En parallèle, l'Agglo a remboursé 6,3 M€ de capital. Le recours à l'emprunt a été plus important que les années précédentes, ce qui apparaît à la fois cohérent avec le niveau d'investissement record de 2022 et raisonnable compte tenu des marges de manoeuvre dégagées par la trajectoire de désendettement suivie ces dernières années.



**Bassin de rétention
de Combe Boussole
à Chuzelles**

Une dette maîtrisée

Avec un **encours global de 61 090 225 € au 31 décembre 2022**, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en hausse de 1,9 M€ par rapport au 1^{er} janvier, compte tenu du solde entre capital emprunté et capital remboursé, mais aussi des emprunts récupérés par le budget principal suite au transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne et par le budget annexe de l'eau potable suite à la dissolution du syndicat des eaux de Saint-Prim-Chonas-Saint-Clair. L'encours au titre du budget principal atteint 38 185 238 €.

Néanmoins le coût de la dette reste raisonnable avec un taux d'intérêt moyen qui ne dépasse pas 1,53 % dans le budget principal et qui oscille entre 1,35 % et 3,96 % dans les budgets annexes.

En outre, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » se maintient à un niveau tout à fait soutenable puisqu'elle **passse de 3 ans et 8 mois à 3 ans et 2 mois pour le budget principal**. Dans les budgets annexes, elle oscille entre 11 mois et 4 ans.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Il convient enfin de rappeler que l'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et que son exposition au risque de taux reste bien répartie entre les taux fixes (75 %) et les taux variables (25 %), même si la proportion de taux fixe tend à augmenter compte tenu de conditions de marché extrêmement favorables ces dernières années.

Chiffres clés

102,6 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

81,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

30,3 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

ADP : Avant Projet Définitif

ADS : Autorisation du Droit des Sols

AGE DEN : Association pour une Gestion Durable de l'Énergie

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

Agence de l'Eau RMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANATEEP : Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public

ANC : Assainissement non collectif

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire (du domaine public)

ASV : Atelier Santé Ville

BA : Budget annexe

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BOM : Bennes à Ordures Ménagères

BP : Budget Principal

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CAP : Commission Administrative Paritaire

CAPE : Centre d'Accueil Petite Enfance

CAPI : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CCRC : Communauté de Communes de la Région de Condrieu

CdD : Conseil de Développement

CDAC : Comité Départemental d'Aménagement Communal

CDSP : Commission de Délégation de Service Public

CERF-RA : Centre d'Échanges et de Ressources Foncières en Rhône-Alpes

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CHR : Cafés Hôtels Restaurants

CHS : Comité Hygiène et Sécurité

CHSCT : Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLD : Conseil Local de Développement

CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

CLH : Comité Local de l'Habitat

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CNO : Comité Nationale pour l'Énotourisme

CONIB : Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CODIR : Comité DIrecteur

COHPHRA : Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône-Alpes

COPIL : Comité de Pilotage

CONIB : Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre

CPE : Contrat Petite Enfance

CRAIG : Centre Régional Auvergne- Rhône-Alpes de l'Information Géographique

CS : Collecte sélective

CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

CT : Comité Technique

CTP : Comité Technique Paritaire

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DPD : Délégué à la Protection des Données

DPU : Droit de Préemption Urbain

DPUR : Droit de Propriété Urbain Renforcé

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

DSP : Délégation de Service Public

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants

EM : Emballages Ménagers

ENS : Espace Naturel Sensible

EP : Eaux pluviales

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

EPORA : Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

ERP : Établissement Recevant du Public

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

EU : Eaux Usées

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FSE : Fonds Social Européen

FPH : Fonds de Participation des Habitants

GART : Groupement des Autorités Responsables de transport

GDV : Gens du Voyage

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GES : Gaz à Effet de Serre

GFI : Groupe Foncier Installation

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules

GRPS : Service Général de Radiocommunication (General Packet Radio Service)

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

HQE : Haute Qualité Environnementale

IAE : Insertion par l'Activité Économique

IC : Intérêt Communautaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

JAV : Jazz à Vienne

JM : Journaux/Magazines

JRM : Journaux Revues Magazines

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles

MARS : Mission d'Accompagnement Relais Soins

MITRA : Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MLIR : Mission Locale Isère Rhodanienne

MLRS : Mission Locale Rhône Sud

MOE : Maître d'œuvre

MRU : Maison du Renouvellement Urbain

MSP : Maison des Services Publics

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

OFPI : Observatoire Foncier départemental Partenarial de l'Isère

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ONF : Office National des Forêts

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

OREGES : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre

OT : Office de Tourisme

OÙRAI : Où vous voulez en Rhône-Alpes

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAEJ : Point Accueil Écoute Jeunes

PALHDI : Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées en Isère

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDAHI : Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion

PDIE : Plan de Déplacements InterEntreprises

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PDm : Plan de Déplacements et de Mobilité

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PIJ : Point Information Jeunesse

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLS : Prêt Locatif Social

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme d'Intérêt communautaire

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PNR : Parc Naturel Régional (du Pilat)

PNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

PR : Parc Relais

PRE : Programme de Réussite Éducative

PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

PTI : Pacte Territorial d'Insertion

RAM : Relais Assistants Maternels

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RIVHAJ : Relais d'Initiative dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes

ROJ : Relais Oxyjeunes

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

RSA : Revenu de Solidarité Active

RTC : Réseau Téléphonique Commuté

SAP : Services à la Personne

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDA-Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SEM : Saint-Étienne Métropole

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SIAMVG : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier

SIEMLY : Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais

SIG : Système d'Information Géographique

SIRRA : Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval

SMT AML : Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SyGR : Syndicat mixte du Gier Rhodanien

SYSEC : Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors

SYTRAL : Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

TEPOS : Territoires à Énergie POSitive

TER : Transport Express Régional

TIPI : Titre Payable sur Internet

TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite

VAE : Vélo à Assistance Électrique

VPI : VidéoProjecteur Interactif

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAE : Zones d'Activités Économiques

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

**Vienne
Condrieu**
Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr